

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

—  
2023

VersaillesGrandParc.fr





# SOMMAIRE

<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b>	<b>5</b>
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>6</b>
<b>I. CONTEXTE LOCAL</b>	<b>7</b>
<b>1.1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>7</b>
1.1.1 Compétences obligatoires	7
1.1.2 Compétences optionnelles	8
<b>1.2 ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT</b>	<b>9</b>
1.2.1 La Collecte des eaux usées et pluviales	9
1.2.2 Le Traitement et le transport des eaux usées	10
1.2.3 Le service public de l'assainissement non collectif de Versailles Grand Parc (SPANC-VERSAILLES GRAND PARC)	11
<b>1.3 ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC</b>	<b>12</b>
1.3.1 SPIC : service public a caractere industriel et commercial	12
1.3.2 Perimètre du service et mode de gestion	12
1.3.3 Les moyens humains	15
<b>II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>16</b>
<b>1 DEFINITION ET APPLICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>16</b>
1.1 ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE	16
1.2 LA FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR CHACUN DES SERVICES	17
<b>2 LES ELEMENTS DE LA FACTURATION</b>	<b>17</b>
<b>3 TARIFS APPLICABLES</b>	<b>18</b>
3.1 LE SERVICE EN REGIE DIRECTE : VERSAILLES	18
3.2 LES SERVICES EN REGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE	19
3.3 LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	20
<b>4 ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>22</b>
4.1 LES RECETTES	22
4.2 LES DEPENSES	24
<b>III. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>25</b>
<b>1 GENERALITES SUR LE RESEAU DE COLLECTE</b>	<b>25</b>
1.1 DÉFINITION ET FONCTIONNEMENT	25
1.2 LES DEUX TYPES DE RESEAUX DE COLLECTE	25
1.3 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	26
1.4 L'ENTRETIEN D'UN RESEAU	26
<b>2 LES LINEAIRES DES RESEAUX</b>	<b>27</b>
2.1 LES SERVICES EN REGIE	27
2.2 LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	28



<b>3</b>	<b>LES CARACTERISTIQUES DES RESEAUX</b>	<b>29</b>
<b>3.1</b>	<b>LE SERVICE EN REGIE DIRECTE : VERSAILLES</b>	<b>29</b>
3.1.1	Le réseau de la ville de versailles	29
3.1.2	Gestion du temps de pluie :	31
<b>3.2</b>	<b>LES SERVICES EN REGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE</b>	<b>32</b>
<b>3.3</b>	<b>LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>	<b>33</b>
<b>4</b>	<b>NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES ASSUJETTIS</b>	<b>35</b>
<b>4.1</b>	<b>LE SERVICE EN REGIE : VERSAILLES ET LES REGIES AVEC PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>35</b>
<b>4.2</b>	<b>LE SERVICE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>	<b>36</b>
<b>5</b>	<b>NOMBRE DE BRANCHEMENTS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>38</b>
<b>5.1</b>	<b>LE SERVICE EN REGIE</b>	<b>38</b>
<b>5.2</b>	<b>LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>	<b>39</b>
<b>6</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX</b>	<b>40</b>
<b>6.1</b>	<b>LES SERVICES EN REGIE</b>	<b>41</b>
<b>6.2</b>	<b>LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>	<b>42</b>
<b>7</b>	<b>DONNEES D'EXPLOITATION DES SERVICES</b>	<b>43</b>
<b>7.1</b>	<b>LE CURAGE DES RESEAUX</b>	<b>43</b>
7.1.1	Versailles et Les services en régie avec prestation de service	44
7.1.2	Le services en délégation de service public (DSP)	45
<b>7.2</b>	<b>LES INSPECTIONS PÉDESTRES ET TELEVISEES DES RÉSEAUX</b>	<b>46</b>
7.2.1	les services en régie directe ou avec prestation de service	46
7.2.2	Les services en délégation de service public	47
<b>7.3</b>	<b>LES INTERVENTIONS PONCTUELLES</b>	<b>48</b>
7.3.1	les services en régie directe ou avec prestation de service	48
7.3.2	Le services en délégation de service public	51
<b>7.4</b>	<b>LA DERATISATION</b>	<b>52</b>
7.4.1	les services en régie directe ou avec prestation de service	52
7.4.2	Le services en délégation de service public	52
<b>7.5</b>	<b>SUIVI DE L'HYDROGENE SULFURE</b>	<b>53</b>
<b>7.6</b>	<b>RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF DES ETABLISSEMENTS EMETTEURS D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES</b>	<b>54</b>
<b>7.7</b>	<b>LES CONTROLES DE CONFORMITE</b>	<b>56</b>
7.7.1	L'essentiel sur le contrôle de branchement	56
7.7.2	les services en régie directe ou avec prestation de service	57
7.7.3	Le services en délégation de service public	58
7.7.4	Les aides à la mise en conformité du branchement	59
<b>7.8</b>	<b>AUTRES DONNEES D'EXPLOITATION</b>	<b>61</b>
7.8.1	Suivi pluviométrique	61
7.8.2	SUivi des Nappes	63
<b>IV.</b>	<b>SOUTIEN AUX COOPERATIONS DECENTRALISEES</b>	<b>65</b>
<b>V.</b>	<b>LES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2023</b>	<b>66</b>
<b>7.9</b>	<b>SYNTHESE DES ETUDES REALISEES EN 2023</b>	<b>66</b>
7.9.1	Suivi des contrats de dsp	66
7.9.2	Les zonages d'assainissement et d'eaux pluviales approuvés en 2023	67
7.9.3	Le schéma directeur d'assainissement communautaire	71
7.9.4	Etude sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc	74
<b>7.10</b>	<b>SYNTHESE DES TRAVAUX REALISES EN 2023</b>	<b>76</b>
<b>7.11</b>	<b>TAUX DE RENOVATION, D'AMELIORATION ET DE REMPLACEMENT 2023</b>	<b>88</b>



<b>VI. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</b>	<b>89</b>
<b>1 PRESENTATION ET CARACTERISTIQUE DU SPANC ET SES MODES DE GESTION</b>	<b>89</b>
<b>2 SPANC EN EXERCICE DIRECT DE COMPETENCE</b>	<b>91</b>
2.1 MISE A JOUR DES ZONAGES DE BIEVRES, BOIS D'ARCY ET VELIZY-VILLACOUBLAY	91
2.1 VERSAILLES	91
2.2 BOUGIVAL	91
2.3 RENNEMOULIN	92
2.4 AUTRES COMMUNES	92
<b>3 SPANC DANS LES SERVICES DELEGUES</b>	<b>92</b>
<b>4 TARIFICATION ET RECETTES</b>	<b>92</b>
<b>5 LES ETUDES ET TRAVAUX DU SPANC EN 2023</b>	<b>93</b>
<b>6 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)</b>	<b>94</b>
6.1 LES COMMUNES EN REGIE	94
6.2 LES COMMUNES EN DSP	95
<b>7 INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE DU SERVICE ANC</b>	<b>96</b>
7.1 INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE POUR LES SERVICES EN REGIE	96
7.1 INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE DES SERVICES EN DSP	97
<b>VII. ANNEXES</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE 1 : COMPTES FINANCIERS UNIQUES</b>	<b>99</b>
<b>ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DES OUVRAGES POUR LA GESTION DE TEMPS DE PLUIE</b>	<b>101</b>
7.1.1 Chambres à sable	101
7.1.2 Bassins de rétention, de régulation ou d'infiltration des eaux pluviales :	102
7.1.3 Ouvrages de rejet (déversoirs d'orage et trop-plein) :	103
7.1.4 Ouvrages de reprise de temps sec en aval des réseaux pluviaux :	103
7.1.5 Autres :	104
<b>ANNEXE 3 : CURAGE MANUEL, MECANIQUE ET D'HYDROCURAGE - BILAN QUANTITATIF DETAILLE POUR VERSAILLES</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE 4 : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXE 5 : LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>117</b>
L'indice de connaissance des réseaux et de gestion patrimoniale	117
Les indicateurs de description	120
Les indicateurs de performance	122



## LISTE DES ABBREVIATIONS

**AESN** : Agence de l'Eau Seine Normandie  
**CGCT** : Code Général des Collectivités territoriales  
**DSP** : Délégation de Service Public  
**EU** : Eaux Usées  
**EP** : Eaux Pluviales  
**ETP** : Equivalent Temps Plein  
**nc** : non communiqué  
**NOTRe (loi)** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
**PR** : Poste de relevage  
**PVC** : Polychlorure de Vinyle  
**SIAVB** : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de Bièvres  
**SIABS** : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine  
**SIAHVY** : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette  
**SIAAP** : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne  
**SIAVGO** : Syndicat Intercommunal d'Assainissement Val de Gally Ouest  
**SISPEA** : Système d'Information du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement  
**SEVESC** : Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud  
**SPANC** : Service Public d'Assainissement non Collectif  
**SPIC** : Service Public Industriel et Commercial  
**STEP** : Station d'Épuration  
**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**TTC** : Toutes Taxes Comprises  
**UN** : Unitaire  
**VERSAILLES GRAND PARC** : Versailles Grand Parc  
**VNF** : Voies Navigables de France



# PRÉAMBULE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif, est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Il détaille les activités réalisées durant l'exercice, par le service de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce délai est porté au plus tard à 12 mois qui suivent l'exercice concerné pour chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (cf. D 2224-3 du CGCT).

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT.

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

La circulaire n°12/DE du 28 Avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport ainsi que sur l'existence du site internet [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) qui fournit des précisions techniques sur leur mise en œuvre.

Un observatoire national des services publics d'eau potable et d'assainissement a été créé par l'ONEMA (Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques), à l'attention des collectivités locales, des maires et présidents d'intercommunalités pour :

- Piloter leurs services
- Suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre
- Comparer leurs performances avec des services similaires

Cet observatoire héberge le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement ([SISPEA](#)), système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire la loi NOTRe.

Comme exigé, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc y saisit et y publie les données et indicateurs normés de son service de l'assainissement.

Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, les activités du service de l'assainissement sont décidées par délibération du Conseil Communautaire.



# I. CONTEXTE LOCAL

## 1.1 PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Créée le 8 novembre 2002, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc qui regroupait initialement neuf communes de la plaine de Versailles, agrège aujourd'hui 18 communes pour environ 270 000 habitants.

La Communauté d'Agglomération exerce les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

### 1.1.1 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Les compétences assainissement collectif, non collectif, et GEPU (Gestion des eaux pluviales urbaines)**

Conformément à la Loi NOTRe, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines.

L'organisation territoriale de l'assainissement est articulée sur les services suivants :

- La collecte des eaux usées et des eaux pluviales
- Le transport et le traitement des eaux usées
- Le service public de l'assainissement non collectif

- **Le développement économique :**

Cette compétence comprend :

- L'accompagnement des jeunes entreprises
- Implantation de nouvelles entreprises
- Le développement et la modernisation de l'offre d'accueil
- Le soutien à l'innovation
- L'animation du tissu économique et relation avec les entreprises

- **L'aménagement de l'espace communautaire :**

Versailles Grand Parc exerce sa compétence *Aménagement de l'espace communautaire* à travers les grands projets et le développement des transports. Sont concernés en tout premier lieu la plaine de Versailles, secteur agricole et touristique classé au titre de l'environnement, ainsi que le plateau de Satory, territoire d'innovation en devenir au cœur de l'opération d'intérêt national (OIN) de Paris Saclay.

- **L'équilibre de l'habitat :**

La compétence habitat de Versailles Grand Parc se conjugue à travers des actions définies dans un *Programme local de l'habitat* comprenant :

- Le développement de l'offre de logements conventionnés en versant différentes subventions aux bailleurs sociaux,
- La réhabilitation du parc existant et l'augmentation du niveau de production de logements afin de favoriser les parcours résidentiels.

- **La politique de la ville :** l'exercice de la compétence *Politique de la ville* se traduit par deux actions principales :

- Le soutien aux missions locales intercommunales qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion,
- La prévention de la délinquance, par la mise en place d'un système de vidéosurveillance intercommunal.



## 1.1.2 COMPETENCES OPTIONNELLES

---

- **La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**
  - Gestion des déchets
  - Maîtrise de la demande énergétique
  - Mesures de lutte contre la pollution de l'air
  - Gestion des nuisances sonores
- **La gestion d'équipements culturels et sportifs :**

Cette compétence est assurée par Versailles Grand Parc au travers des actions suivantes :

  - La gestion de cinq conservatoires et écoles de musique
  - Le financement de six écoles associatives présentes par le versement d'une subvention annuelle.
  - Le soutien de certains événements culturels à l'échelle intercommunale.
  - La réalisation des équipements dédiés aux sports de pleine nature (pistes de VTT, de courses pédestres...).
- **Les déplacements :**

Pour faciliter les déplacements sur son territoire Versailles Grand Parc exerce les actions suivantes :

  - Intervention sur le réseau de bus en partenariat avec IDF Mobilités, accompagnement des projets de transports collectifs ferrés,
  - Réalisation des aménagements cyclables.
- **L'approvisionnement en eau potable :**

La compétence de Versailles Grand Parc est assurée dans le cadre de deux syndicats de traitement et de distribution d'eau potable : le SEDIF et Aquavesc (Etablissement territorial en charge de la production et de la distribution de l'eau potable).
- **Les aires d'accueil des gens du voyage**
- **La fourrière animale**



## 1.2 ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

### 1.2.1 LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence assainissement pour 14 des 18 communes de l'Agglomération. Ces communes sont représentées en bleu sur la carte ci-dessous.

Les quatre autres communes de VERSAILLES GRAND PARC ont adhéré au syndicat Hydreaulys « collecte » (en jaune sur la carte), lequel rédige le rapport prix et qualité du service de l'assainissement pour ce qui les concerne.

La collecte communale des eaux usées et eaux pluviales est assurée en régie ou en délégation de service public (cf. paragraphe 1.3 Organisation du service d'assainissement de VERSAILLES GRAND PARC).

La Commune de Rennemoulin, étant intégralement en assainissement non collectif, n'a pas de réseau de collecte des eaux usées.

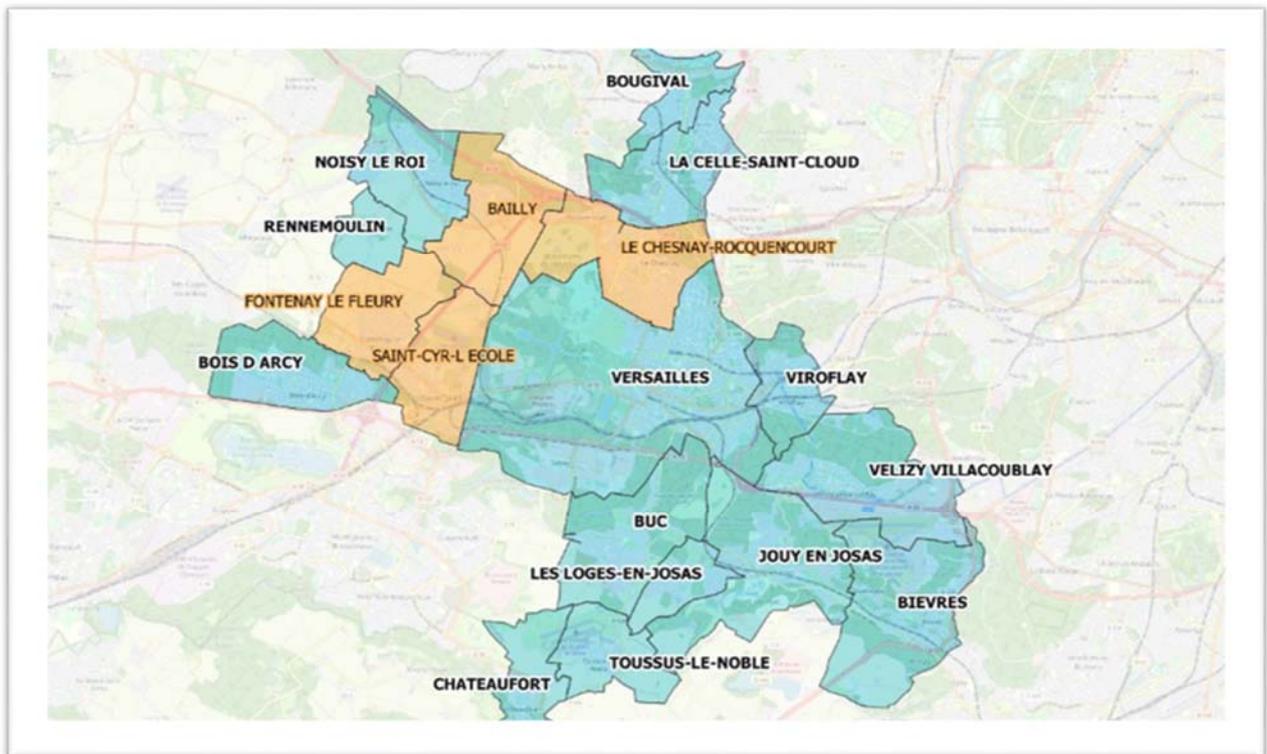


Figure 1: Carte de la compétence assainissement de VERSAILLES GRAND PARC



## 1.2.2 LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES EAUX USEES

Le transport et le traitement des eaux usées sont confiés à différents syndicats, en fonction des bassins versants.

Pour le transport des eaux usées :

- HYDREAULYS (Syndicat issu d'une fusion du SMAROV, SIAVRM, SMAERG et SIAVGO),
- SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre),
- SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette).

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2020, Versailles Grand Parc a décidé du principe de son retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS), entraînant la dissolution de ce dernier puisque ne subsistait qu'un seul membre au SIABS, la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

Le retrait effectif du SIABS a été adopté par délibération du 30 novembre 2021 avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans le cadre de ce retrait, les ouvrages de transport des eaux usées et pluviales situés sur les communes de BOUGIVAL et la CELLE SAINT CLOUD gérées par le SIABS, ont été transférés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à la communauté d'agglomération de VERSAILLES GRAND PARC.

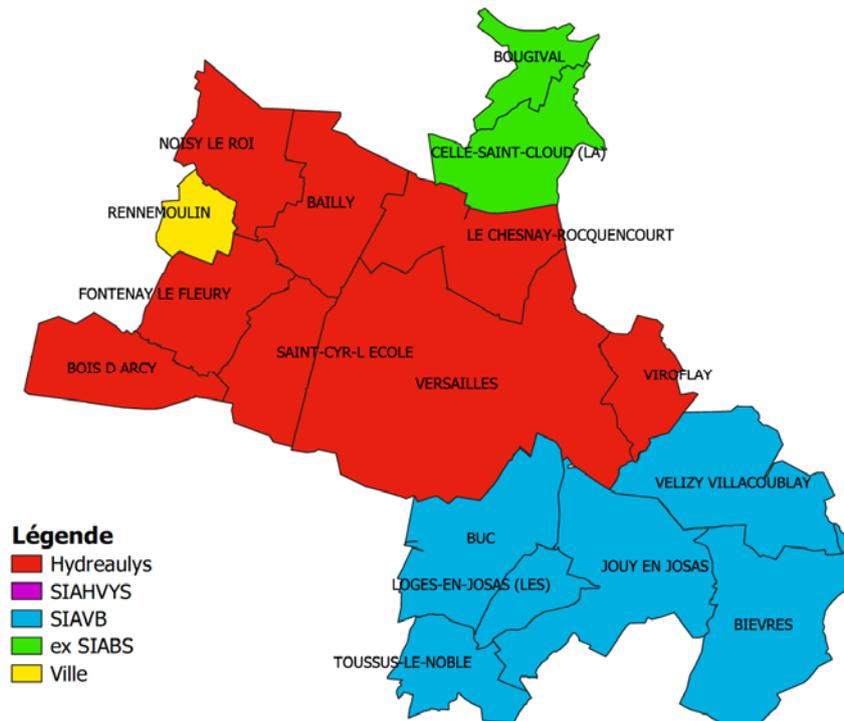


Figure 2 : Carte des services de transport des eaux usées



Pour le traitement des eaux usées :

- Le syndicat intercommunal HYDREAULYS avec les stations de Carré de Réunion (Saint-Cyr-l'Ecole) et de Val de Gally à Villepreux (ex-SIAVGO) ;
- Le syndicat intercommunal SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) avec les stations « Seine Amont » (Valenton) et « Seine Aval » (Achères).

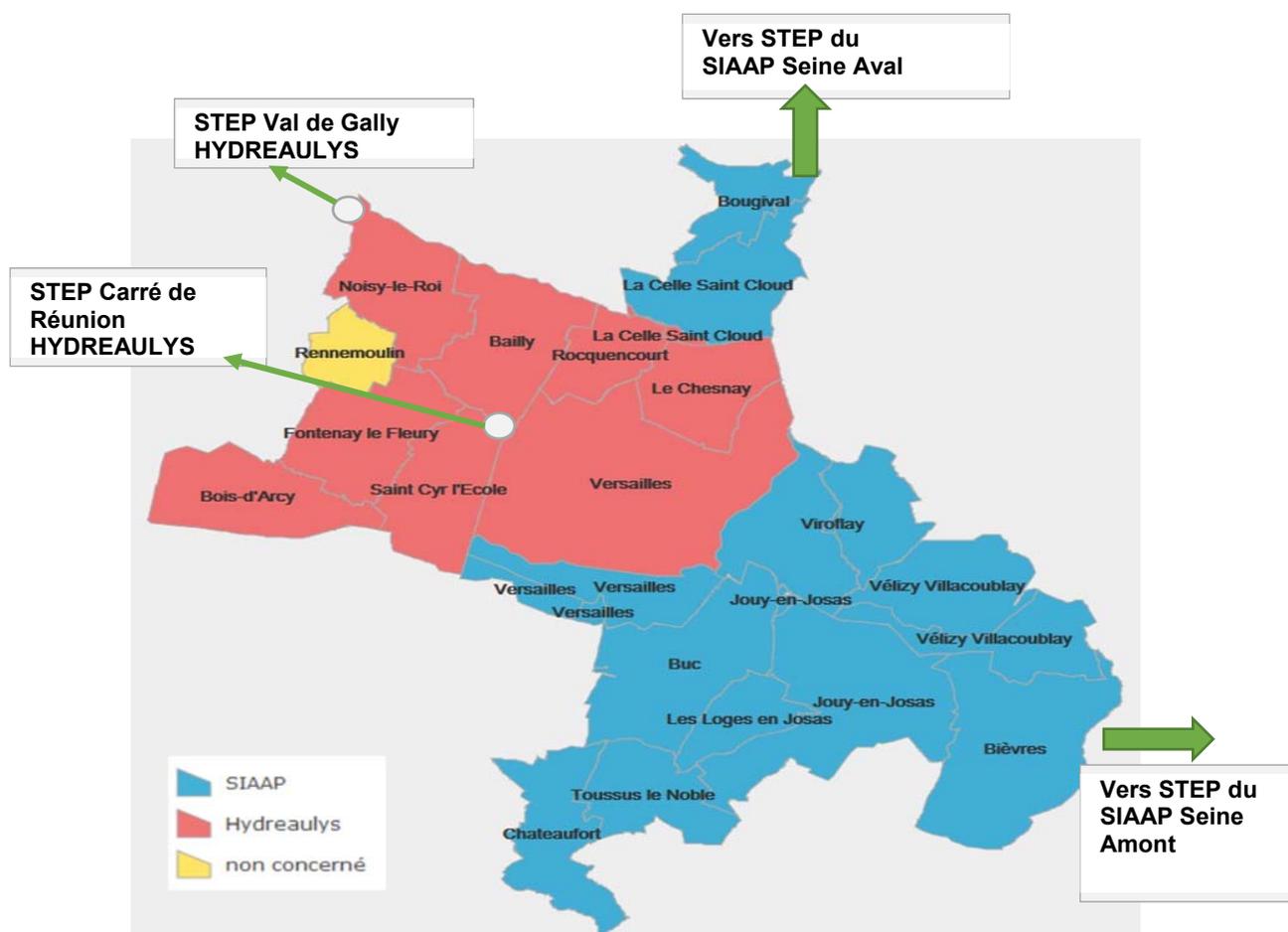


Figure 3 : Carte des services de traitement des eaux usées

### 1.2.3 LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE VERSAILLES GRAND PARC (SPANC-Versailles Grand Parc)

Une commune est intégralement en assainissement non collectif, Rennemoulin, avec une soixantaine d'installations.

Les services d'assainissement des 13 autres communes intègrent des installations d'assainissement non collectif en quantités variables d'une commune à l'autre (de quelques unités à une cinquantaine).

La compétence d'assainissement non collectif est exercée par l'agglomération en régie avec prestations de service, sauf pour la commune des Loges-en-Josas, où ce service public est intégré dans le cadre du contrat de délégation de service public communal.

Le 28 juin 2022, un marché de prestations de contrôles SPANC a été passé pour l'ensemble des communes de la compétence assainissement non collectif de Versailles Grand Parc.



## 1.3 ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC

### 1.3.1 SPIC : SERVICE PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La gestion des eaux usées, c'est un service public à caractère industriel et commercial (« SPIC » selon la loi du 29 décembre 1962, par opposition aux services publics à caractère administratif financés par l'impôt, tel que la gestion des eaux pluviales), ce qui en définit les principes de fonctionnement, notamment l'indépendance et l'équilibre budgétaire (financement intégral par une redevance et gestion sur un budget annexe), et les relations avec les usagers.

Jusqu'au 30 juin 2022, le service public de la collecte assainissement comptait trois budgets différents en fonction de leur mode de gestion. Il a ainsi été créé 3 budgets annexes assainissement :

- **Le budget annexe assainissement en DSP** qui regroupe 60 000 habitants environ et se compose des communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi ;
- **Le budget annexe assainissement en marchés** qui regroupe 55 000 habitants environ et se compose des communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay ;
- **Le budget annexe assainissement en régie** qui regroupe 89 000 habitants environ et se compose de la ville de Versailles uniquement.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le budget annexe assainissement Régie a fusionné avec les budgets annexes DSP et Marchés et a été renommé « budget annexe assainissement ».

Pour mémoire, le patrimoine du service est issu de la mise à disposition des collecteurs et ouvrages par les communes lors du transfert de compétences.

### 1.3.2 PERIMÈTRE DU SERVICE ET MODE DE GESTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à la loi Notre, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce, en lieu et place des communes, la compétence « collecte » assainissement pour 14 des 18 communes de l'agglomération (cf. paragraphe 1.2.1 La Collecte des eaux usées et pluviales).

Sur les 13 communes desservies par un réseau de collecte d'assainissement collectif, VERSAILLES GRAND PARC exerce la compétence selon **plusieurs modes de gestion** :

- 1 commune est gérée en **régie directe** : Versailles ;
- 5 communes sont en **régie avec marché de prestation de service** : Bougival, Buc, Toussus le Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. Le marché de prestation de service d'entretien des réseaux a commencé le 26 mars 2021 pour les 4 communes de Bougival, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. La commune de Buc a été intégrée dans ce programme à la fin de son contrat avec SUEZ-Sanitra, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- 7 communes sont gérées avec des contrats de **délégation de service public** : Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi.

COMMUNE	EXPLOITANT RESEAU ASSAINISSEMENT	FIN DE CONTRAT
Bièvres, Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud	SEFO	31 décembre 2025
Châteaufort	SUEZ	30 novembre 2029
Les Loges-en-Josas	Veolia	31 décembre 2025
Noisy-le-Roi	SAUR	31 mai 2025



## Carte des services de collecte d'assainissement collectif et du pluvial

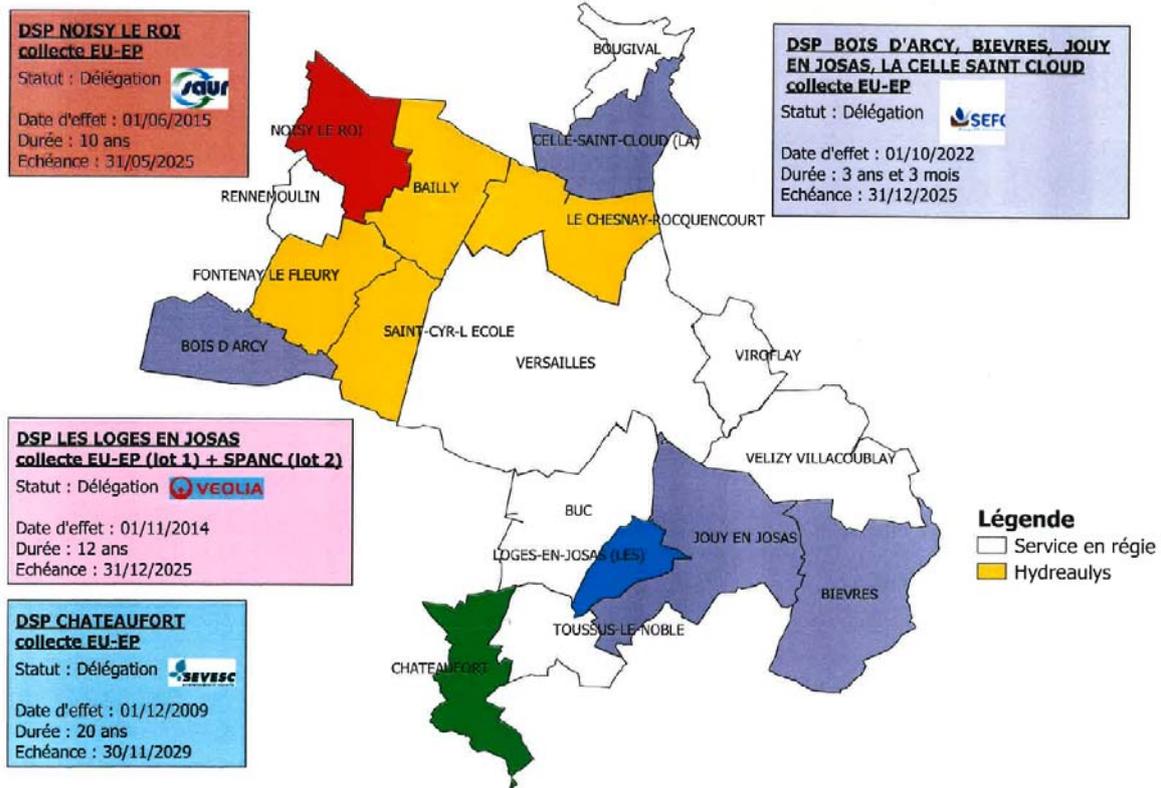


Figure 4 : Carte des communes gérées en délégation de service public à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence « transport » assainissement sur 2 communes de l'agglomération (cf. paragraphe 1.2.2 La Collecte des eaux usées et pluviales).

L'ensemble des ouvrages de transport des eaux usées et pluviales des 2 communes était exploité jusqu'à lors dans le cadre d'un contrat de délégation de service public passé entre la Société SUEZ EAU France et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine en date du 1<sup>er</sup> avril 2018, pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 mars 2028.

Si le périmètre de la délégation du service public demeure inchangé, le contrat de délégation de service public a été modifié par un avenant n°4 afin de tenir compte :

- ✓ Du transfert des ouvrages de transport des eaux usées des communes de BOUGIVAL et de LA CELLE SAINT CLOUD à la CA VGP ;
- ✓ De la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) et du transfert de ses compétences à la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS) pour la partie territoriale qui ne relève de la Compétence de la CA VGP.



Les principales prestations incluses dans les contrats de délégation sont les suivantes :

SERVICES COLLECTE EU et EP SPANC	Patrimoine				Comptabilité			Entretien et intervention réseaux							GER et renouvellements		SPANC
	inventaire initial et MAJ	plans	SIG initial	SIG MAJ	Gestion relations usagers	facturation	récupération TVA sur travaux collectivité	ITV % linéaire/an	Hydro curage réseaux	Hydro curage postes	suivi H2S	suivi pollution	contrôle des bchts	Dératisation/désinsectisation	PPR ou Fond	Autres renouvellements	contrôle ANC
BOIS D'ARCY JOUY EN JOSAS LA CELLE SAINT CLOUD BIEVRES collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	non par AEP	non	3% du linéaire du réseau gravitaire	15 km/an 7% du réseau global	oui - moyenne 2 fois/ an	oui	non	400/an + 100 en 2022	non	oui	Tronçons < 12 ml branchements tampons regards de visite	non
LES LOGES EN JOSAS (lot 1 : collecte EU et EP)	oui	oui	oui	oui	oui	non par AEP	non	8,3% global	oui	oui	non	non	oui	non	oui	Tronçons < 12ml branchements clôtures réparation Espaces verts : entretien Haies : entretien	non
LES LOGES EN JOSAS (lot 2 : SPANC)	oui	non	non	non	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui
CHATEAUFORT collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	300ml/an soit en 1,9%	optimisé mais pas d'objectif	non	non	non	oui 20/an	non	non	Tronçons < 10ml branchements	non
LA CELLE SAINT CLOUD + BOUGIVAL Transport EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui + autofacturation	non		7% EU 2% EP	maintenanc e générale	non	oui + suivi débits	oui	non	oui	Tronçons < 6ml branchements tampons	non
NOISY LE ROI collecte EU et EP	oui	oui	non	oui	oui	oui	non	1500 ml/an	15% global	oui 2 fois/an	non	non	oui	oui 2 fois/an	oui	Tronçons < 6ml GC réfection 10m <sup>2</sup> branchements télégestion entretien espaces verts + haies	non

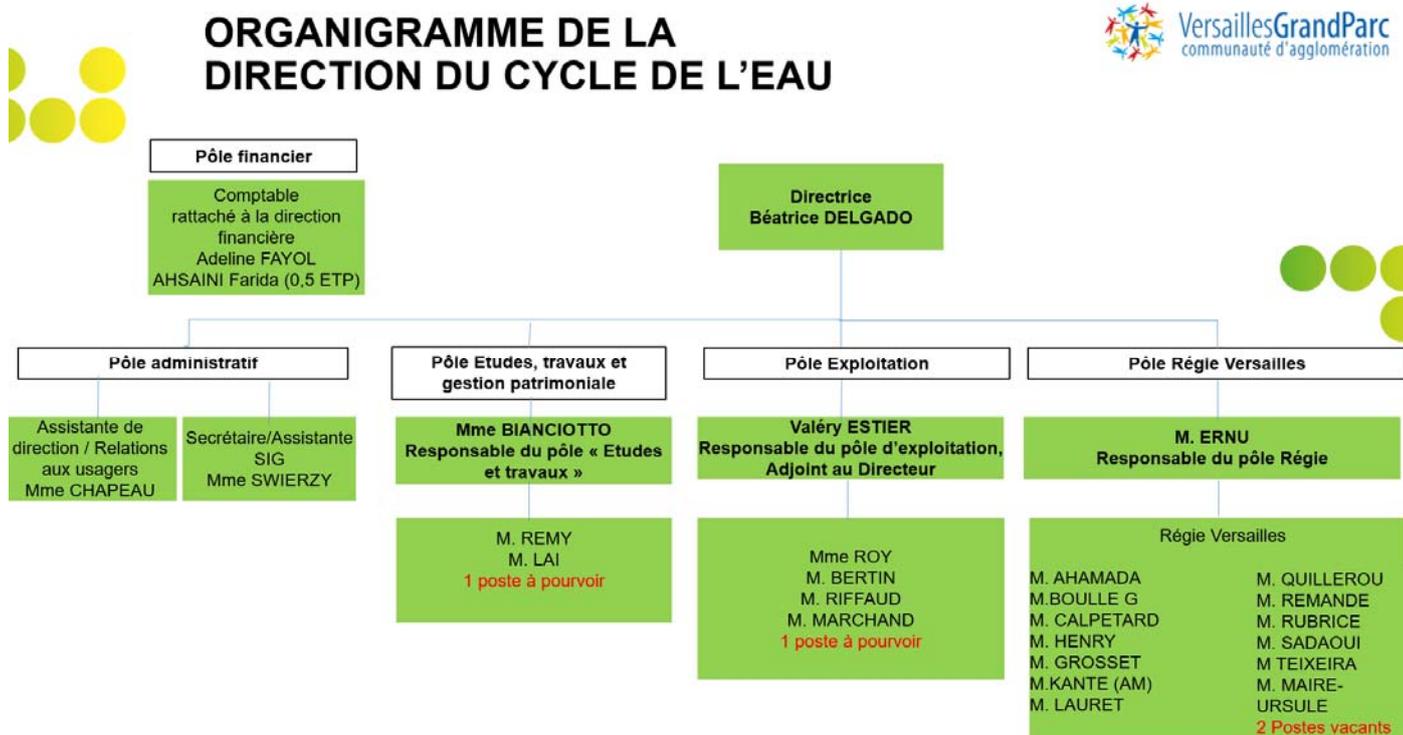
### 1.3.3 LES MOYENS HUMAINS

Ci-après l'organigramme de la direction du cycle de l'eau constitué de 4 pôles :

- Pôle Administratif et financier,
- Pôle Etudes, travaux et gestion patrimoniale,
- Pôle Exploitation,
- Pôle Régie Versailles.

Au 31 décembre 2023, sur les 30,5 postes prévus au budget annexe de l'assainissement, quatre postes restaient à pourvoir.

A noter qu'une fraction des rémunérations de la directrice et son adjoint est remboursée par le budget principal, car elle au titre du suivi de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et des eaux pluviales urbaines.



## II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1 DÉFINITION ET APPLICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article R. 2224-19 du CGCT, le service public d'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation choisi (régie, délégation) donne lieu à perception de la redevance d'assainissement. Cette redevance constitue la recette principale de ce service public industriel et commercial.

#### 1.1 ELÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE

D'après l'article L. 2224-11 du CGCT, le service public de l'assainissement présente un caractère industriel et commercial. Cette caractéristique entraîne des conséquences quant à la réglementation et au mode de financement de ce service.

Ainsi, ce service doit être financé à titre principal par l'utilisateur raccordé au réseau de collecte dans les conditions fixées par l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, par le paiement de la redevance d'assainissement.

Le niveau de la redevance doit permettre d'assurer l'équilibre du budget annexe assainissement, auquel le budget principal ne peut contribuer, à l'exception du versement d'une participation au titre de la gestion des eaux pluviales.

Les principes appliqués à la redevance impliquent que l'utilisateur ne doit financer que la part correspondant au service rendu. C'est pourquoi, la redevance est fonction des prestations effectuées, et peut à ce titre varier d'une commune à l'autre. Elle est influencée par :

	<b>La densité de population</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les économies d'échelle (plus d'abonnés pour une même longueur de réseau, notamment) permettent un service d'eau potable moins coûteux en zone urbaine qu'en zone rurale.</li></ul>
	<b>Le milieu récepteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les exigences de traitement des eaux usées dépendent de la sensibilité à la pollution du milieu dans lequel elles sont rejetées.</li></ul>
	<b>Les techniques utilisées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les équipements techniques varient selon les services d'eau et ne présentent pas tous la même efficacité ni les mêmes coûts d'utilisation et d'entretien.</li></ul>
	<b>Les choix locaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les décisions locales en matière de gestion et de qualité du service d'eau influencent son coût.</li></ul>
	<b>La taille de la collectivité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les petites collectivités disposent de règles comptables spécifiques qui peuvent leur permettre de modérer leur prix de l'eau.</li></ul>

La redevance d'assainissement peut comporter deux parties :

- Une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service ;
- Une partie variable proportionnelle au volume d'eau prélevé par l'utilisateur, à l'exclusion des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation, l'arrosage des jardins ou tout autre usage n'entraînant pas le rejet d'eaux usées dans le système d'assainissement, à condition que ces volumes d'eau proviennent de branchements spécifiques.

## 1.2 LA FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR CHACUN DES SERVICES

Compte tenu du caractère industriel et commercial du service public d'assainissement de chacune des communes, la réglementation prévoit que le niveau de la redevance doit permettre d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Le financement des charges d'assainissement nécessite de connaître le coût du service en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe.

Le produit de la redevance d'assainissement est donc affecté au financement des charges suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement du service, y compris les dépenses de personnel ;
- Les dépenses d'entretien ;
- Les charges d'intérêt de la dette contractée et l'entretien des installations ;
- Les charges d'amortissement des immobilisations ;
- Les dépenses d'investissement (autofinancement).

## 2 LES ÉLÉMENTS DE LA FACTURATION

La facturation de la redevance d'assainissement peut être commune ou distincte de celle de l'eau potable. Conformément à l'article R. 2224-19-8 du CGCT, la facturation des sommes dues par les usagers est faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau.

Cette facturation est assurée, pour chaque commune, par le titulaire du contrat de délégation de service public d'adduction d'eau, et qui se charge du recouvrement des redevances dues pour le compte du service d'assainissement.

Le produit de la redevance est reversé directement à Versailles Grand Parc ou via le délégataire titulaire du contrat de délégation du service public d'assainissement.

**La facture d'assainissement comprend les éléments suivants :**

❖ **Pour la partie Collecte des eaux usées :**

- Une part fixe et une part variable revenant au délégataire (s'il y a lieu). Ces parts sont revalorisées chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans chaque contrat ;
- Une part variable revenant à la Collectivité et fixée par celle-ci par le conseil communautaire de Versailles Grand Parc;

❖ **Pour la partie Transport et Traitement des eaux usées :**

- Une part fixe et une part variable revenant au délégataire dans le cas où le service traitement des eaux est délégué. Ces parts sont revalorisées chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans chaque contrat ;
- Une part fixe et une part variable revenant à la Collectivité territoriale chargée du transport et du traitement des eaux usées. La Collectivité peut être intercommunale (Hydreaulys, SIAVB, SIAHVY) ou interdépartementale (SIAAP) ;

A ces éléments de facturation s'ajoutent des éléments distincts inscrits sur la facture selon le service d'assainissement :

- Les redevances pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux de collecte est perçue par [l'Agence de l'Eau Seine Normandie](#) auprès des exploitants des services assurant la facturation de la redevance d'assainissement. Son assiette est le volume d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement,
- La redevance pour le soutien d'étiage destinée à limiter les conflits entre les différents usages et maintenir les conditions nécessaires à la pérennité des milieux aquatiques,
- La redevance pour le développement des voies navigables perçue par les Voies Navigable de France,
- Un assujettissement à la TVA au taux réduit de 10 %.

### 3 TARIFS APPLICABLES

Le rapport prix et qualité du service de l'assainissement présente :

- La redevance d'assainissement collectif qui dépend de la partie de la compétence « collecte » exercée par l'agglomération VERSAILLES GRAND PARC (qui finance l'exploitation des réseaux de collecte non délégués et les investissements à réaliser sur ceux-ci, plus les missions d'intérêt général ou réglementaires rattachées à la compétence)
- Le prix global de la facture d'eau, intégrant toutes les autres redevances et taxes d'assainissement, plus celles liées à l'eau potable et la TVA.

Sur le territoire d'une agglomération telle que Versailles Grand Parc, cette présentation est complexe du fait :

- Du fractionnement des zones de collecte-épuration (4 stations d'épuration),
- De la répartition de la compétence d'assainissement entre acteurs publics et privés de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées,
- De la répartition de la compétence de production et distribution d'eau potable (maîtrise d'ouvrage, AQUAVESC, SEDIF),
- Des modes d'exercices de la compétence (régie directe, régie avec contrats de prestations, délégation de services publics, etc.),
- Du zonage de pollution domestique (moyenne, renforcé) pour lequel les tarifs (assiette et le taux) sont définis par l'Agence de l'Eau et répondent au XI programme pour la période 2019-2024.

#### 3.1 LE SERVICE EN RÉGIE DIRECTE : VERSAILLES

Le tarif applicable à Versailles dépend du bassin versant où l'abonné demeure. Les factures types (D 204.0) pour chaque bassin versant sont présentées en annexe (documents issus des rapports Aquavesc et Sedif).

Chaque facture type est présentée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (consommation type imposée par la réglementation) et pour un compteur de 15 mm de diamètre en location (diamètre le plus courant, correspondant aux habitations individuelles).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024**, un usager domicilié à Versailles paie, sur la base d'une consommation annuelle de référence de 120 m<sup>3</sup> (toutes taxes et part fixe comprises) :

- **4.2128 € TTC / m<sup>3</sup>** sur le bassin de collecte Est, ru de Marivel,
- **5.7935 € TTC / m<sup>3</sup>** sur le bassin de collecte Ouest, ru de Gally,.
- **3.7386 € TTC / m<sup>3</sup>** sur le bassin de Satory Est, (GBGM, Piscine Satory, ...), vallée de la Bièvre.
- **4.4927 € TTC/m<sup>3</sup>** sur le bassin de Satory Centre (Nexter Est), ru de Marivel zone Est,
- **4.8067 € TTC/m<sup>3</sup>** sur le bassin de Satory Ouest (Nexter Ouest, Renault, Citroën, ...), ru de Marivel zone Ouest.

01/01/2024	Versailles Satory	Versailles Ville	Versailles Ville	Versailles Satory	Versailles Satory
	Vallée de la Bièvre	Ru de Gally	Ru de Marivel	Ru de Marivel Zone Est	Ru de Marivel Zone Ouest
<b>Prix au m<sup>3</sup> base facture 120 m<sup>3</sup></b>					
Prime fixe	0,1339 €	0,1339 €	0,1339 €	0,1339 €	0,1339 €
Consommation	1,1278 €	1,1278 €	1,1278 €	1,1278 €	1,1278 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,0950 €	0,0950 €	0,0950 €	0,0950 €	0,0950 €
<b>Distribution eau potable</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6567 €</b>
Ass - Redevance communale - Part fermière					
Ass - Redevance communale - Part communal		0,3140 €	0,3140 €		0,3140 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermi				0,4699 €	0,4699 €
Ass - Redevance intercommunale - Part comm				0,0700 €	0,0700 €
Ass - Redevance syndicale - Part fermière		1,6648 €	0,1168 €	0,1168 €	0,1168 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3203 €	1,1700 €	0,3200 €	0,3200 €	0,3200 €
Ass - Redevance SIAAP	0,9610 €		0,9610 €	0,9610 €	0,9610 €
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	<b>1,2813 €</b>	<b>3,1488 €</b>	<b>1,7118 €</b>	<b>1,9377 €</b>	<b>2,2517 €</b>
Agence de l'eau - redevance pollution	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €
Agence de l'eau - modernisation	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €
Taxe VNF et autres	0,0085 €	0,0085 €	0,0085 €	0,0085 €	0,0085 €
<b>Total Organismes publics</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,5735 €</b>
TVA	0,2271 €	0,4145 €	0,2708 €	0,3248 €	0,3248 €
<b>Facture TTC 2024</b>	<b>3,7386 €</b>	<b>5,7935 €</b>	<b>4,2128 €</b>	<b>4,4927 €</b>	<b>4,8067 €</b>

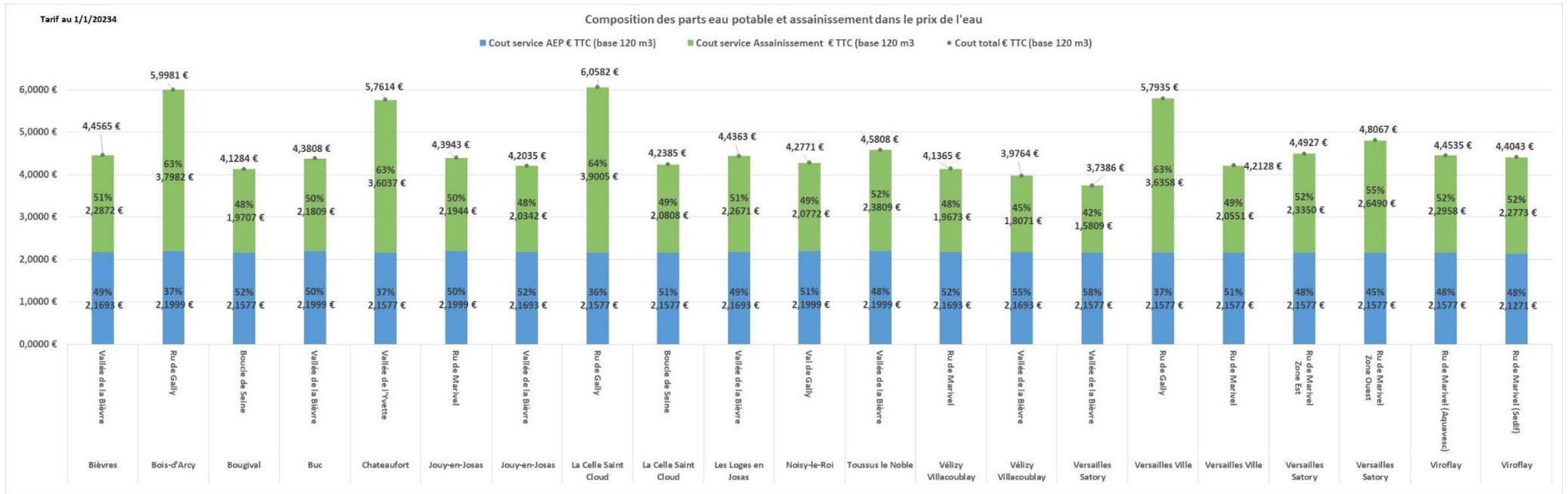
### 3.2 LES SERVICES EN RÉGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE

01/01/2024	Bougival	Buc	Toussus le Noble	Vélizy Villacoublay	Vélizy Villacoublay	Viroflay	Viroflay
	Boucle de Seine	Vallée de la Bièvre	Vallée de la Bièvre	Ru de Marivel	Vallée de la Bièvre	Ru de Marivel (Aquavesc)	Ru de Marivel (Sedif)
<b>Prix au m<sup>3</sup> base facture 120 m<sup>3</sup></b>							
Prime fixe	0,1339 €	0,1339 €	0,1339 €	0,2317 €	0,2317 €	0,1339 €	0,2317 €
Consommation	1,1278 €	1,1278 €	1,1278 €	0,8104 €	0,8104 €	1,1278 €	0,8104 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,5100 €	0,5100 €	0,3000 €	0,5100 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,0950 €	0,0950 €	0,0950 €	0,0526 €	0,0526 €	0,0950 €	0,0526 €
<b>Distribution eau potable</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6047 €</b>	<b>1,6047 €</b>	<b>1,6567 €</b>	<b>1,6047 €</b>
Ass - Redevance communale - Part fermière							
Ass - Redevance communale - Part communal	0,3200 €	0,6000 €	0,8000 €	0,2447 €	0,2447 €	0,5547 €	0,5547 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermi							
Ass - Redevance intercommunale - Part communale							
Ass - Redevance syndicale - Part fermière	0,0585 €			0,1168 €		0,1168 €	0,1168 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3257 €	0,3203 €	0,3203 €	0,3200 €	0,3203 €	0,3200 €	0,3200 €
Ass - Redevance SIAAP	0,9610 €	0,9610 €	0,9610 €	0,9610 €	0,9610 €	0,9610 €	0,9610 €
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	<b>1,6652 €</b>	<b>1,8813 €</b>	<b>2,0813 €</b>	<b>1,6425 €</b>	<b>1,5260 €</b>	<b>1,9525 €</b>	<b>1,9525 €</b>
Agence de l'eau - redevance pollution	0,3800 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €	0,3800 €	0,3800 €
Agence de l'eau - modernisation	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €
Taxe VNF et autres	0,0085 €	0,0085 €	0,0085 €	0,0315 €	0,0315 €	0,0085 €	0,0315 €
<b>Total Organismes publics</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,6135 €</b>	<b>0,6135 €</b>	<b>0,6365 €</b>	<b>0,6365 €</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,5965 €</b>
TVA	0,2329 €	0,2293 €	0,2293 €	0,2529 €	0,2092 €	0,2708 €	0,2507 €
<b>Facture TTC 2024</b>	<b>4,1284 €</b>	<b>4,3808 €</b>	<b>4,5808 €</b>	<b>4,1365 €</b>	<b>3,9764 €</b>	<b>4,4535 €</b>	<b>4,4043 €</b>



### 3.3 LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

01/01/2024	Bièvres	Bois-d'Arcy	Chateaufort	Jouy-en-Josas	Jouy-en-Josas	La Celle Saint Cloud	La Celle Saint Cloud	Les Loges en Josas	Noisy-le-Roi
	Vallée de la Bièvre	Ru de Gally	Vallée de l'Yvette	Ru de Marivél	Vallée de la Bièvre	Ru de Gally	Boucle de Seine	Vallée de la Bièvre	Val de Gally
<b>Prix au m<sup>3</sup> base facture 120 m<sup>3</sup></b>									
Prime fixe	0,2317 €	0,1339 €	0,1339 €	0,1339 €	0,2317 €	0,1339 €	0,1339 €	0,2317 €	0,1339 €
Consommation	0,8104 €	1,1278 €	1,1278 €	1,1278 €	0,8104 €	1,1278 €	1,1278 €	0,8104 €	1,1278 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,5100 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,5100 €	0,3000 €	0,3000 €	0,5100 €	0,3000 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,0526 €	0,0950 €	0,0950 €	0,0950 €	0,0526 €	0,0950 €	0,0950 €	0,0526 €	0,0950 €
Distribution eau potable	1,6047 €	1,6567 €	1,6567 €	1,6567 €	1,6047 €	1,6567 €	1,6567 €	1,6047 €	1,6567 €
Ass - Redevance communale - Part fermière	0,1221 €	0,1221 €	0,5498 €	0,1221 €	0,1221 €	0,1221 €	0,1221 €	0,2638 €	0,1748 €
Ass - Redevance communale - Part communal	0,5200 €	0,3110 €	0,9000 €	0,2900 €	0,2900 €	0,4040 €	0,4040 €	0,3600 €	0,4438 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermièr									
Ass - Redevance intercommunale - Part comm									
Ass - Redevance syndicale - Part fermière		1,6648 €	0,1932 €	0,1168 €		1,6648 €	0,0585 €		0,7048 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3203 €	1,1700 €	0,4871 €	0,3200 €	0,3203 €	1,1700 €	0,1610 €	0,3203 €	0,3800 €
Ass - Redevance SIAAP	0,9610 €		0,9610 €	0,9610 €	0,9610 €		0,9610 €	0,9610 €	
Collecte et traitement des eaux usées	1,9234 €	3,2679 €	3,0911 €	1,8099 €	1,6934 €	3,3609 €	1,7066 €	1,9051 €	1,7034 €
Agence de l'eau - redevance pollution	0,4200 €	0,4200 €	0,3800 €	0,4200 €	0,4200 €	0,3800 €	0,3800 €	0,4200 €	0,4200 €
Agence de l'eau - modernisation	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €
Taxe VNF et autres	0,0315 €	0,0085 €	0,0085 €	0,0085 €	0,0315 €	0,0085 €	0,0085 €	0,0315 €	0,0085 €
<b>Total Organismes publics</b>	<b>0,6365 €</b>	<b>0,6135 €</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,6135 €</b>	<b>0,6365 €</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,5735 €</b>	<b>0,6365 €</b>	<b>0,6135 €</b>
TVA	0,2919 €	0,4600 €	0,4401 €	0,3142 €	0,2689 €	0,4671 €	0,3016 €	0,2901 €	0,3035 €
<b>Facture TTC 2024</b>	<b>4,4565 €</b>	<b>5,9981 €</b>	<b>5,7614 €</b>	<b>4,3943 €</b>	<b>4,2035 €</b>	<b>6,0582 €</b>	<b>4,2385 €</b>	<b>4,4363 €</b>	<b>4,2771 €</b>



Indicateurs D102.0

- Coût service assainissement = collecte + transport + traitement + modernisation des réseaux + TVA 10%
- Coût service eau potable = eau potable + redevance pollution + taxe VNF (voies navigables de France) + TVA 5,5%



## 4 ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce chapitre d'analyse financière et de bilan d'activité ne constitue pas une obligation au sens réglementaire, mais une précision que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite apporter.

**Le compte administratif** présente le résultat de l'exécution du budget. Il compare les prévisions (ou autorisations) avec les réalisations de l'exercice, tant en recettes qu'en dépenses. C'est donc un document essentiel en termes d'informations financières.

Le service d'assainissement est un service public à caractère industriel et commercial par détermination de la loi, la redevance d'assainissement, assise sur la consommation d'eau, constituant le prix d'un service rendu aux usagers.

En tant que service public à caractère industriel et commercial, et conformément à l'article L. 2224-1 du CGCT, le service d'assainissement doit être équilibré en recettes et en dépenses. Par ailleurs, en application des règles de la comptabilité publique, il doit être fait application de la nomenclature M49, spécifique aux services d'eau et d'assainissement, qui prévoit en particulier une obligation de procéder à l'amortissement comptable de l'ensemble des biens et équipements acquis ou réalisés pour l'exercice de la compétence.

Jusqu'au 30 juin 2022, le service public de la collecte assainissement comptait trois budgets différents en fonction de leur mode de gestion. Il a ainsi été créé 3 budgets annexes assainissement :

- **Le budget annexe assainissement en DSP** qui regroupe 60 000 habitants environ et se compose des communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi ;
- **Le budget annexe assainissement en marchés** qui regroupe 55 000 habitants environ et se compose des communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay ;
- **Le budget annexe assainissement en régie** qui regroupe 89 000 habitants environ et se compose de la ville de Versailles uniquement.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le budget annexe assainissement Régie a fusionné avec les budgets annexes DSP et Marchés et a été renommé « budget annexe assainissement ».

### 4.1 LES RECETTES

Le budget 2023 du service assainissement a été alimenté (résultats des comptes administratifs) :

▪ En majeure partie via la **redevance d'assainissement collectif** perçue auprès des usagers en proportion de leur consommation d'eau potable qui, après usage, se trouve rejetée dans les égouts. Les montants sont donnés dans le tableau ci-après.

▪ Par une **participation forfaitaire des collectivités** concernant la prise en compte de l'évacuation des eaux pluviales ruisselant sur la voirie. En effet, le service dont le financement doit être assuré par la redevance d'assainissement ne recouvre que la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Le coût des mêmes opérations pour les eaux pluviales doit être imputé au budget général de la collectivité et couvert par les ressources fiscales de celle-ci.

▪ Par **des subventions** accordées pour des travaux d'amélioration importants par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par les Conseils Départementaux des Yvelines et de l'Essonne, à hauteur



respective de 40 et 20 % du montant hors taxes des travaux d'investissement. Le montant global perçu est donné dans le tableau ci-après.

▪ **Par la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)** mise en place par la loi de Finances rectificative pour 2012 et par délibérations des Conseils municipaux des communes dans le courant l'année d'entrée en vigueur de cette disposition en remplacement de la participation au raccordement à l'égout (PRE). Les montants perçus sont donnés dans le tableau ci-après.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2023</b>
Redevance assainissement collectif	3 602 895
Participation financière à l'AC	508 517
Contributions des communes (eaux pluviales)	768 330
Amortissement de Subventions	621 441
Mutualisation Ville de Versailles	113 835
FCTVA	-
Autres	322 727
Résultat reporté de N-1	4 088 994
<b>TOTAL</b>	<b>10 026 739</b>

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2023</b>
Autofinancement	0
Amortissement	2 941 327
Subventions	1 064 997
Emprunts	333 292
FCTVA	710 535
Autres	1 051
Résultat reporté de N-1	5 988 680
Restes à réaliser au 31/12	590 597
<b>TOTAL</b>	<b>11 630 479</b>



## 4.2 LES DEPENSES

### Dépenses de fonctionnement

	2023
Charges d'entretien	778 298
Remb salaires / supports	1 442 320
Amortissements	2 941 327
Intérêts	52 877
Titres annulés sur exercices antérieurs	58 523
Subventions exceptionnelles	32 453
<b>TOTAL</b>	<b>5 305 798</b>
Excédent d'exploitation	4 720 939

### Dépenses d'investissement

	2023
Amortissements subventions AESN et département	621 441
Rembt capital dette	602 647
Travaux	4 069 906
Acquisition de mobilier et matériel technique	445
Restes à réaliser au 31/12	428 562
<b>TOTAL</b>	<b>5 723 001</b>
Excédent d'investissement	5 907 479

AESN = Agence de l'Eau Seine Normandie

Les extraits des comptes administratifs sont présentés en annexe 1.

Les indicateurs financiers sont présentés en annexe 4, notamment :

- Taux d'impayés : indicateur P257.0
- Durée d'extinction de la dette : indicateur P256.1



# III. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

## 1 GENERALITES SUR LE RESEAU DE COLLECTE

### 1.1 DÉFINITION ET FONCTIONNEMENT

Le réseau de collecte des eaux usées d'une agglomération a pour fonction de collecter ces eaux pour les conduire à une station d'épuration.

La collecte s'effectue par l'évacuation des eaux usées domestiques, (et éventuellement industrielles et pluviales) dans les canalisations d'un réseau d'assainissement, appelées aussi « collecteurs ».

Le réseau se compose donc des collecteurs et de leurs équipements associés (postes de relevage et de refoulement), des regards et de leurs tampons ainsi que des branchements jusqu'en limite des propriétés.

L'écoulement des eaux usées dans les collecteurs se fait généralement par gravité, c'est-à-dire sous l'effet de leur propre poids. Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un écoulement satisfaisant des eaux collectées, différents procédés (refoulement ou relèvement par des pompes) sont mis en œuvre pour permettre l'acheminement.

Les canalisations utilisées peuvent être en différents matériaux, nous pouvons par exemple citer :

- La fonte,
- La fonte ductile,
- Le Polychlorure de vinyle (PVC),
- Le grès,
- L'acier,
- L'amiante ciment.

### 1.2 LES DEUX TYPES DE RESEAUX DE COLLECTE

Il existe deux types de réseaux de collecte :

- **Les réseaux unitaires** : Ils évacuent dans **une seule canalisation les eaux usées domestiques et les eaux pluviales**. Ils cumulent les avantages de l'économie (un seul réseau à construire et à gérer) et de la simplicité, mais nécessitent de tenir compte des brutales variations de débit des eaux pluviales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs et des ouvrages de traitement ;
- **Les réseaux séparatifs** : ils collectent les **eaux usées domestiques dans un collecteur, et éventuellement les eaux pluviales dans un autre**. Ce système a l'avantage d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut, et de ne pas mélanger les eaux pluviales « propres » aux eaux usées.

Un réseau séparatif permet de mieux maîtriser le flux et la concentration en pollution des eaux usées et d'adapter la capacité des stations d'épuration en conséquence (notamment le dimensionnement hydraulique). Quel que soit la typologie du réseau, les eaux de pluie peuvent, du fait du ruissellement et du lessivage atmosphérique, se charger de polluants notamment d'hydrocarbures et de déjections diverses. L'écoulement des eaux de pluie doit donc être géré pour éviter d'importants dommages au milieu naturel.

Cela suppose pour les Collectivités qui en ont la gestion :

- La réalisation des ouvrages structurant et de leur entretien,
- La gestion des périodes de crises selon l'intensité des événements pluvieux,
- Le contrôle des projets des aménageurs.

### 1.3 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



Quelle que soit la typologie du réseau, l'eau pluviale requiert une gestion le plus en amont possible.

- Ainsi, dans le cas de réseaux séparatifs, il convient de maîtriser, avant rejet dans le milieu naturel, les pollutions induites par le lessivage des surfaces imperméables, de préférence par une gestion alternative des ruissellements plutôt que par des ouvrages de stockage et de traitement enterrés.

- Dans le cas des réseaux unitaires, il est important d'assurer la maîtrise des débits entrants en station en lissant les pics d'effluents liés à la pluviométrie par un ou plusieurs bassins de stockage-restitution.

Afin de soulager les réseaux et pour des raisons environnementales, la gestion des eaux pluviales se fait désormais de plus en plus à la parcelle privée, par infiltration. En cas d'impossibilité d'infiltrer, un dispositif de stockage peut être envisagé, avec débit de fuite régulé vers l'exutoire (rivière ou réseau). Les ouvrages d'infiltration peuvent prendre la forme de bassins enherbés, noues, tranchées d'infiltration, jardin de pluies....

### 1.4 L'ENTRETIEN D'UN RESEAU

L'entretien préventif du réseau contre l'ensablement, l'encrassement et la corrosion est assurée par :

- L'utilisation de systèmes de **prétraitement** individuel avant rejet au réseau, notamment dans le cas des eaux issues de process industrielles ou par exemple graisseuses (boucherie, pâtisserie, boulangerie, restauration, etc.),
- Le **curage** ciblé et régulier du réseau, qui permet de le maintenir en bon état de fonctionnement,
- L'entretien des postes de pompage ou refoulement,
- La réalisation d'**inspections télévisées (ITV)** des canalisations pour surveiller leur état ou diagnostiquer l'origine d'engorgements récurrents ou d'affaissements de chaussée dont on soupçonne qu'ils pourraient être en rapport avec le réseau d'assainissement,
- Les **visites pédestres** pour surveiller l'état des collecteurs visitables.

En complément intervient un entretien dit « curatif », c'est-à-dire les interventions de pompage/dégorgement par camion haute pression ; complété de réparations ponctuelles menées notamment sur les avaloirs et grilles.

En effet, malgré toute la prévention mise en œuvre, un engorgement de réseau peut toujours se produire. Les causes en sont multiples : bouchon par des résidus solides ou graisseux (béton, gravats, lingettes, etc.), présence d'un obstacle à l'écoulement consécutif à la casse de la canalisation ou des travaux (branchement pénétrant dans la canalisation principale, voire parfois désordres provoqués par un réseau tiers, etc.).

Pour cette raison, tout système privé d'évacuation des eaux doit être muni d'un dispositif anti reflux pour protéger l'immeuble en cas de défaut d'écoulement.



## 2 LES LINÉAIRES DES RÉSEAUX

Les tableaux ci-après présentent la répartition des linéaires des réseaux de collecte eaux usées et eaux pluviales pour chacun des services :

### 2.1 LES SERVICES EN REGIE

COMMUNE	Linéaires réseaux EU et EP 2023				
	gravitaire EU (km)	refoulement EU (km)	unitaire (km)	gravitaire EP (km)	longueur totale (km)
BOIS D'ARCY	36,54	2,04	0,00	37,46	<b>76,04</b>
BOUGIVAL	11,55	0,00	3,00	9,00	<b>23,55</b>
BUC	29,97	0,00	0,00	28,00	<b>57,97</b>
RENNEMOULIN	0,00	0,00	0,00	0,78	<b>0,78</b>
TOUSSUS LE NOBLE	5,50	0,00	0,00	7,30	<b>12,80</b>
VELIZY-VILLACOUBLAY	29,60	0,00	21,00	64,50	<b>115,10</b>
VIROFLAY	0,00	0,00	21,91	0,50	<b>22,41</b>
VERSAILLES	0,45	0,00	127,14	6,98	<b>134,57</b>
<b>Cumul REGIE</b>	<b>77,06</b>	<b>0,00</b>	<b>173,05</b>	<b>117,07</b>	<b>367,18</b>

En 2023, sur les communes en régie, les linéaires n'ont pas évolué. En effet, l'intégration des levés topographiques réalisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement était toujours en cours.

Ces linéaires devraient évoluer significativement en 2024 avec la mise à jour du SIG.

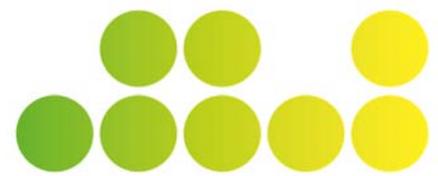


## 2.2 LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SERVICES COLLECTE EU et EP SPANC	Linéaires réseaux EU et EP 2022					Linéaires réseaux EU et EP 2023					Evolution 2023/2022
	2022					2023					
	gravitaire EU (km)	refoulement EU (km)	gravitaire unitaire (km)	gravitaire EP (km)	longueur totale (km)	gravitaire EU (km)	refoulement EU (km)	gravitaire unitaire (km)	gravitaire EP (km)	longueur totale (km)	
BOIS D'ARCY	35,77	2,04	0,00	35,24	73,05	36,54	2,04	0,00	37,46	76,03	4,1%
BIEVRES	19,57	0,46	0,00	12,41	32,44	19,47	0,26	0,00	12,51	32,24	-0,6%
JOUY-EN-JOSAS	18,59	0,00	0,00	21,97	40,56	18,70	0,00	0,00	22,27	40,97	1,0%
LA CELLE SAINT CLOUD	28,97	0,00	2,72	27,08	58,77	28,97	0,00	0,35	26,91	56,23	-4,3%
LES LOGES EN JOSAS	6,98	0,00	0,00	6,72	13,70	6,98	0,00	0,00	6,72	13,70	0,0%
CHATEAUFORT	6,74	0,00	0,00	9,54	16,28	6,74	0,00	0,00	9,58	16,32	0,2%
Transport EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL	10,34	0,00	0,00	9,16	19,50	10,34	0,00	0,00	9,16	19,50	0,0%
NOISY LE ROI	20,11	0,77	0,00	26,95	47,83	20,11	0,77	0,00	26,95	47,83	0,00%
Cumul (en km) pour l'ensemble des DSP présentées	147,06	3,27	2,72	149,07	302,12	147,84	3,07	0,35	151,55	302,81	0,2%

En 2023, sur les communes dont l'assainissement collectif est géré en délégation de service public, les linéaires ont peu évolué, excepté sur la commune de Bois d'Arcy, malgré la réalisation du schéma directeur d'assainissement communautaire. Cela s'explique par l'existence historique d'un SIG mis à jour annuellement par le délégataire depuis plusieurs années.

Dans le cadre du nouveau de contrat de délégation de service public, confié à SEFO, l'exigence d'actualisation des données du SIG a été renforcée, ce qui explique l'évolution des linéaires sur les communes de Bois d'Arcy et Jouy-en-Josas.



## 3 LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX

### 3.1 LE SERVICE EN RÉGIE DIRECTE : VERSAILLES

#### 3.1.1 LE RÉSEAU DE LA VILLE DE VERSAILLES

Le réseau de la Ville de Versailles compte environ 160 kilomètres de collecteurs et canalisations.

L'ensemble du réseau est cartographié sur plans précis et homogènes informatisés au 2000<sup>ème</sup> et actualisé chaque année.

Ce réseau est divisé en trois bassins versants avec :

- **à l'Est et le plateau de Satory Ouest** les effluents transitent par les émissaires d'HYDREAULYS puis par les émissaires du SIAAP jusqu'à la station d'épuration d'Achères (station Seine Aval) gérée également par le SIAAP.

- **au Sud Ouest** les effluents (provenant d'une partie de la rue de la Porte de Buc et du **Plateau de Satory Est**), transitent par le réseau séparatif géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), jusqu'à la station d'épuration de Valenton (Seine Amont) gérée par le SIAAP.

- **à l'Ouest** des effluents transitent par les collecteurs de transport du Syndicat d'Hydreaulys jusqu'à la station d'épuration du Carré de Réunion gérée par Hydreaulys.

commune	Quartier	transport	STEP
Versailles	<i>Versailles Est-Satory Ouest</i>	SQY (uniquement pour Satory Ouest) + Hydreaulys + SIAAP	Achères (Seine Aval)
	<i>Versailles Sud Ouest -Satory Est</i>	SIAVB	Valenton (Seine Amont)
	<i>Versailles Ouest</i>	Hydreaulys	Carré Réunion

Les rapports annexes obtenus auprès d'Hydreaulys et du SIAAP permettent de connaître pour les stations d'épuration de Carré de Réunion, d'Achères et de Valenton :

- Leurs capacités d'épuration,
- Les prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants,
- Les quantités de boues issues de ces ouvrages d'épuration (indicateur D203.0),
- Ainsi que la conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau de ces deux stations d'épuration.

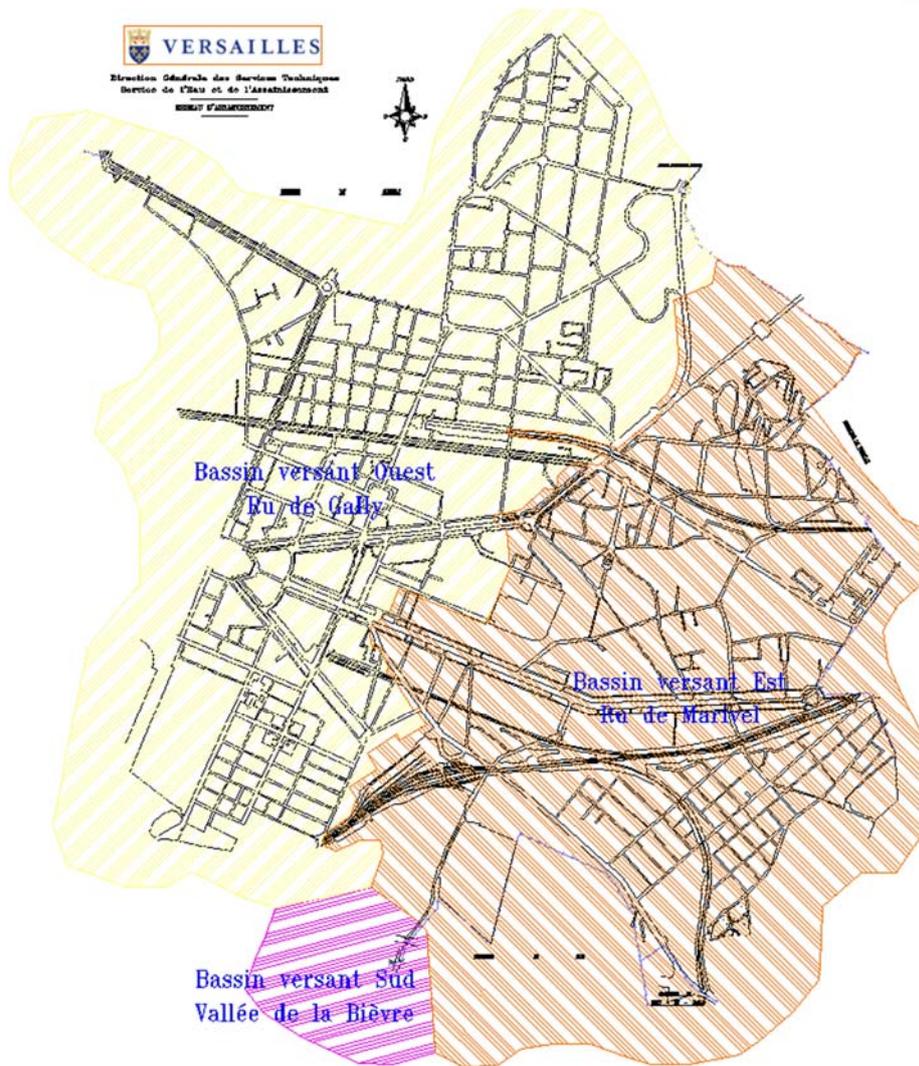


Figure 5 : délimitation des bassins versants sur Versailles

Le réseau Versaillais comporte un tiers d'ouvrages et canalisations de hauteur supérieure à 1 mètre.

La quasi-totalité du réseau fonctionne sans pompage (en gravitaire). On note la présence de trois siphons en Ø 400 mm et Ø 600 mm sur le réseau. Ils ne génèrent aucun problème particulier.

A noter que le réseau unitaire de la Ville de Versailles ne comporte aucun déversoir / rejet au milieu naturel. Des maillages permettent une grande souplesse de fonctionnement hydraulique, car une mise en charge ponctuelle peut être compensée par un réacheminement gravitaire des flux.

Les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations et collecteurs du réseau versaillais sont synthétisées comme suit :

COMMUNE	Réseaux UN/EU 2023			Réseaux EP 2023		
	% matériaux inconnus	% dates inconnues	% diamètre inconnus	% matériaux inconnus	% dates inconnues	% diamètre inconnus
VERSAILLES	6,00%	6,00%	0,00%	47,00%	22,50%	2,00%

COMMUNE	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	
	2022	2023
VERSAILLES	110	110



### 3.1.2 GESTION DU TEMPS DE PLUIE :

---

Le réseau unitaire de la Ville de Versailles compte de nombreux maillages et de nombreuses jonctions. Une majorité d'entre elles sont pourvues de surverses permettant le délestage d'un collecteur principal dans la maille, si la hauteur d'eau le nécessite. Le réseau comporte **63 points de surverse entre différents secteurs du réseau indépendants en fonctionnement courant**.

⇒ **Ainsi, par temps de pluie, des connexions supplémentaires sont possibles entre bassins versants**, permettant une évacuation des effluents sans débordements.

Ce réseau comporte **une station de relevage d'eaux pluviales** pour évacuer les ruissellements dans le passage souterrain construit sous les voies SNCF rue Jean Mermoz.

De plus, la gestion des eaux pluviales s'est améliorée, au fil des années, par différentes actions :

- Mise en place d'ouvrages publics : Bassins de rétention, collecteurs de stockage /relargage...
- Mise en œuvre de bassins de rétention ou d'infiltration privés ou autres dispositifs de gestion des eaux à la parcelle,
- Prise en compte de la gestion des eaux en amont des projets d'urbanisation par la gestion à la parcelle, afin d'éviter de rejeter des volumes supplémentaires à gérer sur l'espace public.

En collaboration avec la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, la Direction Interdépartementale des Routes d'Ile de France a également mis en œuvre des bassins de rétention afin de réguler les eaux pluviales ruisselant sur des portions d'autoroutes situées en dehors ou à la limite du territoire communal, et qui se rejettent dans le réseau d'égout de la Ville à un débit de fuite respectant les prescriptions d'Hydreaulys.

Parallèlement à la création de bassins et de collecteurs municipaux, la mise en œuvre de bassins de rétention privés est également demandée lors de l'instruction de permis de construire ; ceci conformément aux exigences du Syndicat Mixte Hydreaulys et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Cette mesure est également exigée par le nouveau règlement d'assainissement de Versailles Parc approuvé le 21 janvier 2021.

Le syndicat Hydreaulys est issu de la fusion :

- Du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Ru de Marivel (SIAVRM – Bassin Est)
- Du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV – Bassin Ouest)

L'annexe 2 présente les volumes des ouvrages de gestion de temps de pluie de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc.



### 3.2 LES SERVICES EN RÉGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE

Sur les communes en régie, excepté Versailles, la connaissance patrimoniale des réseaux est faible.

Les diamètres des canalisations sont globalement très bien connus contrairement aux dates de pose et aux matériaux, données majoritairement inconnues.

L'amélioration de la connaissance patrimoniale est un sujet sur lequel le service d'assainissement travaille depuis 2021, notamment dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire.

La mise en œuvre du SIG durant l'année 2023 a permis de mettre en évidence la méconnaissance totale des données « matériau » et « date de pose ».

Un plan d'actions a donc été établi pour améliorer cette situation. Il sera mis en œuvre en 2024-2025 :

- Pour améliorer la connaissance des matériaux des canalisations : Analyse des ITV réalisées, opérations globales de levés de tampon.
- Pour améliorer la connaissance des périodes de pose des canalisations : Analyse du cadastre et des photos aériennes, contact avec les services techniques et élus des communes, contact avec les associations de gestion des grandes résidences privées.

COMMUNE	Réseaux EU 2023			Réseaux EP 2023		
	% matériaux inconnus	% dates inconnues	% diamètre inconnus	% matériaux inconnus	% dates inconnues	% diamètre inconnus
BOUGIVAL	100,00%	100,00%	1,70%	100,00%	100,00%	0,40%
BUC	100,00%	100,00%	9,60%	100,00%	100,00%	4,50%
RENNEMOULIN	-	-	-	100,00%	100,00%	0,00%
TOUSSUS LE NOBLE	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,30%
VELIZY-VILLACOUBLAY	100,00%	100,00%	10,30%	100,00%	100,00%	32,00%
VIROFLAY	100,00%	100,00%	20,60%	-	-	-

COMMUNE	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	
	2022	2023
BOUGIVAL	15	15
BUC	15	15
RENNEMOULIN	15	15
TOUSSUS LE NOBLE	15	15
VELIZY-VILLACOUBLAY	15	15
VIROFLAY	15	15



### 3.3 LES SERVICES EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

#### Connaissance du matériau, de la date de pose et du diamètre des réseaux

Le tableau ci-dessous présente une vision globale de la connaissance des conduites (nature des matériaux, classe d'âge et diamètre) indiqué dans les SIG des délégataires.

(\*) Fin du contrat de DSP VEOLIA en octobre 2022

(\*\*) Nouveau contrat SEFO : communes en gris dans les tableaux 2023

	Réseaux EU 2021			Réseaux EU 2022*			Réseaux EU 2023**		
	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus
<b>BOIS D'ARCY</b>	77%	90%	0%	77%	90%	0%	13%	0%	0%
<b>BIEVRES</b>	66%	99%	0%	63%	96%	0%	64%	84%	0%
<b>JOUY-EN-JOSAS</b>	62%	100%	0%	62%	100%	0%	59%	84%	0%
<b>LES LOGES EN JOSAS</b>	76%	98%	0%	76%	38%	0%	14%	26%	0%
<b>LA CELLE SAINT CLOUD</b>	67%	100%	3%	67%	100%	3%	63%	91%	3%
<b>CHATEAUFORT</b>	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	47%	0%
<b>TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL</b>	71%	100%	0%	62%	99%	0%	46%	54%	0%
<b>NOISY LE ROI</b>	86%	0%	39%	86%	0%	39%	37%	0%	33%

	Réseaux EP 2021			Réseaux EP 2022*			Réseaux EP 2023**		
	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus
<b>BOIS D'ARCY</b>	25%	90%	0%	25%	90%	0%	10%	0%	0%
<b>BIEVRES</b>	79%	97%	0%	79%	97%	0%	79%	78%	0%
<b>JOUY-EN-JOSAS</b>	74%	98%	0%	74%	98%	0%	74%	82%	0%
<b>LES LOGES EN JOSAS</b>	82%	100%	0%	82%	34%	0%	82%	32%	0%
<b>LA CELLE SAINT CLOUD</b>	78%	100%	5%	78%	99%	5%	78%	94%	0%
<b>CHATEAUFORT</b>	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	52%	0%
<b>TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL</b>	60%	100%	0%	38%	100%	0%	48%	52%	0%
<b>NOISY LE ROI</b>	81%	0%	0%	81%	0%	0%	80%	0%	0%

	Global réseaux 2021			Global réseaux 2022			Global réseaux 2023**		
	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus	% matériaux inconnus	% Dates inconnues	% Diamètres inconnus
<b>BOIS D'ARCY</b>	51%	90%	0%	51%	90%	0%	11%	0%	0%
<b>BIEVRES</b>	73%	98%	0%	73%	98%	0%	71%	81%	0%
<b>JOUY-EN-JOSAS</b>	68%	99%	0%	68%	99%	0%	67%	83%	0%
<b>LA CELLE SAINT CLOUD</b>	73%	100%	4%	47%	100%	1%	70%	93%	1%
<b>LES LOGES EN JOSAS</b>	79%	99%	0%	79%	36%	0%	48%	29%	0%
<b>CHATEAUFORT</b>	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	49%	0%
<b>TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL</b>	66%	100%	0%	50%	100%	0%	47%	53%	0%
<b>NOISY LE ROI</b>	84%	0%	20%	84%	0%	20%	59%	0%	16%

A la suite de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement communautaire et du travail réalisé en collaboration avec les délégataires et les services techniques communaux, il est à noter une amélioration notable des connaissances patrimoniales en 2023.

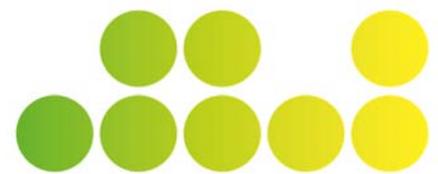


Les points d'amélioration sont les suivants :

- ✓ Sur les communes de Bois d'Arcy, Bievres, Jouy en Josas, La Celle St cloud pour la connaissance des matériaux et des âges des canalisations,
- ✓ Sur la commune de Noisy le Roi pour la connaissance des matériaux et des diamètres,
- ✓ Sur les communes de Chateaufort et des Loges en Josas pour la connaissance des âges des canalisations.

Les données issues des SIG à jour transmis par les délégataires témoignent toutefois :

- ✓ D'un niveau de connaissance patrimoniale faible sur le réseau de transport de Bougival et La Celle Saint Cloud qui reste persistant d'un exercice à l'autre, malgré des améliorations et des incohérences.
- ✓ Sur la Celle Saint Cloud et Jouy en Josas, la part de linéaire de réseau dont l'âge demeure inconnu reste élevé bien qu'en nette diminution.



## 4 NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES ASSUJETTIS

L'évolution de la population et du nombre d'abonnés est présentée dans les tableaux qui suivent.

### 4.1 LE SERVICE EN RÉGIE : VERSAILLES ET LES REGIES AVEC PRESTATIONS DE SERVICE

SERVICES COLLECTE EU et EP SPANC	2022			2023		
	Estimation population	Nombre d'abonnés	Volumes assujétis m3	Estimation population	Nombre d'abonnés	Volumes assujétis m3
BOUGIVAL	9 127	1 439	483 507	9 163	1 454	484 949
BUC	6 097	1 050	339 837	6 043	1 053	363 913
TOUSSUS LE NOBLE	1 202	405	60 684	1 195	407	49 562
VELIZY-VILLACOUBLAY	23 020	2 331	1 599 416	22 914	2 343	1 576 286
VIROFLAY	17 089	2 938	730 073	17 562	2 941	693 887
VERSAILLES	87 253	7 746	4 539 688	85 407	7 769	4 258 727
<b>TOTAUX Régie VGP</b>	<b>143 788</b>	<b>15 909</b>	<b>7 753 205</b>	<b>142 284</b>	<b>15 967</b>	<b>7 427 324</b>

Sur le secteur en régie, on constate une légère hausse des abonnés pour chaque commune permettant d'atteindre une hausse globale de 0.36%. Toutefois, cette hausse d'abonnés n'a pas engendré une hausse des volumes assujettis puisqu'on observe une baisse de 4.2 % pour 2023.



## 4.2 LE SERVICE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Afin de caractériser les services étudiés, nous présentons les évolutions du nombre d'abonnés et des volumes assujettis sur la période 2022 à 2023.

### Données brutes transmises par les délégataires :

SERVICES COLLECTE EU et EP SPANC	2022*				2023**			
	Nombre d'abonnés	Evolution N/N-1	Volumes assujettis m3	Evolution N/N-1	Nombre d'abonnés	Evolution N/N-1	Volumes assujettis m3	Evolution N/N-1
BOIS D'ARCY	3 185	0%	696 159	-2%	3 322	4%	697 036	0%
BIEVRES	1 212	-1%	573 413	7%	1 303	8%	290 061	-49%
JOUY-EN-JOSAS	1 467	-1%	496 676	-4%	1 551	6%	437 293	-12%
LA CELLE SAINT CLOUD	1 895	1%	1 187 048	8%	2 031	7%	818 227	-31%
CHATEAUFORT	562	1%	61 022	0%	566	1%	61 263	0%
Transport EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL	3 176	1%	1 746 268	3%	3 199	1%	1 648 646	-6%
LES LOGES EN JOSAS	462	0%	75 973	-17%	463	0%	71 264	-6%
NOISY LE ROI	1 690	-1%	369 332	-2%	1 428	-16%	360 522	-2%
<b>Cumul pour l'ensemble des DSP présentées</b>	<b>13 649</b>	<b>0%</b>	<b>5 205 891</b>	<b>2%</b>	<b>13 863</b>	<b>-100%</b>	<b>4 384 312</b>	<b>-16%</b>

### Données corrigées par l'AMO en charge du contrôle des DSP :

SERVICES COLLECTE EU et EP SPANC	2022*				2023**			
	Nombre d'abonnés	Evolution N/N-1	Volumes assujettis m3	Evolution N/N-1	Nombre d'abonnés	Evolution N/N-1	Volumes assujettis m3	Evolution N/N-1
BOIS D'ARCY	3 185	0%	696 159	-2%	3 322	4%	713 081	2%
BIEVRES	1 212	-1%	573 413	7%	1 303	8%	534 346	-7%
JOUY-EN-JOSAS	1 467	-1%	496 676	-4%	1 551	6%	518 267	4%
LA CELLE SAINT CLOUD	1 895	1%	1 187 048	8%	2 031	7%	1 103 286	-7%
CHATEAUFORT	562	1%	61 022	0%	566	1%	61 263	0%
Transport EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL	3 176	1%	1 746 268	3%	3 199	1%	1 648 646	-6%
LES LOGES EN JOSAS	462	0%	75 973	-17%	463	0%	71 264	-6%
NOISY LE ROI	1 690	-1%	369 332	-2%	1 428	-16%	360 522	-2%
<b>Cumul pour l'ensemble des DSP présentées</b>	<b>13 649</b>	<b>0%</b>	<b>5 205 891</b>	<b>2%</b>	<b>13 863</b>	<b>-100%</b>	<b>5 010 675</b>	<b>-4%</b>

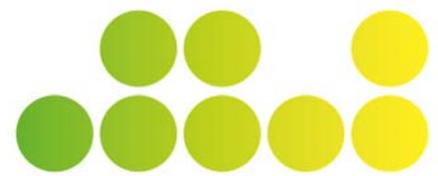
(\*) Fin du contrat de DSP VEOLIA en octobre 2022

(\*\*) Nouveau contrat SEFO : communes en gris dans les tableaux 2023



L'examen du tableau permet de faire les remarques suivantes :

- ✓ **Les données transmises par l'exploitant SEFO sur les volumes assujettis sont incohérentes en 2023 (cf. tableau transmis par les délégataires). Dans le tableau corrigé par l'AMO en charge du contrôle des délégataires, les cases jaunes du tableau ont fait l'objet d'une estimation sur la base des volumes 2021 ;**
- ✓ Le nombre d'abonnés sur les communes de Chateaufort, la Celle St Cloud et Bougival (pour le contrat de l'ex SIABS) et sur Loges en Josas reste stable ;
- ✓ Une diminution de 6 % du volume assujetti sur les communes de la Celle St Cloud et Bougival (pour le contrat de l'ex SIABS) ;
- ✓ Une diminution notable du nombre d'abonnés sur Noisy le Roi et une diminution moindre du volume assujetti.



## 5 NOMBRE DE BRANCHEMENTS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 5.1 LE SERVICE EN REGIE

Le tableau suivant regroupe le nombre et l'évolution des branchements et des ouvrages annexes pour chacun des services étudiés.

SERVICES COLLECTE EU et EP	Branchements et ouvrages des réseaux EU et EP 2022				Branchements et ouvrages des réseaux EU et EP 2023				Evolution 2022/2023			
	Brchts	PR	bouches ou avaloirs	regards	Brchts	PR	bouches ou avaloirs	regards	Brchts	PR	bouches ou avaloirs	regards
BOUGIVAL	1 380	0	375	1 254	1 380	-	375	1 146	0,00%		0,00%	-8,61%
BUC	1 050	1 EU	535	1 426	1 050	1 EU	535	1 247	0,00%		0,00%	-12,55%
RENNEMOULIN	nc	0	22	31	nc	-	22	31			0,00%	0,00%
TOUSSUS LE NOBLE	362	1 EU	215	nc	362	1 EU	215	355	0,00%		0,00%	-
VELIZY-VILLACOUBLAY	2 347	2 EP 1 EU	1 420	5 926	2 347	2 EP1 EU	1420	3 271	0,00%		0,00%	-44,80%
VIROFLAY	2 848	0	676	986	2 848	-	676	913	0,00%		0,00%	-7,40%
VERSAILLES	7775	2 EP	1724	3 160	7775	2 EP	1797	3 716	0,00%		4,23%	17,59%
TOTAUX Régie VGP	15 762	-	4 967	12 783	15 762	-	5 040	10 679	0%		1%	-16%

En 2023, sur les communes en régie, les données n'ont pas évolué car l'intégration des données collectées lors de la réalisation des levés topographiques dans le cadre du schéma directeur d'assainissement était toujours en cours.

Cependant, la mise à jour des données dans le SIG sur la commune de Versailles s'est poursuivie en 2023, ce qui explique la légère évolution du nombre de bouches d'engouffrement entre 2022 et 2023.



## 5.2 LES SERVICES EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le tableau suivant regroupe le nombre et l'évolution des branchements et des ouvrages annexes pour chacun des services étudiés.

SERVICES COLLECTE EU et EP	Branchements et ouvrages des réseaux EU et EP 2022				Branchements et ouvrages des réseaux EU et EP 2023				Evolution 2022/2023			
	Brchts	PR	bouches ou avaloirs	regards	Brchts	PR	bouches ou avaloirs	regards	Brchts	PR	bouches ou avaloirs	regards
BOIS D'ARCY collecte EU et EP	3185	4 EU 3 EP	625	2469	4186	6	625	2709	31%	0%	0%	10%
BIEVRES collecte EU et EP	1115	7	227	1138	1617	6	227	1110	45%	0%	0%	-2%
JOUY-EN-JOSAS collecte EU et EP	1374	0	532	1421	1565	0	532	1559	14%	0%	0%	10%
LES LOGES EN JOSAS collecte EU et EP	268	2	166	406	268	2*	167	402	0%	0%	1%	-1%
LA CELLE SAINT CLOUD	1898	0	815	1887	1898	0	815	2028	0%	0%	0%	7%
CHATEAUFORT	562	0	222	506	566	0	230	506	1%	0%	4%	0%
Transport EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL	3176	1	342	519	3199	1	235	524	1%	0%	-31%	1%
NOISY LE ROI	1690	4	712	1497	1428	4	712	1503	-16%	0%	0%	0%
<b>TOTAUX</b>	<b>13268</b>	<b>14</b>	<b>3641</b>	<b>9843</b>	<b>14727</b>	<b>17</b>	<b>3543</b>	<b>10341</b>	<b>11,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>5,1%</b>

\*A noter que le poste de refoulement du Château des Cotes des Loges en Josas a été intégré au tableau précédent mais n'est pas exploité dans le cadre du contrat de DSP.

Il ressort des données disponibles :

- ✓ Une augmentation notable des branchements sur les communes de Bois d'Arcy (+ 31,43 %), Bièvres (+45%), Jouy en Josas (13%) pouvant s'expliquer par une mise à jour des bases de données par le nouveau délégataire. Ces données seront confirmées lors de l'exercice 2024.
- ✓ Un nombre stable de branchements sur les communes de Chateaufort, la Celle St Cloud et sur Les Loges en Josas.
- ✓ Une baisse notable du nombre de branchements par rapport à 2022 (-15,5%) sur Noisy le Roi. La tendance à la diminution du nombre de branchements sur la commune est observée depuis 2018 (avec 1 718 branchements raccordés à l'époque).
- ✓ Une augmentation du nombre de branchements entre 2022 et 2023 sur le réseau de transport EU et EP sur Bougival et La Celle St cloud (ancien SIABS), augmentation déjà observée sur les exercices précédents.

Les données sont sujettes à actualisation dans le cadre du Schéma Directeur en cours.



## 6 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement, a imposé une nouvelle définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).

Les finalités de cet indicateur de performance sont :

- L'évaluation du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement,
- Le suivi de la qualité de la gestion patrimoniale et son évolution,

Un indice de 0 à 120 est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Les informations visées sont relatives aux éléments suivants :

- Existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points),
- Existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points),
- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Des règles de notation ont été mise en œuvre, à savoir :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculé sur un barème de 120 points la valeur de ces indices pour l'année 2019 pour chacun des services étudiés est présentée dans le tableau de la page suivante :



## 6.1 LES SERVICES EN REGIE

A l'exception de la ville de Versailles, la méconnaissance des matériaux et périodes de pose des canalisations ne permet pas d'atteindre la valeur de 40 points sur 45 pour la somme partie A + B.

Par conséquent, seule la ville de Versailles comptabilise des points sur la partie C.

COMMUNE	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	
	2022	2023
BOUGIVAL	15	15
BUC	15	15
RENNEMOULIN	15	15
TOUSSUS LE NOBLE	15	15
VELIZY-VILLACOUBLAY	15	15
VIROFLAY	15	15
VERSAILLES	110	110

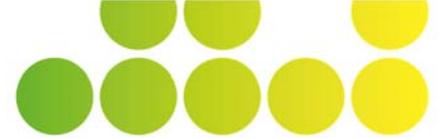
Une campagne de collecte d'informations sur les réseaux est indispensable pour :

- Faire croître la note de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (pour atteindre 90 à 100 points selon les services),
- Permettre à VERSAILLES GRAND PARC de disposer d'une base de connaissance suffisante pour définir des programmes de renouvellement de réseaux pertinents,
- Piloter au mieux les opérations de curage préventifs et d'ITV réalisées par les délégataires.

C'est pourquoi, sur la connaissance des réseaux, des actions complémentaires ont déjà été engagées dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement :

- Un géo-référencement en classe A des réseaux, affleurants et ouvrages du service (données disponibles durant l'année 2023) ;
- Des investigations sur les connaissances patrimoniales (nature, diamètre...).

Cependant, ces actions ne permettent toujours pas de dépasser le seuil minimal des 40 points pour les parties A et B. Elles vont donc se poursuivre en 2024 et en 2025 par la mise en œuvre du plan d'actions défini dans le paragraphe 3.2 du présent document.



## 6.2 LES SERVICES EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

COMMUNE	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	
	2022	2023
BOIS D'ARCY	104	108
BIEVRES	15	26
JOUY-EN-JOSAS	15	27
LA CELLE SAINT CLOUD	15	26
LES LOGES EN JOSAS	15	70
CHATEAUFORT	90	90
Transport EU + EP	15	15
LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL		
NOISY LE ROI	30	81

Pour le contrat SEFO réunissant les Communes de Bois d'Arcy, Bièvres, Jouy en Josas et la Celle Saint Cloud, le Délégué a attribué une note globale de 25/120 dans son RAD.

Cependant, après analyse des données du SIG, l'indice réelle diffère pour chacune des 4 communes. Il est en légère augmentation sur la commune de Bois d'Arcy et en nette amélioration sur les communes de Bièvres, La Celle-Saint-Cloud et Jouy en Josas. Cependant, sur ces 3 communes, les plans doivent être mis à jour sur le périmètre du contrat pour obtenir les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) et dépasser le seuil des 40 points.

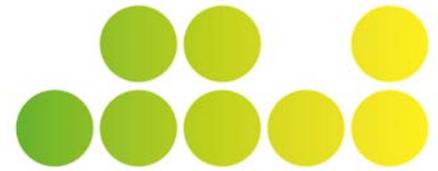
Le délégué a démarré, en 2023, un plan d'actions pour améliorer la connaissance patrimoniale sur ces 4 communes. Cependant, le résultat des actions menées ne sera visible que sur l'exercice 2024. A cette date, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale devrait très largement augmenter.

Pour le Contrat de l'Ex SIABS (La Celle Saint Cloud et Bougival) et Châteaufort, la note de l'indice de connaissance patrimoniale demeure inchangée. La connaissance patrimoniale du réseau de transport de Bougival/La Celle Saint Cloud est très faible et doit faire l'objet, en 2024 et 2025, d'un plan d'actions pour dépasser le seuil des 40 points.

Sur la commune des Loges en Josas, l'indice de connaissance patrimoniale a nettement augmenté en 2023 à la suite d'un travail collaboratif réalisé par le délégué, les services techniques communaux et les élus. En 2024, le délégué a prévu de poursuivre ce travail avec l'analyse de l'ensemble des ITV, ce qui devrait permettre d'améliorer encore l'indice de connaissance.

Sur la commune de Noisy le Roi, un travail poussé d'analyse des données disponibles a permis d'améliorer significativement l'indice de connaissance patrimoniale.

Enfin, en 2024, l'indice de connaissance devrait augmenter pour toutes les communes de Versailles Grand Parc suite à la finalisation du schéma directeur d'assainissement communautaire.



## 7 DONNÉES D'EXPLOITATION DES SERVICES

Les canalisations transportent en permanence des eaux chargées en pollution, il est donc inévitable qu'elles s'encrassent.

Elles sont également menacées par l'érosion et la corrosion.

L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions, notamment :

- L'entretien courant des ouvrages d'assainissement (curage des réseaux ou des postes de relèvement, ...)
- L'inspection télévisée des réseaux ;
- Les interventions ponctuelles comme les désobstructions ;
- La dératissage des réseaux ;
- Les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement ;
- Le suivi du niveau d'H<sub>2</sub>S (hydrogène sulfuré) ;
- Des campagnes de mesures qualité, ...

Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent. Les interventions des délégataires sont retracées dans les rapports annuels. Pour les régies, ils sont retracés dans le bilan d'activité.

Nous présentons dans les chapitres suivants (par catégorie d'intervention) les données d'exploitation de chacun des services.

### 7.1 LE CURAGE DES RESEAUX

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres. Ainsi, on appelle « **point noir** » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins une intervention annuelle systématique (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

L'indicateur relatif au nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km permet d'apprécier l'état de performance des installations du service.

Nous avons regroupé le suivi des curages pour chacun des services étudiés dans les tableaux des pages suivantes.



### 7.1.1 VERSAILLES ET LES SERVICES EN RÉGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE

Les réseaux d'assainissement sont entretenus :

- Sur la commune de Versailles, par la régie du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc,
- Sur les autres communes en régie, par le prestataire de service, la société EAV.

SERVICES COLLECTE EU et EP	Curage EU et EP 2022			Curage EU et EP 2023		
	Linéaire curé en ml	% Longueur curée	Nombre de désobstructions	Linéaire curé en ml	% Longueur curée	Nombre de désobstructions
<b>BOUGIVAL</b>	<b>2 820</b>	<b>12%</b>	<b>3</b>	<b>3 345</b>	<b>12%</b>	<b>12</b>
<b>BUC</b>	<b>1 615</b>	<b>3%</b>	<b>5</b>	<b>2 985</b>	<b>5%</b>	<b>4</b>
<b>TOUSSUS LE NOBLE</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>1 372</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>
<b>VELIZY-VILLACOUBLAY</b>	<b>8 550</b>	<b>7%</b>	<b>15</b>	<b>13 064</b>	<b>10%</b>	<b>9</b>
<b>VIROFLAY</b>	<b>3 521</b>	<b>16%</b>	<b>5</b>	<b>2 736</b>	<b>9%</b>	<b>1</b>
<b>VERSAILLES</b>	<b>41 750</b>	<b>26%</b>	<b>10</b>	<b>70 851</b>	<b>45%</b>	<b>nc</b>
<b>TOTAUX REGIE VGP</b>	<b>58 256</b>	<b>10%</b>	<b>38</b>	<b>94 353</b>	<b>23%</b>	<b>26</b>

En 2023, le linéaire curé a augmenté significativement :

- Sur la commune de Versailles, les équipes de la régie ont repris les entretiens préventifs stoppés pendant la période du COVID,
- Pour les communes hors Versailles, un plan pluriannuel d'entretien a été mis en œuvre sur les communes de Bougival, Buc, Viroflay et Vélizy afin d'entretenir entre 5 et 10 % du linéaire par an,
- Sur la commune de Toussus le Noble, aucun curage préventif n'a été réalisé en raison de l'absence de point noir et d'historique d'obstructions.



## 7.1.2 LE SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent. Les interventions des délégataires sont retracées dans les rapports annuels.

	Rappel des objectifs		Curage EU et EP 2022*				Curage EU et EP 2023**			
			Nombre d'interventions	Linéaire curé en ml	% Longueur curée/ totale	Nombre désobstructions	Nombre d'interventions	Linéaire curé en ml	% Longueur curée/ totale	Nombre désobstructions
BOIS D'ARCY	VEOLIA 8 % EU 5 % EP	SEFO 7 % global 4 communes	588	3392	5%	18	32	4919	6%	11
BIEVRES	VEOLIA 4,5 % global	SEFO 7 % global 4 communes	551	960	3%	0	16	4597	14%	11
JOUY-EN-JOSAS	VEOLIA 7 % global	SEFO 7 % global 4 communes	1133	2332	6%	2	4	1203	3%	7
LA CELLE SAINT CLOUD	<i>néant</i>	SEFO 7 % global 4 communes	292	4947	8%	18	5	717	1%	7
LES LOGES EN JOSAS	<i>néant</i>		159	1421	10%	0	157	1917	14%	0
CHATEAUFORT	<i>néant</i>		0	882	5%	0	0	732	4%	0
TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL	7% EU 2% EP		nc	496	3%	0	nc	543	3%	0
NOISY LE ROI	15 % global		12	6479	14%	15	28	7689	16%	10

Le suivi, l'entretien et la remise en état de tous les ouvrages d'assainissement du réseau public inscrit dans le périmètre du contrat, sont réalisés par le délégataire dans le cadre des contrats de délégation de service public. Certains contrats mentionnent des objectifs clairs avec un pourcentage annuel de curage et d'ITV à réaliser tandis que d'autres ne fixent pas d'objectif.

Les collectivités gardent à leur charge les travaux de renouvellement et d'extension des réseaux publics d'assainissement.

Les objectifs contractuels sont des valeurs moyennes annuelles sur la durée du contrat.

Pour l'année 2023 :

- ✓ Pour les communes de Bievres, Bois d'Arcy, Jouy en Josas, La Celle Saint Cloud, le Délégataire a porté ses efforts plus particulièrement sur le réseau de Bièvres. Globalement, sur le périmètre de ce contrat, la longueur des canalisations curées est légèrement inférieure, en pourcentage, à celle fixée dans les objectifs contractuels. Cela s'explique par une année de transition pour la mise en œuvre du nouveau contrat de DSP.
- ✓ Pour le contrat de transport des eaux usées et pluviales sur les communes de la Celle Saint Cloud et Bougival (Ex SIABS), le linéaire curé correspond au curage annuel des points noirs.
- ✓ Pour Noisy le Roi et les Loges en Josas, les objectifs de curage ont été atteints et ont permis de curer préventivement certains tronçons jamais curés.



## 7.2 LES INSPECTIONS PÉDESTRES ET TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX

Le service assainissement procède à des inspections pédestres (ou visuelles depuis la surface en ouvrant les tampons d'assainissement) et télévisées des réseaux permettant d'effectuer des diagnostics.

Ces diagnostics sont faits, soit en amont des projets de réfection de voirie, soit lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit enfin simplement dans le cadre de la surveillance. Ces données concernent à la fois les interventions sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

### 7.2.1 LES SERVICES EN REGIE DIRECTE OU AVEC PRESTATION DE SERVICE

SERVICES COLLECTE EU et EP ; SPANC	ITV 2022		ITV 2023	
	Linéaire inspecté en ml	% longueur ITV/totale	Linéaire inspecté en ml	% longueur ITV/totale
BOUGIVAL	1 465	6,2%	831	2,9%
BUC	-	0,0%	-	0,0%
TOUSSUS LE NOBLE	-	0,0 %	-	0,0%
VELIZY-VILLACOUBLAY	371	0,3%	2 352	1,8%
VIROFLAY	1 881		22	0,1%
VERSAILLES ITV	6 000	4,4%	380	0,2%
VERSAILLES visites pédestres	Réalisées sur l'année 2023	-	42 763,0	27,1%
<b>TOTAUX RégieVGP</b>	<b>9 717,0</b>	<b>2,6%</b>	<b>46 348,0</b>	<b>11,1%</b>

Sur la commune de Versailles, les visites pédestres des collecteurs visitables ont pu reprendre, suite à l'interruption pendant la période COVID.

Sur les communes de Viroflay, Bougival et Versailles, les ITV concernent des secteurs identifiés pour la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs ainsi que les secteurs concernés par des travaux de voirie.

Sur la commune de Vélizy, les ITV sont principalement liées à des problématiques d'exploitation.

Le schéma directeur d'assainissement prévoit la réalisation de d'inspections télévisées supplémentaires en 2024.



## 7.2.2 LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

	Rappel des objectifs		ITV 2020		ITV 2021		ITV 2022		ITV 2023	
			Linéaire inspecté en ml	% longueur ITV/totale	Linéaire inspecté en ml	% longueur ITV/totale	Linéaire inspecté en ml	% longueur ITV/totale	Linéaire inspecté en ml	% longueur ITV/totale
BOIS D'ARCY	VEOLIA 1,6 % EU 0,8 % EP	SEFO 3 % global 4 communes	466	0,6%	2710	3,7%	2026	3,6%	2913	3,8%
BIEVRES	VEOLIA 3,7 % global	SEFO 3 % global 4 communes	0	0,0%	1999	6,3%	0	0,0%	131	0,4%
JOUY-EN-JOSAS	VEOLIA 4,8 % global	SEFO 3 % global 4 communes	280	0,5%	2942	7,1%	1828	4,5%	5,80	0,0%
LA CELLE SAINT CLOUD	maxi 3,4 %	SEFO 3 % global 4 communes	2198	3,7%	2423	4,1%	1667	2,8%	1775	3,2%
LES LOGES EN JOSAS	8,3 % global		31	0,2%	2033	15,9%	441	3,2%	1064	7,8%
CHATEAUFORT	1,9 % global		96	0,6%	2523	16,3%	0	0,0%	0	0,0%
TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL	<i>néant</i>		0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
NOISY LE ROI	3,13 % global		737	1,5%	558	1,2%	2879	6,0%	2425	5,1%

(\*) Fin du contrat de DSP VEOLIA en octobre 2022

(\*\*) Nouveau contrat SEFO : communes en gris dans les tableaux 2023

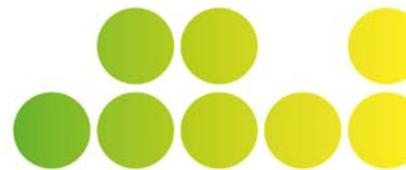
En 2023 :

- ✓ Les linéaires inspectés par le délégataire SEFO concernent essentiellement Bois d'Arcy et La Celle Saint Cloud. 4 825 ml ont été inspectés sur les 4 communes, cela représente 2,3 % du linéaire total pris en charge par le Délégataire. Cette prestation est légèrement inférieure aux objectifs contractuels (3 % en moyenne par an), notamment en raison de la mise en œuvre du nouveau contrat de DSP.
- ✓ Avec 7,8 % du linéaire inspecté sur les Loges en Josas, les objectifs contractuels (8% du linéaire par an) ont été approchés par le délégataire. Les ITV ont principalement portées sur les secteurs concernés par le projet de restructuration du réseau d'eau potable dans la traversée du village.
- ✓ Sur Noisy le Roi, le Délégataire, avec 5,1 % du linéaire inspecté, a dépassé ses objectifs contractuels (3,13 % du linéaire), afin de rattraper le retard accumulé les années précédentes.

L'important est aussi la bonne restitution et exploitation des données collectées qui doivent :

- ✓ Enrichir les informations du SIG (diamètre, nature des conduites, état général),
- ✓ Permettre à la collectivité de gérer à court terme, les interventions d'urgence pour le renouvellement des réseaux fortement dégradés,
- ✓ Permettre à la collectivité de programmer à moyen terme un programme de renouvellement pertinent.

En 2024, Versailles Grand Parc va mener une réflexion globale sur l'intégration de l'ensemble des ITV dans le SIG.



## 7.3 LES INTERVENTIONS PONCTUELLES

De nombreuses interventions ponctuelles sont réalisées à titre préventif et curatif, dont :

- Des travaux de maçonnerie, principalement des remplacements ou réparations de tampons d'assainissement, de regards, de grilles avaloirs, de bouches d'égout et de canalisations cassées, de branchements et d'excavations (trous se formant sur la chaussée en raison d'un affaissement de la canalisation au droit de ce trou),
- Des interventions sur les branchements réalisées sous le domaine public à la suite d'un diagnostic ayant permis de déceler une rupture de canalisation, un problème de racines obstruant le branchement ou un affaissement de la canalisation. Le branchement est alors soit réparé, soit remplacé,
- Des opérations de curage ou nettoyage des postes de refoulement ou autres ouvrages (dessableurs, dégraisseurs, ...)

Les réseaux d'assainissement et les ouvrages « particuliers » (postes de pompage, déversoirs d'orage notamment) ont été entretenus et suivis. Les signalements d'engorgement ou de dégradation (notamment des scellements de plaques d'égouts et bouches d'avaloirs) ont été pris en compte.

### 7.3.1 LES SERVICES EN RÉGIE DIRECTE OU AVEC PRESTATION DE SERVICE

Les réparations ou renouvellements d'ouvrages d'assainissement du type branchement, regard, grille ou tampon sont réalisés :

- Par la régie de Versailles sur la commune de Versailles,
- Par l'une des 4 entreprises de l'accord-cadre signé en 2021 sur les autres communes.

SERVICES COLLECTE EU et EP SPANc	Nombre de réparations ou renouvellements ponctuels 2022					Nombre de réparations ou renouvellements ponctuels 2023				
	Brchts	collecteurs	regards	grilles	tampons	Brchts	collecteurs	regards	grilles	tampons
BOUGIVAL	-	1	-	2	1	-	-	-	3	1
BUC	1	-	-	2	4	-	-	-	1	6
TOUSSUS LE NOBLE	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
VELIZY-VILLA COUBLAY	2	-	-	3	2	2	-	2	4	7
VIROFLAY	-	-	-	1	-	-	-	-	3	2
VERSAILLES	6	4	6	48		7	-	18	18	
<b>TOTAUX Régie VGP</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>57</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>18</b>



Ci-dessous le détail des menus travaux réalisés sur les communes hors Versailles par les entreprises de l'accord cadre :

Commune	Rue	travaux	Montant HT (actualisé)
<b>Bougival</b>	Angle rue Pierre Gilon	Reprise de grille EP	2 508,52 €
<b>Bougival</b>	Place Saint paul	Reprise tampon EP	550,16 €
<b>Bougival</b>	Chemin haut trou martin/Grades	Reprise de la grille	1 543,83 €
<b>Bougival</b>	Place de la Chapelle	Réfection de grille EP	1 741,33 €
<b>BUC</b>	1435 rue Blériot et rue du HARas	Reprise tampons une grille	4 554,69 €
<b>BUC</b>	Rue Massotte	Reprise 4 tampons	4 425,83 €
<b>BUC</b>	Avenue Quatremare	1 reprise de tampon	1 387,00 €
<b>Chateaufort</b>	Rue d'Ors	Changement de tampons EP	1 036,80 €
<b>Jouy en J</b>	Rue Vantieghem	Fourniture de 15 tampons à renouveler dans le cadre de la réfection de voirie.	3 600,01 €
<b>Toussus</b>	Route de chateaufort	Re-scelllement de bouche d'engouffrement	2 064,00 €
<b>Toussus</b>	Rue pelterie	Réfection 1 tampon rue Pelterie	1 900,88 €
<b>Vélizy-V</b>	Rue Boyer, roland Garros, valérie andré	Reprises de grilles en 3 points différents	7 915,96 €
<b>Vélizy-V</b>	34 Rue Boileau	Reprise du branchement cassé + une BB au 36	15 240,49 €
<b>Vélizy-V</b>	8 Rue Boileau	Reprise du branchement cassé	7 119,82 €
<b>Vélizy-V</b>	Savoie Maurane Saulnier Wagner	3 reprises	4 021,72 €
<b>Vélizy-V</b>	Av. EUROPE, rue Sadi Cointe, rue Perdeaux	Réfection de tampons et avaloirs	6 788,86 €
<b>Vélizy-V</b>	Av. EUROPE, rue Sadi Cointe, rue petit clamart	Réfection de tampons	2 851,32 €
<b>Vélizy-V</b>	Rue Adolphe Pégoud	Réfection de grille TGAS	3 121,70 €
<b>Viroflay</b>	41 rue péri et 13 rue du 8 mai	Reprise grilles et avaloirs	4 320,45 €
<b>Viroflay</b>	19 rue péri et 20 rue du 8 mai	2 reprises de tampon	2 773,99 €
<b>Viroflay</b>	Rue Herberon	Réfection de 2 grilles	2 036,66 €
	<b>TOTAL</b>	<b>total</b>	<b>81 504.02 €</b>



Concernant les interventions ponctuelles d'entretien et les interventions d'entretien curatif, elles sont réalisées :

- Par la régie de Versailles sur la commune de Versailles (sauf pour les opérations d'entretien des postes de refoulement et du séparateur à hydrocarbures),
- Par EAV dans le cadre du marché de prestation de service d'entretien des réseaux, sur les autres communes.

Dans le cadre du marché de prestation de service d'entretien des réseaux, il est prévu :

- Deux campagnes d'entretien des grilles et avaloirs par an,
- Un nettoyage complet des postes de refoulement d'eaux pluviales par an,
- Deux à quatre nettoyages complets des postes de refoulement d'eaux usées par an, a minima,
- Un nettoyage complet de tous les ouvrages d'assainissement par an (séparateur à hydrocarbures, bassin d'eaux pluviales, etc.).

SERVICES COLLECTE EU et EP SPAnc	Curage et nettoyage (hors réseaux) 2022			Curage et nettoyage (hors réseaux) 2023		
	Brchts	grilles ou avaloirs	postes	Brchts	grilles ou avaloirs	postes
<b>BOUGIVAL</b>	<b>0</b>	<b>354</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>370</b>	<b>-</b>
<b>BUC</b>	<b>0</b>	<b>439</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>490</b>	<b>3</b>
<b>TOUSSUS LE NOBLE</b>	<b>0</b>	<b>215</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>4</b>
<b>VELIZY-VILLA COUBLAY</b>	<b>2</b>	<b>1 252</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1 241</b>	<b>4</b>
<b>VIROFLAY</b>	<b>1</b>	<b>676</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>766</b>	<b>-</b>
<b>VERSAILLES</b>	<b>6</b>	<b>3 569</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3 136</b>	<b>2</b>
<b>TOTAUX Régie VGP</b>	<b>9</b>	<b>6 505</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>6 227</b>	<b>13</b>



### 7.3.2 LE SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'évolution de la répartition par service des interventions entre 2021 et 2023 est la suivante :

SERVICES COLLECTE EU et EP SPAnc	réparations ou renouvellements 2021					réparations ou renouvellements 2022*					réparations ou renouvellements 2023**			
	Brchts	collecteurs	regards	grilles	tampons	Brchts	collecteurs	regards	grilles	tampons	tampons	grilles ou avaloirs	postes	Autres
<b>BOIS D'ARCY</b>	1		nc	14	nc	3				3		9		16
<b>BIEVRES</b>					1		3	7		3		5		5
<b>JOUY-EN-JOSAS</b>		1				2	2	5	2	4		5		14
<b>LA CELLE SAINT CLOUD</b>		5			4		3			6		16		15
<b>LES LOGES EN JOSAS</b>			1	2					1	2	3			3
<b>CHATEAUFORT</b>	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc				
<b>TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL</b>						7	1							
<b>NOISY LE ROI</b>	nc	9	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc				5

SERVICES COLLECTE EU et EP SPAnc	Curage et nettoyage (hors réseaux) 2021				Curage et nettoyage (hors réseaux) 2022*				Curage et nettoyage (hors réseaux) 2023**			
	Brchts	grilles ou avaloirs	postes	Autres	Brchts	grilles ou avaloirs	postes	Autres	Brchts	grilles ou avaloirs	postes	Autres
<b>BOIS D'ARCY</b>	1	14	32		1	560	3		6		25	
<b>BIEVRES</b>		547	17			547	14		4	1	8	1
<b>JOUY-EN-JOSAS</b>	1	1108			4	1108		8	5			
<b>LA CELLE SAINT CLOUD</b>	5	4			8	2316			5			
<b>LES LOGES EN JOSAS</b>		159	3			153	2			157		
<b>CHATEAUFORT</b>		216				215			1	217		
<b>TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL</b>	29				5		4				2	
<b>NOISY LE ROI</b>	7	nc	6		8	840	5		5	856	8	10

(\*) Fin du contrat de DSP VEOLIA en octobre 2022

(\*\*) Nouveau contrat SEFO : communes en gris dans les tableaux 2023

Les données ne sont pas reportées dans les RAD mais tous les contrats prévoient, a minima, une campagne annuelle d'entretien des grilles et avaloirs et un programme d'entretien préventif des postes de refoulement afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Les réparations d'ouvrage ou renouvellement de tronçons de collecteurs sont répertoriés pour chaque commune, avec plus ou moins d'exhaustivité.



## 7.4 LA DERATISATION

Sur la plupart des communes, une campagne annuelle de dératisation est effectuée sur les réseaux d'assainissement. Sur Versailles, deux campagnes sont réalisées, l'une au printemps, l'autre en automne.

Le traitement s'effectue avec une attention particulière au croisement des réseaux eaux usées et eaux pluviales ainsi qu'à proximité des établissements de restauration, de stockage alimentaire, des grandes surfaces, des abattoirs ou des emplacements où se déroulent les marchés forains.

Les appâts de type raticides ou rodenticides hydrofuges homologués sont changés à chaque campagne et sont fixés au niveau des tampons de visite des réseaux.

### 7.4.1 LES SERVICES EN REGIE DIRECTE OU AVEC PRESTATION DE SERVICE

Le service d'assainissement a fait procéder à des campagnes de dératisation suivant les contrats engagés avant transfert de compétence par les communes, et à chaque fois qu'un signalement le nécessitait.

Un marché intercommunal a été conclu avec un prestataire unique en mai 2022, jusqu'à fin 2023.

En 2023, les campagnes suivantes ont été réalisées :

- Buc : Une campagne menée en avril.
- Bougival : Une campagne menée en mai.
- Vélizy : Une campagne menée en avril.
- Versailles : Deux campagnes menées en mars-avril et en septembre-octobre.
- Viroflay : Une campagne menée en septembre.

### 7.4.2 LE SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Un seul contrat mentionne l'obligation de campagne de dératisation :

- Noisy Le Roi : Deux campagnes annuelles uniquement sur les postes de relèvement.

Sur les autres communes, les campagnes suivantes ont été réalisées dans le cadre d'un marché intercommunal conclu en mai 2022 :

- Bièvres : Une campagne menée en juillet.
- Bois d'Arcy : Une campagne menée en avril.
- Jouy en Josas : Pas de campagne en 2023.
- Les Loges en Josas : Une campagne menée en avril.
- Noisy le Roi : Une campagne menée en juin.
- La Celle Saint Cloud : Une campagne de dératisation menée en janvier.



## 7.5 SUIVI DE L'HYDROGENE SULFURE

Cette problématique est identifiée et entraîne une obligation de traitement préventif sur une seule commune de Versailles Grand Parc, Bois d'Arcy, en raison de la présence d'un refoulement très long (plus de 1 km).

Les réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales, ainsi que les postes de relèvement peuvent renfermer de l' $H_2S$  : substance toxique, voire mortelle pour l'homme, et corrosive pour les réseaux.

L'hydrogène sulfuré ( $H_2S$ ) est un gaz dangereux, il est plus lourd que l'air, et se trouve donc en général, dans les points bas où il peut s'accumuler. Par ailleurs, ce gaz est produit principalement par fermentation anaérobie des dépôts et sera donc libéré en cas de brassage de ceux-ci.

Toute eau résiduaire urbaine contient des composés soufrés sous forme de sels inorganiques (sulfates  $SO_4^{2-}$ ...) ou inclus dans les molécules organiques (protéines animales et végétales, sulfonates contenus dans les détergents).

Les fermentations, les réactions biochimiques induites par l'activité de certains microorganismes transforment les matières organiques soufrées en sulfates puis en sulfures. Ces micro-organismes existent dans les biofilms formés sur les parois des canalisations et dans les matières en suspensions. Les réactions biochimiques conduisent à la formation d' $H_2S$  (milieu anaérobie) qui se transforme en acide sulfurique très corrosif en milieu aérobie.

Ces réactions sont explicitées ci-dessous :

### En milieu aérobie

Matières organiques contenant du S + Bactéries  $\rightarrow$  matières organiques +  $SO_4^{2-}$

### En milieu anaérobie (réduction)

$SO_4^{2-}$  + Bactéries  $\rightarrow$   $S^{2-}$  + sous-produits

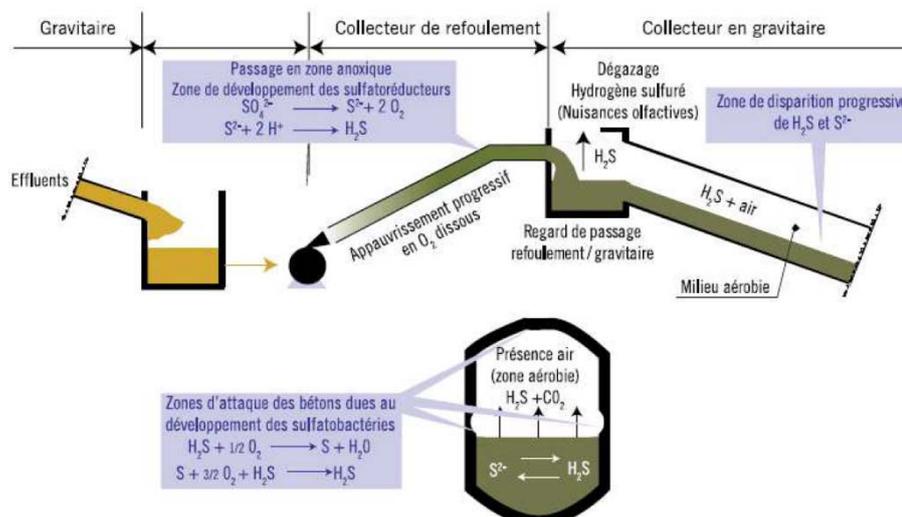
Puis :  $S^{2-} + 2H^+ \rightarrow HS^- + H^+ \rightarrow H_2S$

### En milieu aérobie (oxydation)

$H_2S + 2 O_2 \rightarrow H_2SO_4$  (acide inodore et très corrosif)

Les refoulements en réseau favorisent l'anaérobie de l'effluent dans un milieu isolé sans contact avec l'air libre. C'est le cas dans un tuyau de type refoulement où l'oxygène dissous est consommé et n'est pas renouvelé entre deux phases de pompage. Le passage en condition anaérobie est alors établi. Les risques sont d'autant plus grands que le nombre de postes en série est élevé.

Le schéma ci-dessous illustre un réseau avec production d' $H_2S$  :





EN 2019, le délégataire du service d'assainissement collectif de Bois D'Arcy a réalisé une étude pour la mise en œuvre d'un traitement sur le réseau de refoulement du poste Robespierre.

En 2020 la mise en place d'un système de traitement préventif a été actée par voie d'avenant au contrat de DSP. Néanmoins, les difficultés d'acquisition de l'assiette foncière nécessaire ont retardé les travaux.

Les travaux de réalisation du traitement H<sub>2</sub>S sur le Poste de refoulement ROBESPIERRE ont été engagés en 2022. Le système consiste à injecter du Nitrate de Calcium. Il est opérationnel depuis juillet 2022. La fin de l'année 2022 a nécessité la réalisation de tests afin d'optimiser le fonctionnement du système et l'utilisation des réactifs.

En 2023, le délégataire a réalisé un audit du fonctionnement du système installé en 2022. Il a donc installé un capteur communicant au niveau de l'exutoire pour suivre l'intensité des émanations d'hydrogène sulfuré en fonction du débit d'injection du Nitrate de Calcium. Le lancement de l'injection en mode automatique, à une moyenne de 2 l/h, permet une réduction de plus de 50% de l'intensité de l'H<sub>2</sub>S. L'arrêt de l'injection se traduit par une remontée de l'H<sub>2</sub>S équivalente à la période sans traitement. La reprise en mode manuel à raison de 5 l/h en continu permet une nette diminution de la concentration moyenne d'H<sub>2</sub>S soit 7.5 ppm.

## 7.6 RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF DES ETABLISSEMENTS EMETTEURS D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

Le réseau collectif d'assainissement est développé depuis la station d'épuration jusqu'aux boîtes de raccordement devant le domicile des usagers. Au fil du temps, le réseau connaît donc des extensions progressives, lui permettant d'accroître sa desserte.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau. Un délai supplémentaire, allant jusqu'à 8 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet pour les habitations pourvues d'un arrêté de permis de construire de moins de 10 ans.

De plus, l'article L.1331-10 du code de la santé publique impose que tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé. Ainsi, le raccordement des effluents non domestiques de tous les établissements professionnels doit faire l'objet d'une autorisation.

En effet, les eaux usées des industriels peuvent être très différentes des eaux usées domestiques. Leurs caractéristiques varient d'une activité à l'autre. En plus des matières organiques, azotées ou phosphorées, elles peuvent également contenir des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques, des hydrocarbures.

Ces caractéristiques sont donc susceptibles de porter atteintes aux ouvrages d'assainissement de la collectivité et aux agents d'entretien des réseaux.

Spécifiquement pour les installations classées soumises à autorisation (ICPE) une demande doit être faite conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploitation.

VERSAILLES GRAND PARC devra structurer les actions de suivi des déversements des industriels via soit par ses propres services, soit via les délégataires.

Lorsqu'une convention de raccordement est passée entre l'établissement et les collectivités propriétaires des ouvrages de collecte, transport et de traitement des eaux (donc en général les conventions concernent le propriétaire du site et au moins 3 collectivités, ce qui rend très lourde leur mise en place).

Cette convention doit déterminer, en fonction de la nature du réseau, les caractéristiques physico-chimiques que doivent présenter les eaux pour être acceptées, et le cas échéant, un programme de travaux de mise en conformité qui permettra à la collectivité de les accepter ainsi qu'un protocole décrivant les autocontrôles des effluents industriels prétraités ou non.



Le tableau ci-dessous fait état des arrêtés établis sur le territoire de VERSAILLES GRAND PARC :

Communes	Nb d'établissements industriels recensés impactant l'assainissement	Nb d'arrêtés délivrés lors de l'année 2023	Nb d'arrêtés en vigueur au 31/12/2023
Bièvres	166	0	3
Bois d'Arcy	413	0	0
Bougival	275	0	0
Buc	261	0	1
Châteaufort	65	0	1
Jouy en Josas	236	0	1
La Celle Saint Cloud	583	0	0
Les Loges en Josas	43	0	2
Noisy le Roi	221	0	0
Toussus Le Noble	51	0	0
Vélizy Villacoublay	744	0	1
Versailles	3339	1	28
Viroflay	433	0	1
<b>TOTAL VERSAILLES GRAND PARC</b>	<b>6830</b>	<b>1</b>	<b>38</b>

Sur les communes de la vallée de la Bièvre, les arrêtés et conventions de déversement sont établis par le SIAVB pour le compte de Versailles Grand Parc. Sur la commune de Châteaufort, cette problématique est gérée par le SIAHVY. Versailles Grand Parc n'a pas l'information précise du nombre de contrôles d'établissements commerciaux et industriels contrôlés par ces 2 syndicats.

Versailles Grand Parc a lancé, à la fin de l'année 2021, un marché de contrôles des rejets non domestiques afin de rédiger des arrêtés et des conventions de déversement.

Dans ce cadre, 44 contrôles ont été réalisés en 2022 et 2023. Le cas échéant, les autorisations de déversement relatives aux établissements contrôlés seront rédigées en 2024.

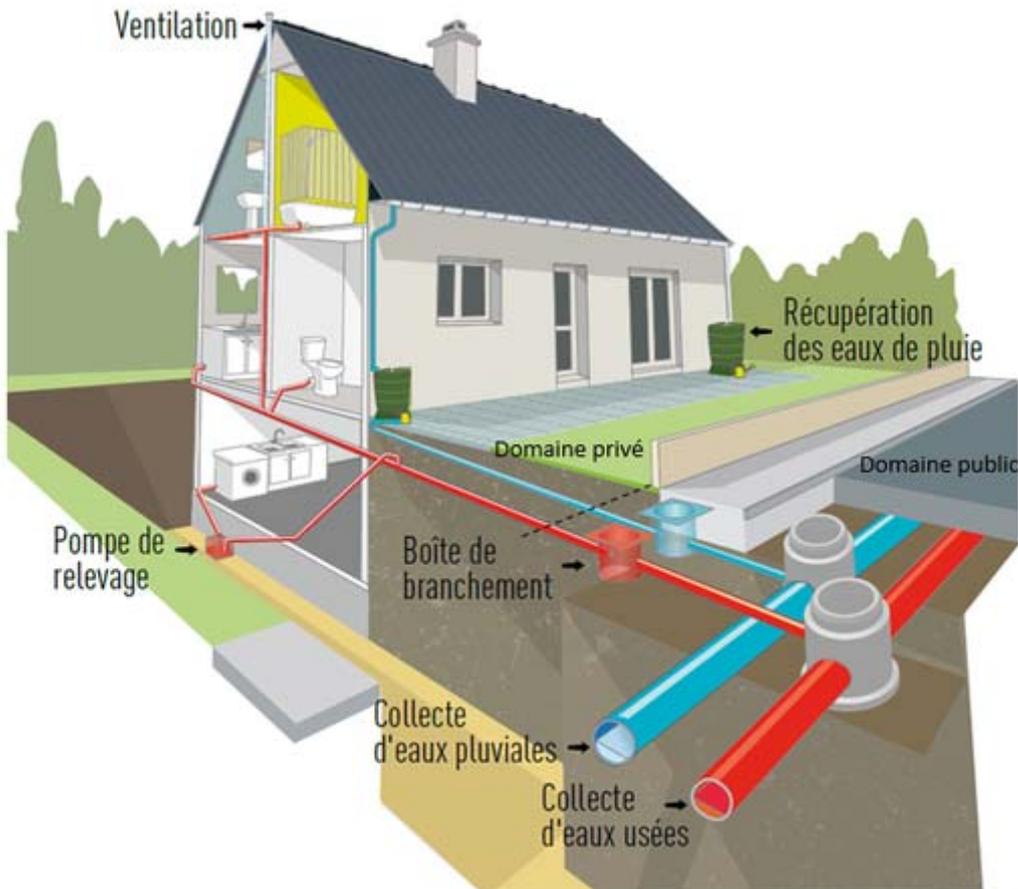
En parallèle, plusieurs contrôles ponctuels d'établissements commerciaux et industriels ont été réalisés en 2023 dans le cadre des campagnes de contrôles des installations privées d'assainissement (par exemple, le centre commercial Robespierre à Bois d'Arcy).



## 7.7 LES CONTROLES DE CONFORMITE

### 7.7.1 L'ESSENTIEL SUR LE CONTROLE DE BRANCHEMENT

Le schéma ci-après présente le principe de raccordement d'un habitat au réseau d'eaux usées et au réseau pluvial :



En complément des raccordements de gouttières connectés au réseau d'eaux pluviales, ce réseau assure aussi la collecte des ouvrages suivants :

- Avaloirs sur trottoir ou parking,
- Grilles au niveau des caniveaux,
- Chaussée drainante...

Les branchements de particulier sont contrôlés :

- Lors de mutation de propriétaire (demande de diagnostic de raccordement par les notaires),
- Lors des instructions de permis de construire,
- Lors de la création d'un nouveau branchement,
- Préalablement à des travaux de réhabilitation de collecteurs publics.



## 7.7.2 LES SERVICES EN REGIE DIRECTE OU AVEC PRESTATION DE SERVICE

	2022			2023		
	nombre contrôle de Bchts	Nombre non conforme	% non conformités identifiées	nombre contrôle de Bchts	Nombre non conforme	% non conformités identifiées
<b>BOUGIVAL</b>	70	66	94%	37	31	84%
<b>BUC</b>	60	38	63%	6	6	100%
<b>TOUSSUS LE NOBLE</b>	19	11	58%	0	0	0%
<b>VELIZY-VILLACOUBLAY</b>	30	27	90%	2	2	100%
<b>VIROFLAY</b>	19	7	37%	2	2	100%
<b>VERSAILLES</b>	1 978	1105	56%	1 420	659	46%
<b>TOTAUX Régie VGP</b>	<b>2 176</b>	<b>1 254</b>	<b>57,63%</b>	<b>1 467</b>	<b>700</b>	<b>47,72%</b>

Le réseau de Versailles étant principalement unitaire, les non conformités identifiées correspondent principalement à l'absence, l'état dégradé ou la mauvaise configuration de la boîte de branchement.

Les branchements contrôlés correspondent :

- Sur Versailles : Aux contrôles en domaine public réalisés par un agent assermenté de Versailles Grand Parc lors des ventes immobilières,
- Sur les autres communes :
  - Aux contrôles réalisés par les délégataires dans le cadre de leurs obligations contractuelles,
  - Aux contrôles réalisés dans le cadre d'un marché de contrôles des rejets domestiques dans les communes gérées en régie.

Les contrôles lors des ventes immobilières, obligatoires depuis le 22 janvier 2021, sont réalisés par diverses entreprises, à la demande des propriétaires vendeurs. Versailles Grand Parc n'a pas la vision globale des contrôles réalisés sur son territoire dans ce cadre. En effet, seuls quelques propriétaires ou diagnostiqueurs envoient le rapport à la Direction du Cycle de l'Eau. Ce décompte n'a donc pas été intégré au tableau ci-avant.

Dans le cadre du marché de contrôles des rejets domestiques ou des contrôles réalisés par les délégataires, les campagnes de contrôles concernent des secteurs problématiques (suspicion de pollution – EU dans EP, présence d'eaux claires parasites – EP dans EU, suspicion de mauvais raccordements, etc.). Dans ces communes, les taux de non-conformité sont très élevés car VGP a ciblé des secteurs identifiés comme présentant des anomalies.

De plus, les contrôles réalisés dans le cadre des contre-visite n'ont pas été intégrés au tableau ci-avant.



### 7.7.3 LE SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SERVICES COLLECTE EU et EP SPANC	2020			2021			2022			2023		
	nombre contrôle de Bchts	Nombre non conforme	% non conformités identifiées	nombre contrôle de Bchts	Nombre non conforme	% non conformités identifiées	nombre contrôle de Bchts	Nombre non conforme	% non conformités identifiées	nombre contrôle de Bchts	Nombre non conforme	% non conformités identifiées
BOIS D'ARCY	82	30	37%	284	26	9%	263	246	94%	223	188	84%
BIEVRES	22	10	45%	78	32	41%	62	50	81%	60	45	75%
JOUY-EN-JOSAS	62	26	42%	60	24	40%	140	43	31%	57	47	82%
LA CELLE SAINT CLOUD	41	25	61%	263	58	22%	144	42	29%	117	109	93%
LES LOGES EN JOSAS	12	7	58%	8	5	63%	27	11	41%	32	11	34%
CHATEAUFORT	66	18	27%	62	13	21%	28	13	46%	23	12	52%
TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL				29	3	10%	18	2	11%	8	2	25%
NOISY LE ROI	-	0		164	7	0,04 %	nc	nc	nc	70	38	54%
Bois d'Arcy, Nouveau contrat 4 communes							68	51	75%			
<b>TOTAL</b>							<b>750</b>	<b>458</b>	<b>61%</b>	<b>590</b>	<b>452</b>	<b>77%</b>

Sur les 8 services d'assainissement collectifs :

- ✓ Sur les 8 communes 590 contrôles ont été effectués en 2023 contre 750 en 2022,
- ✓ 452 branchements sont déclarés non conformes à l'occasion des opérations de contrôles, soit un ratio moyen de non-conformité de **77 %**
- ✓ Des disparités existent entre les services :
- ✓ Les communes de Les Loges en Josas et transport LCSC Bougival affichent les taux de non-conformité les plus faibles (34% et 25%).
- ✓ Les communes de Bois d'Arcy, Bièvres, Jouy en Josas, LCSC affichent des taux de non-conformité entre 75 et 93 %.
- ✓ Enfin, Noisy le Roi et Châteaufort ont des taux de conformité voisins de 50%.

Ces taux de non-conformité doivent être pris avec précaution. En effet, les branchements sont contrôlés dans le cadre de la campagne annuelle de contrôles. Les contrôles sont ciblés vers des suspicions de mauvais branchement. Il est donc logique de constater de forts taux de non-conformité.

## 7.7.4 LES AIDES A LA MISE EN CONFORMITE DU BRANCHEMENT



### INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DOMAINE PRIVÉ

QUELLES AIDES FINANCIÈRES  
POUR LEUR MISE EN CONFORMITÉ ?

VersaillesGrandParc.fr



Versailles Grand Parc a mis en place avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie des aides pour la mise en conformité des branchements à l'assainissement.

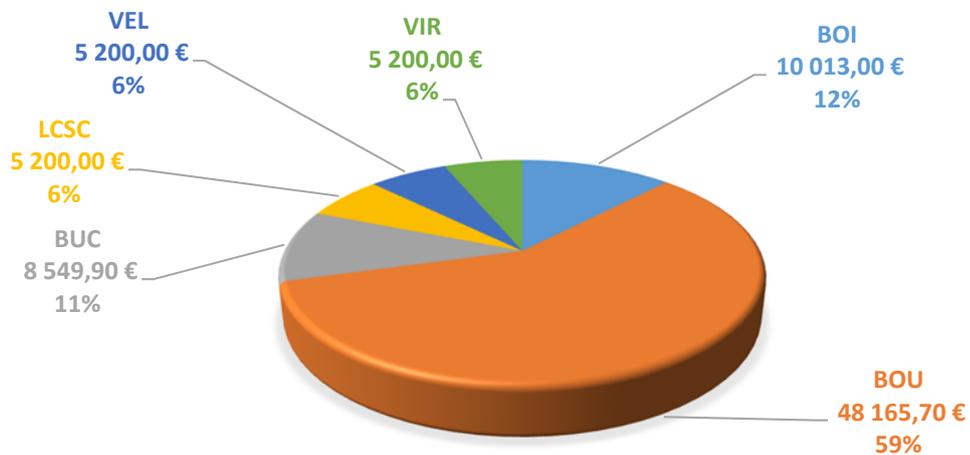
Les travaux concernés sont notamment :

- Le retrait des eaux pluviales du réseau de collecte des eaux usées par infiltration à la parcelle,
- La reconnexion d'eaux usées sur le réseau de collecte ad-hoc au lieu d'un rejet au milieu naturel ou du réseau de collectes des eaux pluviales,

Pour informer les usagers, le service de la communication de VGP en lien avec la Direction du cycle de l'Eau a édité une plaquette et mis en place une information sur le site internet.

Suite à la mise en place du dispositif mi-2023, vingt dossiers ont pu être menés à leur terme, pour un total de travaux de 161.000€ aidés à hauteur de 82.000€ (51%). La Direction du cycle de l'Eau a particulièrement proposé le dispositif aux usagers diagnostiqués non conformes dans les bassins de collecte des eaux les plus en difficulté.

### AIDES CONVENTION DE MANDAT





Commune	Type d'actions réalisées	Description des travaux	Deconnexion totale des EP	Montant des travaux en € TTC	Montant de l'aide en €	
BOIS D'ARCY	Déconnexion des eaux pluviales	Raccordement du caniveau grille vers un puisard	Non	1 298,00 €	1 298,00 €	
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier et Déconnexion des eaux pluviales	Mise en place d'un puisard	Oui	4 150,00 €	4 150,00 €	
	Déconnexion des eaux pluviales	Création d'un puisard en fond de jardin	Oui	4 565,00 €	4 565,00 €	
BOUGIVAL	Déconnexion des eaux pluviales	réalisation d'une tranchée d'infiltration de 10ml pour reprise de toiture	Oui	4 242,70 €	4 242,70 €	
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Suppression de la fosse et raccordement par refoulement et création d'un branchement EU	Non	30 503,00 €	4 200,00 €	
	Déconnexion des eaux pluviales	Création d'un nouveau reseau d'eaux pluviales et gestion à la parcelle	Oui	4 609,00 €	4 609,00 €	
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Création d'un nouveau raccordement EU en domaine privé + vidange et comblement d'une fosse	Non	6 098,40 €	4 200,00 €	
	Déconnexion des eaux pluviales	Installation d'une citerne de récupération de 3000m3 et rejet du trop plein dans un puisard	Oui	8 187,60 €	5 200,00 €	
	Déconnexion des eaux pluviales	Deconnexion des eaux pluviales et rejets dans un caniveau grille en domaine privée allant au reseau EP	Oui	1 714,00 €	1 714,00 €	
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Suppression de la fosse et raccordement et création d'un branchement EU	Non	11 440,00 €	4 200,00 €	
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Création d'un nouveau raccordement EU, comblement d'une ancienne fosse	Non	5 049,00 €	4 200,00 €	
	Déconnexion des eaux pluviales	Mise en place d'une cuve de 5000l et création d'un tranchée d'infiltration	Oui	14 400,00 €	5 200,00 €	
	Déconnexion des eaux pluviales	Création d'un puisard EP pour récupération du reseau EP	Oui	6 512,00 €	5 200,00 €	
	Déconnexion des eaux pluviales	cuve de récupération 3000m3 et trop plein dans puisard	Oui	8 100,00 €	5 200,00 €	
	BUC	Déconnexion des eaux pluviales	Deconnexion de la totalité des eaux pluviales et gestion à la parcelle	Oui	6 490,39 €	5 200,00 €
		Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	bouchage de deux siphons et changement d'une grille et d'un siphon	Non	291,90 €	291,90 €
Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier		Deconnexion des eaux pluviales et création de deux puisards	Oui	3 058,00 €	3 058,00 €	
LCSC	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier et Déconnexion des eaux pluviales	Raccordement des EU dans la rue devant l'habitation et gestion des EP dans un puisard	Oui	22 720,00 €	5 200,00 €	
VELIZY	Déconnexion des eaux pluviales	Déconnexion de toutes les EP et gestion à la parcelle par "drenotube" + création BB EU	Oui	11 374,00 €	5 200,00 €	
VIROFLAY	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	EU de la Sdb raccordé au reseau UN et deconnexion d'une grille du reseau unitaire	Oui	6 765,00 €	5 200,00 €	
			Total	161 567,99 €	82 328,60 €	

Ainsi, ce sont près de 20 équivalent-habitant qui ont été retirés du rejet au milieu naturel, ainsi qu'une surface de 500 m<sup>2</sup> de surfaces imperméables dé raccordée du réseau de collecte des eaux usées.

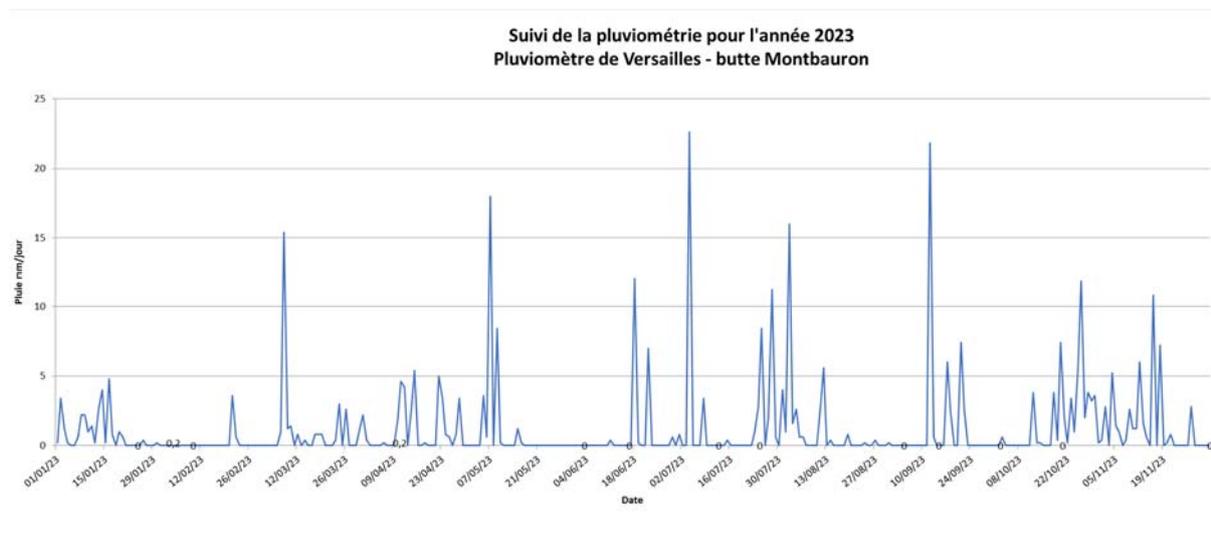


## 7.8 AUTRES DONNEES D'EXPLOITATION

### 7.8.1 SUIVI PLUVIOMETRIQUE

**Précipitations 2023 - Station de Versailles** (Source : Versailles Grand Parc)

Cumul annuel mesuré à Versailles : 401 mm

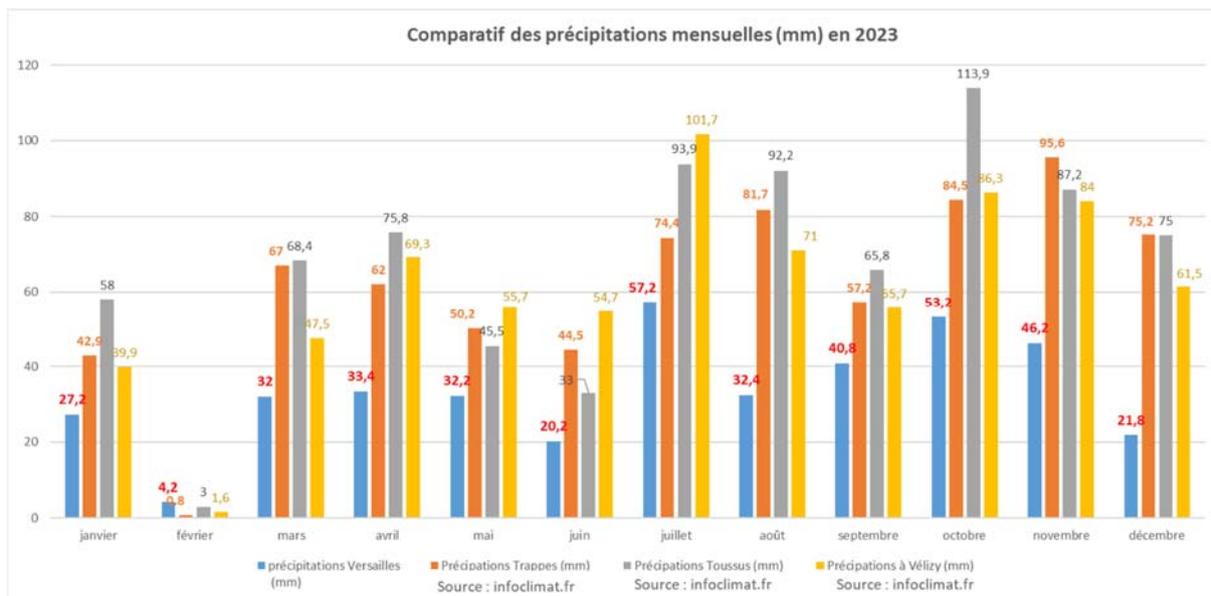


Comparatif des précipitations mensuelles avec les stations météorologiques du territoire :

Année 2023	Précipitations Versailles (mm)	Précipitations Trappes (mm)	Précipitations Toussus (mm)	Précipitations Vélizy (mm)
janvier	27,2	42,9	58	39,9
février	4,2	0,8	3	1,6
mars	32	67	68,4	47,5
avril	33,4	62	75,8	69,3
mai	32,2	50,2	45,5	55,7
juin	20,2	44,5	33	54,7
juillet	57,2	74,4	93,9	101,7
août	32,4	81,7	92,2	71
septembre	40,8	57,2	65,8	55,7
octobre	53,2	84,5	113,9	86,3
novembre	46,2	95,6	87,2	84
décembre	21,8	75,2	75	61,5
<b>TOTAL</b>	<b>400,8</b>	<b>736</b>	<b>811,7</b>	<b>728,9</b>

Après une année 2022 particulièrement sèche, l'année 2023 présente un cumul pluviométrique proche de ce qui a pu être enregistré sur les années précédentes. A noter que, après une période hivernale et un printemps plutôt secs, la seconde partie de l'année présente d'importants cumuls pluviométriques.

Nous constatons encore de grands écarts entre les données du pluviomètre de Versailles et ceux présents sur les communes de notre territoire (source : infoclimat.fr). La localisation du pluviomètre est certainement à revoir.



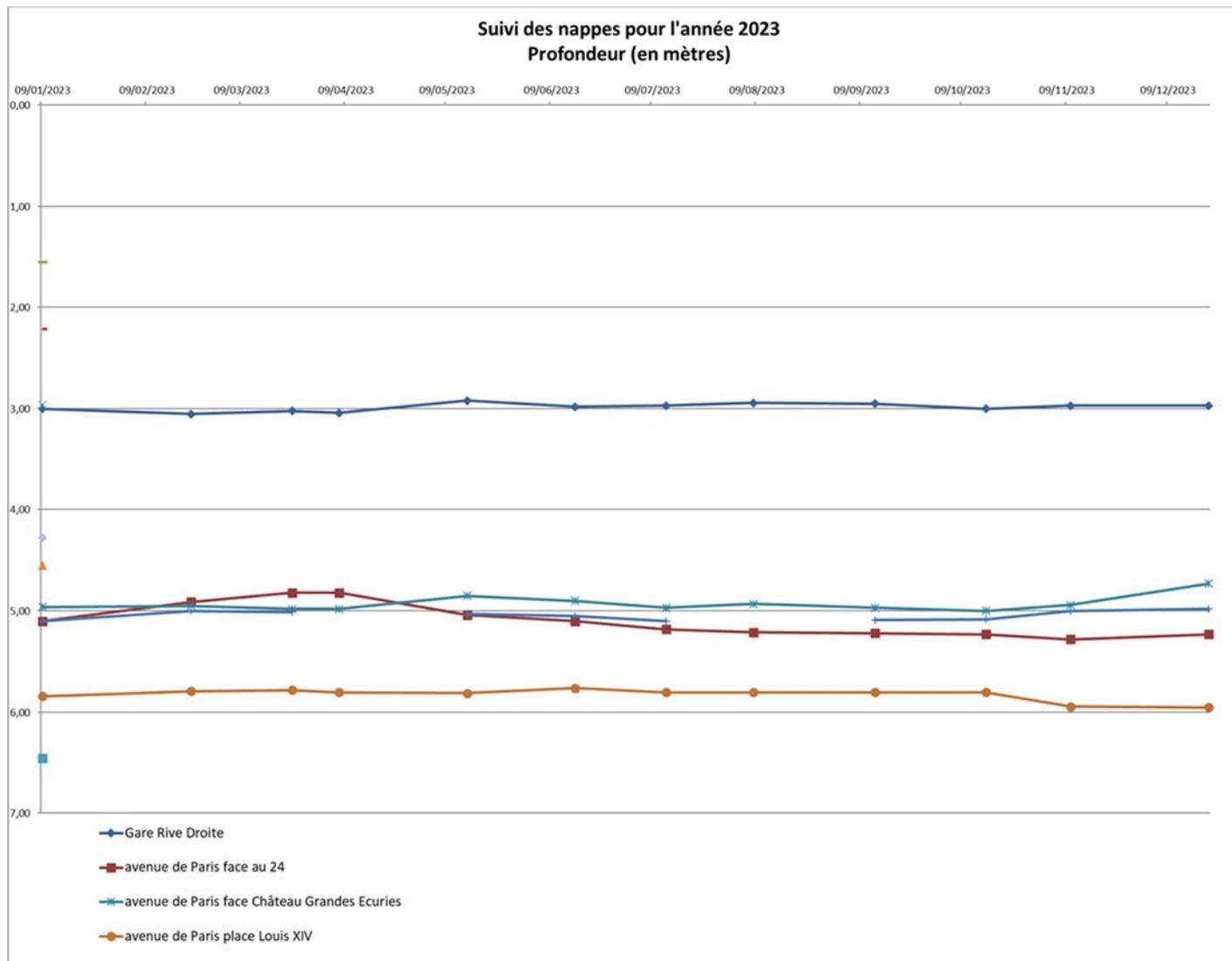
## 7.8.2 SUIVI DES NAPPES

Afin de connaître la profondeur de la nappe vis-à-vis des réseaux d'assainissement, un suivi des nappes est réalisé à Versailles chaque mois au niveau des 12 piézomètres (cf. tableau ci-dessous).

Selon la localisation du piézomètre, la hauteur des nappes peut aller de 1,55 à 6,60 m de profondeur.

Niveau de l'eau en profondeur de la nappe phréatique par rapport au sol (en m)

N°	Adresse	Piézos \ Dates des mesures	09/01/2 023	22/02/2 023	24/03/2 023	07/04/2 023	15/05/2 023	16/06/2 023	13/07/2 023	08/08/2 023	13/09/2 023	16/10/2 023	10/11/2 023	21/12/2 023
1	42, rue Maréchal Foch	Gare Rive Droite	3,00	3,05	3,02	3,04	2,92	2,98	2,97	2,94	2,95	3,00	2,97	2,97
2	24, av de Paris	avenue de Paris face au 24	5,10	4,91	4,82	4,82	5,04	5,10	5,18	5,21	5,22	5,23	5,28	5,23
4	1, av de Paris	avenue de Paris face Château Grandes Ecuries	4,96	4,95	4,98	4,98	4,85	4,90	4,97	4,93	4,97	5,00	4,94	4,73
5	3, place Louis XIV	avenue de Paris place Louis XIV	5,84	5,79	5,78	5,80	5,81	5,76	5,80	5,80	5,80	5,80	5,94	5,95
6	2bis, av de Paris	Avenue de Paris, face à l'Hôtel Pullman	5,10	5,00	5,01		5,03	5,05	5,10		5,09	5,08	5,00	4,98
7	7, rue st honoré	Cathédrale Saint Louis côté Saint Honoré	2,33	2,32	2,30	2,30	2,25	2,31	2,34	2,33	2,37	2,40	2,29	2,21
8	5, rue maréchal Joffre	Cathédrale Saint Louis côté Maréchal Joffre	2,23	2,18	2,16	2,16	2,14	2,12	2,02	1,96	1,92	1,90	1,88	1,55
10	45, av de sceaux	Place des Francine / Parking avenue de Sceaux	6,58	6,55	6,56	6,56	6,51	6,55	6,60	6,58	6,60	6,57	6,50	6,46
11	4, rue de la quintinie	Pièce d'eau des suisses	4,80	4,75	4,72	4,70	4,70	4,80	4,85	4,80	4,81	4,80	4,72	4,55
12	32, rue Maréchal Foch	78, Boulevard de la Reine	2,95	3,03	2,98	2,98	2,88	3,03	3,00	2,94	2,92	3,05	2,93	2,96
18	3, av de Paris	Parking de l'Europe	4,85	4,92	4,78	4,80	4,73	4,82	4,72	4,85	4,86	4,88	fête foraine	4,28



**N.B. :** Depuis 2022, les cotes topographiques TN et fil d'eau ont été relevées dans le cadre du schéma directeur communautaire, ce qui permet dorénavant de connaître la côte NGF des profondeurs de nappe.



## IV. SOUTIEN AUX COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

En 2023, l'Agglo a poursuivi son soutien à hauteur de 32 453 € à :

**L'association pour la Cité Hydraulique d'Angkor (ACHA)** pour les actions hydrauliques de la Région d'Angkor au Cambodge menées en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

**Eau et Vie** pour un projet qui se déroulera dans les bidonvilles de Cebu aux Philippines. Ce projet a pour but de permettre l'accès à l'eau à domicile pour les familles les plus démunies, et de les sensibiliser et les former à l'hygiène, à l'assainissement et à l'environnement. Ce projet complet permet un véritable changement de vie sur le long terme.

# V. LES ETUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

Les travaux et le suivi des études sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Versailles Grand Parc. Le contrôle des contrats de délégation de service public (DSP) est également assuré par Versailles Grand Parc, assisté par un bureau d'études extérieur.

Les travaux d'investissement sont principalement réalisés par des entreprises, au travers de marchés publics. Ils font l'objet d'une programmation pluriannuelle (réalisée sur la base du diagnostic permanent du réseau et des schémas directeurs lorsqu'ils existent) en partenariat avec l'Agence de l'Eau et en concertation avec les communes concernées.

Lors des travaux de rénovation des anciens ouvrages, Versailles Grand Parc donne une large place aux innovations technologiques qui apportent davantage de fiabilité et qui occasionnent une moindre gêne aux riverains ou à la circulation.

## 7.9 SYNTHÈSE DES ETUDES RÉALISÉES EN 2023

COMMUNE	LIEU DES TRAVAUX	ETUDE	DESCRIPTIF	Montant mandaté en 2023 (€ ttc)	Montant total de l'opération (en € ttc)	Subvention perçue en 2023	Subvention totale perçue sur l'opération
Vélizy Villacoublay	Digue de Trou aux Gants	Etudes préalables	/	- €	11 280 €	/	/
VGP	Ensemble du territoire	SDA communautaire	Réalisation de la phase 1 et 2 - Etape 1	799 832 €	1 189 249 €	/	742 340 €
Bois d'Arcy	Ensemble de la commune	SDA communal	Zonage d'assainissement et eaux pluviales	0	10 000 €	/	/
Vélizy	Ensemble de la commune	SDA communal	Zonage d'assainissement et eaux pluviales	2 052 €	234 400 €	/	90 192 €
VGP	Ensemble du territoire	AMO pour suivi des 7 contrats en DSP / Etude du mode de gestion	/	39 989 €	/	/	/
VGP	Ensemble du territoire	Lancement DSP 4 communes	/	3 570 €	/	/	/

### 7.9.1 SUIVI DES CONTRATS DE DSP

En complément de l'AMO pour le contrôle technique et économique des contrats de DSP effectué avec le cabinet Merlin, tous les contrats de délégation de service public font l'objet de réunions trimestrielles.

Les délégataires ont ainsi rencontré une maîtrise d'ouvrage présente et à l'écoute des demandes d'adaptation du réseau remontées des difficultés rencontrées sur le terrain. Inversement, les délégataires ont été sollicités pour des interventions suite à des signalements ou demandes, issus des personnels des communes ou directement des usagers.

L'année 2023 a été marquée par le démarrage du nouveau contrat de délégation de service public sur les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Bois d'Arcy et La Celle-Saint-Cloud.



## 7.9.2 LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES APPROUVÉS EN 2023

---

A la suite des schémas directeurs communaux de Bièvres, Vélizy et Bois d'Arcy réalisés entre 2019 et 2022, Versailles Grand Parc a lancé, en 2023, la démarche de mise à jour et d'approbation des zonages d'assainissement et d'eaux pluviales.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Ile-de-France a dispensé l'élaboration du zonage d'assainissement de la réalisation d'une évaluation environnementale le 23 mars 2023, en application de l'article R.122-18 du Code de l'environnement susvisé.

Une enquête publique réglementaire a été réalisée du 16 octobre au 13 novembre 2023, conformément aux préconisations du Tribunal administratif de Versailles.

Des permanences de commissaire enquêteur ont été proposées dans chacune des mairies. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, assorti des recommandations suivantes :

- Recommandation n° 1 : Le Maître d'ouvrage veillera à étudier les solutions permettant de répondre aux préoccupations exprimées, par exemple en intégrant les coûts des différents raccordements au budget général consacré à l'assainissement relevant de la gestion de VERSAILLES GRAND PARC, adaptant en conséquence les redevances perçues
- Recommandation n° 2 : Le Maître d'ouvrage s'efforcera de mieux mobiliser les entreprises susceptibles d'exécuter les travaux d'installation des équipements de raccordement au réseau public d'assainissement
- Recommandation n° 3 : Il conviendra d'étudier les modifications à apporter sur le long terme à la situation particulière de VELIZY/VILLACOUBLAY dotée d'un important linéaire de réseau unitaire, situation peut être non pérenne
- Recommandation n° 4 : Des examens au cas par cas seront diligentés par le Maître d'ouvrage pour déterminer les meilleures solutions techniques d'infiltration à la parcelle, lorsqu'il sera sollicité par les propriétaires concernés
- Recommandation n°5 : Le plan de zonage des eaux usées de VELIZY/VILLACOUBLAY devra être adapté afin de tenir compte de la nouvelle situation de la station-service désormais reliée au système collectif

Les points 3 et 5 concernent spécifiquement Vélizy-Villacoublay. Les points 1, 2 et 4 sont des recommandations d'accompagnement des propriétaires soumis aux dispositions du zonage concernant la gestion des eaux pluviales. Elles seront prises en compte dans la stratégie de mise en œuvre des orientations de gestion des eaux pluviales par Versailles Grand Parc.

### 7.9.2.1 BIEVRES

#### ❖ Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement collectif/non collectif de la ville de Bièvres prend acte de la situation de desserte actuelle par le réseau public de collecte des eaux usées. Quelques secteurs ne sont pas assainis collectivement. Environ 21 habitations sont concernées par l'assainissement non collectif. Elles sont situées Chemin de Favreuse, Chemin de la Butte au Diable, Chemin de Montéclin, Chemin de Vauboyen à Bel Air, Chemin des Charbonniers, RN118, Domaine de Montéclin, Rue des Ponts et Rue Léon Mignotte.

Lors de l'élaboration du nouveau zonage d'assainissement, les solutions collectives ont été étudiées pour le secteur de la Rue des Ponts en raison de rejets polluants dans le milieu naturel et pour le secteur Chemin de la butte au Diable et Chemin des Charbonniers (plusieurs habitations à desservir).

Après analyse technico-économique des solutions collectives, Versailles Grand Parc a décidé de maintenir les secteurs actuellement en assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.



## ❖ Zonage d'eaux pluviales

Le zonage pluvial reprend les dispositions du projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre révisé le 27 janvier 2023, notamment les débits d'eaux pluviales admissibles au réseau public lorsque la gestion à la parcelle n'est pas possible sur la totalité du flux.

Les imperméabilisations nouvelles doivent être compensées par la mise en place d'ouvrages de rétention ou d'infiltration afin de limiter le ruissellement vers l'aval :

- Principe général du zéro rejet jusqu'à la pluie cinquantennale (pluie de référence définie par 59 mm en 4h),
- Pas de rejet autorisé vers les réseaux d'eaux usées,
- Si le zéro rejet ne peut être respecté, alors au minimum l'infiltration de la pluie courante (10 mm en 24h) est demandée pour maîtriser les flux polluants, avant régulation du débit, et rejet au réseau d'assainissement, dans la limite de 0,7 l/s/ha en cas de survenance d'une pluie d'occurrence 50 ans,
- Surverse vers les réseaux/fossés extérieurs au site ne sera autorisée pour les pluies supérieures que sur dérogation de l'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Il comprend quatre zones :

### • **Zone 1 : Rejet maîtrisé en totalité**

En ce qui concerne les zones non bâties ouvertes à l'urbanisation par le plan local d'urbanisme (PLU) – AU, 1AU, 2AU – les rejets d'eaux pluviales sont à maîtriser en totalité.

### • **Zone 2 : Compensation des imperméabilisations nouvelles en zone déjà urbanisée**

Les objectifs de protection s'appliquent en totalité pour tout projet. Les imperméabilisations nouvelles doivent être compensées par la mise en place d'ouvrages de rétention ou d'infiltration afin de limiter le ruissellement vers l'aval.

#### Cas des opérations nouvelles (construction, opération d'aménagement...) (hors zone 1)

- Principe général du zéro rejet jusqu'à la pluie cinquantennale (pluie de référence, 59 mm en 4h).
- Si le zéro rejet ne peut être respecté, alors au minimum infiltration de la pluie courante (10 mm en 24h) pour maîtriser les flux polluants puis régulation du débit, avant rejet au réseau, à 0,7 l/s/ha correspondant à une pluie d'occurrence 50 ans, jusqu'à la pluie de référence.
- Surverse ne sera autorisée qu'en cas de dérogation de l'Agglomération de Versailles Grand Parc vers les réseaux / fossés existants pour les pluies supérieures.

#### Cas des bâtis existants, hors opérations de modifications

Pour les bâtis déjà réalisés, il est préconisé aux propriétaires, autant que possible, de diminuer les ruissellements et les rejets vers la voirie, le réseau pluvial, les fossés et le cours d'eau, par la réalisation des mêmes dispositifs que cités précédemment.

Dans les secteurs dépourvus de collecteurs d'eaux pluviales, tout aménagement doit privilégier la désimpermeabilisation des sols et une gestion des eaux pluviales maîtrisée. Aucun nouveau rejet d'eaux pluviales au réseau de collecte des eaux usées n'est admis. Tout projet de travaux doit concourir au retrait des rejets d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées.

Avant tout dimensionnement de projet, il est demandé aux concepteurs vérifier la dernière version du règlement de service pour intégrer les bonnes valeurs de dimensionnement.

### • **Zone 3 : Désimpermeabilisation et gestion des rejets**

Aménagement de la zone (secteur de l'Eglise) orienté au mieux des possibilités vers une forte désimpermeabilisation et une gestion des eaux pluviales maîtrisée.

### • **Zone 4 : Zone de lutte contre le ruissellement (zones non urbanisées, agricoles et forestières).**



Sur ces secteurs, il est préconisé que les propriétaires et les pouvoirs publics mettent en place un programme anti-ruissellement et anti-érosion, afin de protéger les milieux récepteurs aval, notamment les cours d'eau, contre les inondations.

Les principes pouvant être retenus sont les suivants :

- Favoriser la plantation / la conservation des haies entre chaque parcelle (limites de voirie, chemins et perpendiculairement au thalweg) ;
- Retarder ou réduire la formation des écoulements superficiels en augmentant la capacité d'infiltration dans les parcelles agricoles. Pour cela, il peut être mis en place des changements de pratiques culturales :
  - La suppression du labour et la méthode de semis sous couvert,
  - La mise en place de cultures intermédiaires, afin que les sols ne soient jamais nus (retardent le ruissellement, évitent les pertes de terre),
  - Le sens du travail du sol (perpendiculairement aux écoulements),
  - Éviter d'augmenter la taille des parcelles (ilot cultural), afin de permettre une diversification des cultures et de favoriser l'alternance entre les parcelles,
  - La mise en place de noues ou de bassins d'infiltration en bordure de parcelle dans les projets d'aménagement, afin de ne pas aggraver les écoulements existants,
  - Éviter les coupes rases de secteurs boisés.

---

#### 7.9.2.2 BOIS D'ARCY

##### ❖ **Zonage d'assainissement**

Le zonage d'assainissement collectif/non collectif de la ville de BOIS D'ARCY prend acte de la situation de desserte actuelle par le réseau public de collecte des eaux usées. Il confirme que seule la station-service de la RN12 est en assainissement non collectif, et que ce site ne présente pas d'opportunité de desserte.

##### ❖ **Zonage d'eaux pluviales**

Le zonage de gestion des eaux pluviales reprend les dispositions du projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre révisé et identifie une zone de vigilance particulière.

En matière de gestion des eaux météorites, l'infiltration à la parcelle est la norme sauf contraintes techniques, en particulier en ce qui concerne le caractère d'imperméabilité des sols et sous-sols.

Un point singulier existe au niveau d'un ancien site industriel classifié BASOL pour lequel toute mesure d'infiltration est proscrite.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales définit une zone unique (violette) correspondant aux zones urbanisées ou urbanisables où une maîtrise du ruissellement est requise et une infiltration à la parcelle préconisée selon diverses méthodes (puisards, rétentions, dispersion...).

Le projet prévoit la réduction des situations de rejet d'eaux pluviales dans le réseau de collecte des eaux usées, afin d'éviter la mise en charge et les risques de débordement en agissant sur la correction des mauvais branchements et la réduction des eaux claires permanentes ou ponctuelles.

### 7.9.2.3 VELIZY-VILLACOUBLAY

#### ❖ Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement collectif/non collectif de la ville de VELIZY-VILLACOUBLAY prend acte de la situation de desserte actuelle totale par le réseau public de collecte des eaux usées.

Concernant le secteur unitaire de VELIZY-VILLACOUBLAY (recommandation n°3 du commissaire enquêteur – voir ci-dessus), VERSAILLES GRAND PARC a fait valoir que :

- Le réseau unitaire (collecte des eaux usées et pluviales dans une seule canalisation) est doté de capacités de stockage pour la gestion des sur-débits de temps de pluie, mais que dans certaines circonstances météorologiques, strictement encadrés par la réglementation en termes de suivi et de fréquence par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement révisé, des débordements peuvent se produire. Bien géré et doté à l'exutoire d'une station d'épuration adaptée à son fonctionnement, ce qui est le cas à Vélizy, le réseau unitaire conserve sa pertinence, même si le système séparatif est aujourd'hui privilégié pour les travaux neufs et les nouvelles constructions.
- Des aménagements et des travaux d'amélioration sont entrepris pour fiabiliser la collecte et respecter des objectifs de limitation des déversements d'eaux brutes pour les deux types de réseau.
- La mise en séparatif a été étudiée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement local. Le maintien de la zone de collecte unitaire a été choisi car:
  - Les retours d'expérience sur les conséquences en domaine privé mettent en évidence la difficulté technique de séparer les eaux à l'intérieur du patrimoine privé des immeubles.
  - La mise en séparatif entraînerait des travaux très lourds et un coût important, tant sur le domaine public et que pour le domaine privé.
  - Des travaux plus prioritaires de réparation des canalisations endommagées, de réduction des intrusions d'eaux parasites sur système séparatif, et de réduction des pollutions directes sont programmés.
- Ainsi, VGP oriente la stratégie d'assainissement en zone unitaire vers
  - La fiabilisation de l'exploitation des ouvrages singuliers du réseau (exemples : bassin de stockage-restitution unitaire du Jumelage, bassins de prétraitement de la forêt de Meudon)
  - Une diminution des apports d'eaux pluviales par temps de pluie en prônant la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle (GIEP) afin de soulager les collecteurs unitaires.

#### ❖ Zonage d'eaux pluviales

Le zonage reprend les dispositions du projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre révisé le 27 janvier 2023, notamment les débits d'eaux pluviales admissibles au réseau public lorsque la gestion à la parcelle n'est pas possible sur la totalité du flux.

Les imperméabilisations nouvelles doivent être compensées par la mise en place d'ouvrages de rétention ou d'infiltration afin de limiter le ruissellement vers l'aval :

- Principe général du zéro rejet jusqu'à la pluie cinquantennale (pluie de référence définie par 59 mm en 4h),
- Pas de rejet autorisé vers les réseaux d'eaux usées,
- Si le zéro rejet ne peut être respecté, alors au minimum l'infiltration de la pluie courante (10 mm en 24h) est demandée pour maîtriser les flux polluants, avant régulation du débit, et rejet au réseau d'assainissement, dans la limite de 0,7 l/s/ha en cas de survenance d'une pluie d'occurrence 50 ans,
- Surverse vers les réseaux/fossés extérieurs au site ne sera autorisée pour les pluies supérieures que



sur dérogation de l'Agglomération de VERSAILLES GRAND PARC.

Pour les bâtis déjà réalisés, hors opérations de modifications, il est préconisé aux propriétaires, autant que possible, de diminuer les ruissellements et les rejets vers la voirie, le réseau pluvial, les fossés et le cours d'eau, par la réalisation des mêmes dispositifs que cités précédemment.

Dans les secteurs dépourvus de collecteurs d'eaux pluviales, tout aménagement doit privilégier la désimperméabilisation des sols et une gestion des eaux pluviales maîtrisée. Aucun nouveau rejet d'eaux pluviales au réseau de collecte des eaux usées n'est admis. Tout projet de travaux doit concourir au retrait des rejets d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées.

Avant tout dimensionnement de projet, il est demandé aux concepteurs de vérifier la dernière version du règlement de service pour intégrer les bonnes valeurs de dimensionnement.

Sur les zones non urbanisées, agricoles et forestières, il est préconisé que les propriétaires et les pouvoirs publics mettent en place un programme anti-ruissellement et anti-érosion, afin de protéger les milieux récepteurs aval, notamment les bassins de rétention.

### 7.9.3 LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

---

Le Schéma Directeur d'Assainissement communautaire a débuté en janvier 2022. Il concerne l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc et va permettre de créer ou mettre à jour tous les SDA et zonages d'assainissement communaux.

Il se décompose en plusieurs phases :

- Phase 1 : Recueil de données et étude des systèmes d'assainissement
- Phase 2 : Campagne de mesures
- Phase 3 : Modélisation hydraulique des réseaux et diagnostics
- Phase 4 : Bilan des désordres, auto-surveillance et propositions des scénarii
- Phase 5 : Etablissement du SDA, gestion patrimoniale, diagnostic permanent et zonage d'assainissement.

Il est réalisé par un groupement de trois bureaux d'études : EGIS EAU (Mandataire du groupement), SAFEGE SUEZ EAU FRANCE et Aqua-Mesure. Il devrait se terminer en 2024.

Il concerne 14 des 18 communes de l'Agglomération, les 4 communes restantes étant gérées par Hydreaulys.

Les phases 1, 2 et 3 se sont déroulées entre 2022 et 2023.

En 2024, ces phases seront finalisées après la réalisation des derniers relevés topographiques (phase 1), des investigations complémentaires (phase 2) et de la modélisation réseaux unitaires de Versailles-Viroflay (phase 3).

Les phases 4 et 5 devraient se dérouler au deuxième semestre de l'année 2024.

#### 7.9.3.1 SYNTHÈSE DE LA PHASE 1

La phase 1 « recueil des données et étude des systèmes d'assainissement » s'est déroulée entre 2022 et 2023, en 2 étapes :

- La présentation du contexte du territoire de Versailles Grand Parc,
- Le bilan des données techniques et la réalisation du pré-diagnostic.

La première étape de la phase 1 a permis de présenter :

- Le contexte géographique du territoire : Topographie, pluviométrie, géologie et hydrogéologie, hydrologie, patrimoine naturel, risques naturels et technologiques et infrastructures.
- Le contexte réglementaire, notamment les SAGE (de la Mauldre, de la Bièvre, de l'Orge et de l'Yvette) et les contrats de bassin en vigueur sur le territoire.

- Le contexte démographique actuel et futur (à l'horizon 2035) : Population totale en 2035 estimée à 223 025 habitants, soit + 22 700 habitants.

La deuxième étape de la phase 1 a permis de réaliser un pré-diagnostic sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement en prévision des campagnes de mesures et investigations complémentaires prévues en phase 2. Le territoire a été décomposé en 4 unités fonctionnelles : Mauldre et Marivel, Bièvre, Drionne et Mérantaise. L'ensemble du patrimoine a été décrit précisément.

Plusieurs anomalies et points noirs des réseaux ont été identifiés et classés par enjeu :

- Mise en charge des collecteurs avec ou sans débordement,
- Point bas topographique,
- Inondation par refoulement dans les branchements particuliers,
- Vétusté des collecteurs, affaissement, effondrement,
- Dégradation des ouvrages en raison de la présence suspectée d'H<sub>2</sub>S,
- Obstruction fréquente des collecteurs,
- Présence d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,
- Pollution du milieu naturel au droit d'un exutoire du réseau d'eaux pluviales,
- Etc.

Les principales conclusions du pré-diagnostic sont les suivantes :

- Sensibilité des nappes phréatiques :
  - La protection de la ressource en eau de captage constitue un réel enjeu sur le territoire, en particulier sur les communes de :
    - Noisy le Roi, Rennemoulin, Versailles, La Celle Saint Cloud et Bois d'Arcy concernées par l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Mareil sur mauldre,
    - Bois d'Arcy dont certains secteurs se situent dans l'AAC de la Mauldre,
    - Bougival, dont une partie des réseaux d'assainissement se situe dans un périmètre de protection éloigné et sur la nappe alluviale de la Seine, identifiée comme très vulnérable par l'agence de l'eau Seine-Normandie.
- Analyse de l'impact de l'environnement de surface sur les réseaux :
  - Certains secteurs sont sensibles :
    - Les liaisons entre Vélizy-Versailles-Viroflay traversent des espaces boisés,
    - Les collecteurs principaux de la Celle Saint Cloud, Bougival, Buc, Bois d'Arcy se situent sur des axes à forte circulation.
- Evaluation du fonctionnement du système d'assainissement et impact sur le milieu récepteur :
  - Enjeu renforcé par la présence d'ouvrages de déversement à proximité des cours d'eau :
    - Châteaufort : Regards mixtes vers la Mérantaise,
    - La Celle Saint Cloud-Bougival : Regards mixtes vers la Seine et déversements par temps de pluie du trop-plein du PR de Bougival vers la Seine,
    - Noisy le Roi : Trop-plein vers le Ru de Gally,
    - Bièvres : Trop-plein, regards mixtes vers la Bièvres.
- Analyse de la sensibilité des réseaux aux intrusions d'eaux claires :
  - Tous les réseaux sont concernés par de fortes pressions du milieu naturel concernant les eaux claires parasites permanentes, spécialement les réseaux situés à proximité des cours d'eau ou des zones humides.
- Problématique de mise en charge et débordement sur le réseau d'eaux usées et projection sur l'urbanisation future.

### 7.9.3.2 SYNTHÈSE DE LA PHASE 2

#### ❖ **Campagne de mesures sur le réseau pluvial**

Lors de cette campagne de mesures débit-pollution, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 19 août 2022 et le 22 septembre 2022, 53 points de mesures, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été instrumentés par des appareils Hauteur-Vitesse. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève



entre 16 et 29 mm selon les secteurs sur 10 jours de temps de pluie (et donc 25 jours de temps sec). Quelques pluies orageuses ont été enregistrées.

Les prélèvements de temps sec ont été réalisés sur 21 points le 25 août 2022.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- Apport très important de pollution EU (> 3 000 EH) dans le réseau pluvial de Bougival-La Celle Saint-Cloud qui rejoint la Seine en réseau de la présence de nombreux regards mixtes,
- Apport sur une branche pluviale de Noisy-le-Roi,
- Apport moindre sur une branche pluviale de Bièvres-Jouy-en-Josas.

Les cours d'eau les plus impactés sont donc la Seine (bras de Marly), la Bièvre et la Mérantaise.

#### ❖ **Campagne de mesures sur le réseau eaux usées-unitaire**

Lors de la première campagne de mesures en nappe basse, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 21 septembre 2022 et le 20 octobre 2022, 119 points de mesures, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été instrumentés.

Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 43 et 58 mm selon les secteurs sur 13 jours de temps de pluie. Les prélèvements de temps sec ont été réalisés sur 30 points le 4, 5 et 6 octobre 2022.

Lors de la seconde campagne de mesures en nappe haute, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 10 février 2023 et le 15 mars 2023, les mêmes points de mesures ont été instrumentés. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 24 et 39 mm selon les secteurs sur 10 jours de temps de pluie. Globalement, la période a été très sèche pour la saison.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- Les secteurs séparatifs les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes sont :
  - La Celle Saint Cloud et Bougival : Apports du domaine de Beauregard et du Ru de la Drionne longeant les réseaux d'assainissement,
  - Vélizy-Villacoublay nord : Apports de plusieurs grandes résidences.
- Les secteurs unitaires les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques sont :
  - Versailles ouest et est,
  - Bougival unitaire.
- Les secteurs séparatifs les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques sont :
  - La Celle Saint-Cloud et Bougival,
  - Vélizy-Villacoublay nord et sud.
- L'absence de déversements de temps sec sur les ouvrages de déversements instrumentés.

Afin d'affiner ces premières conclusions, des investigations complémentaires (inspections pédestres, inspections télévisées, contrôle de raccordement) ont démarré au deuxième semestre 2023 et se poursuivront en 2024.

### 7.9.3.3 SYNTHÈSE DE LA PHASE 3

La phase 3 consiste à créer un modèle hydraulique afin de rendre compte des conditions de transit en fonction du temps, après calcul préalable de transformation pluie-débit.

Suite au pré-diagnostic de phase 1 et à l'analyse des enjeux, Versailles Grand Parc a choisi de concentrer l'étude de modélisation sur les communes de Bougival-La Celle Saint-Cloud, Noisy-le-Roi, Viroflay-Versailles est et Versailles ouest.



La modélisation sur les communes de Viroflay-Versailles est et Versailles ouest est toujours en cours.

Après calage du modèle par temps sec, l'étude a étudié le fonctionnement des réseaux face à des pluies de période de retour 1 an puis 10 ans.

- ❖ Diagnostic du réseau par temps sec :
  - Bougival-La Celle Saint-Cloud :  
Les débits par temps sec sont conséquents dans les réseaux d'eaux pluviales sur la commune de La Celle Saint-Cloud et en aval, signe d'une collecte des eaux de l'ancien Ru de la Drionne, lui-même alimenté par de nombreuses sources. Néanmoins, aucun débordement n'a été relevé par la simulation sur les réseaux d'eaux usées.
  - Noisy-le-Roi :  
Aucun débordement n'a été signalé sur les réseaux d'eaux usées malgré 2 secteurs de mise en charge.
- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 1 an :
  - Bougival-La Celle Saint-Cloud :
    - Mises en charge du réseau et débordements en amont du poste sur le réseau EU
    - Déversement du PR de Bougival, du Do de la Jonchère, des trop-plein de La Celle Saint Cloud, de plusieurs regards mixtes
    - Nombreux débordements sur le réseau EP
    - Pas de débordement supplémentaire du réseau d'eaux usées au niveau des points noirs
  - Noisy-le-Roi :
    - Nombreuses mises en charge en temps de pluie sans débordement sur le réseau d'eaux usées et avec débordements sur le réseau d'eaux pluviales.
- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 10 ans :
  - Bougival-La Celle Saint-Cloud : Nombreux débordements sur le réseau EP. Plusieurs déversements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées via les regards mixtes.
  - Noisy-le-Roi : Nouveaux débordements sur le réseau EP.

#### 7.9.4 ETUDE SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC

---

Versailles Grand Parc a lancé, fin 2022, une étude relative au choix du mode de gestion du service public d'assainissement de l'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette étude est réalisée par le cabinet Merlin.

Aujourd'hui, les modes de gestion sont très hétérogènes sur le territoire : 7 communes en délégation de service public, 5 communes en régie avec marché de prestation de service et 1 commune en régie.

Les enjeux de l'étude sont d'apporter de la clarté dans l'exercice de la compétence en mutualisant et en sectorisant l'exploitation mais aussi de permettre l'harmonisation tarifaire du service de collecte.

Le territoire a été divisé en 5 secteurs selon la proximité géographique et l'équilibre économique :

- Secteur nord : Bougival, La Celle Saint-Cloud, Noisy le Roi et Bois d'Arcy,
- Secteur Versailles,
- Secteur Viroflay,
- Secteur Sud : Châteaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres et Vélizy,
- Secteur Hydreaulys : Bailly, Le Chesnay, Fontenay-le-Fleury, Saint Cyr l'école.

Pour chaque secteur, les coûts d'exploitation ont été évalués pour chaque mode de gestion sur la base des données disponibles pour chaque service et des ratios du bureau d'études.

L'étude a identifié 7 scénarios :



Scénario	REGIE DIRECTE	REGIE + MPS	DSP
<b>1 - Régie globale</b>	Tout le territoire		
<b>2A – Régie + 1 DSP</b>	VERSAILLES	-	Reste du territoire
<b>2B – Régie + 2 DSP</b>	VERSAILLES	-	DSP 1 : Secteur Nord DSP 2 : Secteur Sud
<b>2C - Régie étendue + DSP</b>	VERSAILLES +VIROFLAY	-	Reste du territoire
<b>3A - Régie + MPS (alloti)</b>	VERSAILLES	Reste du territoire	-
<b>3B - Régie étendue + MPS (alloti)</b>	VERSAILLES +VIROFLAY	Reste du territoire	-
<b>4 - Régie + secteur MPS + secteur DSP</b>	VERSAILLES	MPS Secteur SUD	DSP Secteur NORD

Après analyse technico-économique des différents scénarios, le scénario retenu est le scénario n°4 :

- Secteur nord : Bougival, La Celle Saint-Cloud, Noisy le Roi et Bois d’Arcy => Délégation de service public,
- Secteur Versailles => Régie
- Secteur Sud : Châteaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres et Vélizy + Viroflay => Marché de prestation de service,

L’année 2024 sera donc consacrée à la rédaction des cahiers des charges du marché de prestation de service et du contrat de délégation du service public avec l’aide d’un assistant à maîtrise d’ouvrage.



## 7.10 SYNTHÈSE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

COMMUNE	LIEU DES TRAVAUX	EU/EP	NATURE	LONGUEUR ( ML )	NOMBRE DE BP REPRIS	NOMBRE DE BOITES DE BRANCHEMENTS CREEES	MONTANT MANDATE en 2023 (€ TTC)	Montant total mandaté de l'opération (en € TTC)	Subvention perçue en 2023	Subvention totale perçue sur l'opération
Bièvres	Chemin de la Porte Jaune	EU	Réhabilitation des collecteurs EU rue Cholette, rue Antoine, chemin de la Porte Jaune, collecteur Sygrie - 575 ml de DN 150 à 300	575	0/17	0	25 968 €	200 548 €	/	39 289 €
Bois d'Arcy	RUE GABRIEL PERI	EU	Réhabilitation par chemisage continu et remplacement d'environ 169 ml de DN 160, 11ml de DN 200 et 290 de DN 300	600	59	59	502 260 €	524 240 €	158 210 €	158 210 €
Bois d'Arcy	RUE GABRIEL PERI	EP	Remplacement et renforcement d'environ 105 ml de DN 500	105	2	0	164 272 €	164 838 €	/	/
Bougival	Rue de la Mare	EU	Réhabilitation de 223ml de canalisation et de 72 ml de branchements	223	20	16	203 235 €	203 235 €	37 988 €	37 988 €
Buc	Rue Jean Jaures	EU	Réhabilitation par chemisage continu et remplacement d'environ 267 ml de DN 200 et 78 ml de branchements	345	19	11	32 987 €	34 982 €	/	/
Buc	Rue Jean Jaures	EP	Etudes préalables	92	4	0	6 265 €	6 265 €	/	/
Chateaufort	Chemin de la Folie	EP	Remplacement de 47 ml de canalisation EP DN 300 et d'un branchement particulier	47	1	0	mandaté en 2024	/	/	/
Chateaufort	Rue D'Ors	EP	Réhabilitation par chemisage continu d'environ 60 ml de DN 300	60	0	0	Intégré dans opération rue de la Perruche	Intégré dans opération rue de la Perruche	/	/
Chateaufort	Rue de la Perruche et allée du clos de la grange	EU	Réhabilitation par chemisage continu et remplacement sur environ 400ml	398	25	25	185 440 €	348 502 €	/	93 024 €
Chateaufort	Rue de Trappes	EU	Réhabilitation par chemisage continu et remplacement d'environ 18 ml de DN 160 et 141 ml de DN 200	159	17	7	152 052 €	152 052 €	50 740 €	50 740 €
Chateaufort	Rue de Trappes	EP	Réhabilitation par chemisage continu et remplacement d'environ 27 ml de DN 160, 9 ml de DN 250 et 97 ml de DN 300	133	7	5	99 649 €	99 649 €	/	/
Jouy en Josas	Rue Victor Hugo	EP	Réhabilitation par chemisage de réseaux EU (398,5 ml DN 200) et EP (155,2 ml de DN 300 et 400)	398,5	17	12	64 448 €	115 960 €	/	/
Jouy en Josas	Rue Victor Hugo	EU	Réhabilitation par chemisage de réseaux EU (398,5 ml DN 200) et EP (155,2 ml de DN 300 et 400)	155,2	23	21	158 551 €	298 843 €	98 548 €	98 548 €



COMMUNE	LIEU DES TRAVAUX	EU/EP	NATURE	LONGUEUR ( ML )	NOMBRE DE BP REPRIS	NOMBRE DE BOITES DE BRANCHEMENTS CREES	MONTANT MANDATE en 2023 (€ TTC)	Montant total mandaté de l'opération (en € TTC)	Subvention perçue en 2023	Subvention totale perçue sur l'opération
Les Loges	Chemin de Buc et Ch de la Porte des Loges	EU	Réhabilitation par Chemisage continu d'environ 252 ml de DN 300 chemin de Buc Réhabilitation par remplacement d'environ 180 ml de DN 200 Chemin de la Porte des Loges	432	4	4	61 612 €	76 254 €	91 034 €	91 034 €
Les Loges	Rue des haies	EU	Réhabilitation par chemisage continu d'environ 200 ml de DN 200 et 49 mld e branchements	249	11	10	120 961 €	120 961 €	49 372 €	49 372 €
Velizy	trvx rue Morane Saulnier et nieuport et rue Paul Fort	EU	Réhabilitation par curage et fraisage d'environ 112 ml de DN 200 et chemisage continu d'environ 53 ml de DN 200 et 59 ml de DN 300	224	0	0	42 335 €	44 967 €	/	/
Versailles	Rue de l'espérance	UN	Etudes préalables				7 649 €	7 649 €	/	/
Versailles	Bd Saint Antoine (aval de la rue des Sports jusqu'à la place de la Loi)	UN	Remplacement et réhabilitation par chemisage continu de canalisations DN200 à DN 400	822	32	20	748 756 €	799 709 €	355 130 €	355 130 €
Versailles	Rue Racine (entre la rue Yves le Coz et Impasse des Chantiers)	UN	Réhabilitation par chemisage continu d'environ 290 ml de DN 300	288	41	11	208 677 €	327 050 €	21 124 €	105 622 €
versailles	Rue Rémilly de la rue Parc de Clagny à Magenta) et rue du Parc de Clagny (entre le 31 et rue Rémilly)	UN	Réhabilitation par chemisage continu d'environ 290 ml de collecteur ovoïde 120x75	175	15	11	315 642 €	315 642 €	79 518 €	79 518 €
versailles	rue Sainte Famille	UN	Réhabilitation par chemisage continu d'environ 700 ml de collecteur ovoïde 100x65	68	12	10	116 285 €	116 285 €	39 916 €	39 916 €
versailles	Rue Edouard Lalo	UN	Réhabilitation par chemisage continu d'environ 12 ml de collecteur DN 200	12	0	0	22 665 €	23 506 €	/	/
versailles	rue Maréchal Foch	UN	Etudes préalables				8 808 €	8 808 €	/	/
Versailles	Rue des Etats Généraux	UN	Etudes préalables + création des boites de branchement			56	104 589 €	104 589 €	/	/
versailles / régie	rue du Parc de Clagny entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue des Eudistes.	UN	Réhabilitation du collecteur par l'intérieur avec pose de cunettes et sur 60ml	60	3	0	47 000 €	47 000 €	/	/
Viroflay	QUARTIER DU VILLAGE ET	UN	Réhabilitation par chemisage continu et remplacment d'environ 304 ml de DN 200, 153 ml de DN 250, 254 ml de DN 300 et 65 ml de DN 400	776	48	39	773 132 €	786 620 €	300 882 €	300 882 €
Viroflay	Avenue de la Pépinière	UN	Dévoisement du réseau de collecte sur	83	1	1	166 878 €	166 878 €	/	/
Viroflay	Avenue des Combattants	UN	Réhabilitation collecteur et branchement UN DN 300 et 400	254	4	4	51 154 €	309 180 €	/	/
VGP	Travaux divers	EP					67 328 €	/		
VGP Exercice 2023	Réfection voirie post travaux	/					16 719 €	/		
VGP	Travaux divers	EU					48 688 €	/		
<b>TOTAL</b>				<b>6 733,70</b>	<b>365,00</b>	<b>322</b>	<b>4 524 003</b>	<b>5 404 211</b>	<b>1 282 462</b>	<b>1 499 273</b>



## Quelques illustrations des travaux d'assainissement réalisés en 2023

Pour l'ensemble des opérations décrites ci-après, l'état des canalisations des réseaux principaux était dans un état médiocre à mauvais.

Ces réseaux présentaient des risques divers tels que des effondrements (fissures, armatures visibles, perforations, ...), des circulations fines du fait des différents défauts d'étanchéité (perforations, infiltrations, branchements mal rejointoyés, problèmes aux emboitements, ...) et des problèmes pouvant altérer la continuité de service (flaches, concrétions, branchements pénétrants, pénétrations d'éléments extérieurs, ...).

### BOIS D'ARCY - RUE GABRIEL PERI

Les travaux se sont déroulés entre le 24/04/23 et 30/08/23 et du 30/10/23 au 16/11/23 :

- Le linéaire total réhabilité de réseaux d'eaux usées de diamètre 200 et 250 mm en béton est de 521 ml dont 121 ml l'ont été par chemisage et 400 ml par remplacement.
- 56 branchements d'eaux usées ont été réhabilités jusqu'en limite de propriété dont 7 par chemisage.
- 60 boîtes de branchement en limite de propriété ont été créées.

Le réseau d'eaux pluviales a, quant à lui, dû être, pour partie, renforcé du fait d'une insuffisance hydraulique :

- 110 ml de conduite de diamètre 300 mm en fibre ciment ont donc été remplacés par des conduites en PRV de diamètre 500 mm afin de lutter contre l'inondation de la rue lors d'épisodes pluvieux importants.
- 102 ml de canalisations d'eaux pluviales de diamètre 500 mm ont également été réhabilités par chemisage.



Regard de visite avec passage de la gaine de chemisage



Camion de fraisage de collecteur



Création d'une boîte de branchement dans l'encombrement des réseaux Travaux en sécurité



Regard réhabilité



Réfection de voirie



## BOUGIVAL - RUE DE LA MARE

Les travaux se sont déroulés entre le 22/05/23 et 13/07/23.

- Le linéaire total réhabilité de réseaux d'eaux usées de diamètre 200 en amiante ciment est de 247 ml dont 213 ml l'ont été par chemisage et 34 ml par remplacement.
- 19 branchements d'eaux usées ont été réhabilités jusqu'en limite de propriété dont 8 par chemisage.
- 23 boîtes de branchement en limite de propriété ont été créées.



Inspection télévisée de collecteur et chemisage de collecteur



Terrassement dans l'encombrement des réseaux concessionnaires



Contrôles des compactages sur tranchée avant réfection de la voirie  
Création de boîte de branchement



## CHATEAUFORT - RUE DE TRAPPES

Les travaux se sont déroulés entre le 27/02/23 au 02/06/23.

- Le linéaire total réhabilité de réseaux d'eaux usées de diamètre 200 mm en béton est de 152 ml dont 141 ml l'ont été par chemisage et 11 ml par remplacement
- 18 branchements d'eaux usées ont été réhabilités jusqu'en limite de propriété dont 10 par chemisage
- 16 boîtes de branchement en limite de propriété ont été créés ou réhabilités.
- Le réseau d'eaux pluviales a également fait l'objet de réhabilitation par chemisage sur 86 ml de conduite de diamètre 300 mm.
- 10 boîtes de branchement en limite de propriété ont été créés ou réhabilités.
- 1 branchement EP a été réhabilité par chemisage et 5 par remplacement.



Travaux de terrassement mécanique



Travaux de terrassement à l'aspiratrice



Mise en sécurité des fouilles



Chemisage de collecteur



Travaux sur un raccordement de branchement



Contrôle de branchement par inspection télévisée





### LES LOGES EN JOSAS – CHEMIN DE BUC A JOUY

Les travaux se sont déroulés entre le 12/06/23 et 23/06/23.

Le linéaire total réhabilité de réseaux d'eaux usées de diamètre 300 mm en béton est de 252 ml par chemisage.



Chemin de Buc à Jouy – Gaine de chemisage avant mise en œuvre et imprégnation

### VERSAILLES RUE SAINT ANTOINE

Les travaux se sont déroulés entre le 05/12/2022 au 20/04/23.

- Le linéaire total réhabilité de réseaux d'eaux unitaire de diamètre 200 à 500 mm en grès et béton est de 827 ml dont 752 ml l'ont été par chemisage et 75 ml par remplacement.
- 44 branchements ont été réhabilités jusqu'en limite de propriété par chemisage.
- 31 boîtes de branchement en limite de propriété ont été créés ou réhabilités.



Matériel de chemisage de collecteur



Passage de gaine de chemisage dans un regard de visite réhabilité – Chemisage de branchement



## VIROFLAY RUE DE LA PEPINIERE - FAIT MARQUANT DE L'ANNEE

Fin juillet 2023, lors de travaux de fondation sur pieux d'un bâtiment de la parcelle SNCF située rue de la Pépinière à Viroflay, le collecteur d'assainissement a été endommagé et rempli avec le coulis des pieux de fondation.

Ce bouchage a entraîné la montée en charge du réseau générant un débordement dans la crèche « Maison Bleue » qui a ainsi subi des dommages.

Afin d'assurer la continuité de service, la Direction du Cycle de l'Eau a mis en place une déviation provisoire du réseau.

Une procédure d'expertise a été lancée afin de définir les responsabilités de chacun et d'évaluer les coûts engendrés par les différents dommages.

Compte tenu du délai d'expertise et au vu de la nécessité de pérenniser la continuité de service, la Direction du Cycle de l'Eau a pris la décision de dévier le réseau d'assainissement.

Un réseau a donc été posé sur un linéaire de 83 ml de collecteur en PVC de diamètre 400 mm pour reconnecter le réseau bouché à un autre exutoire. Les travaux se sont déroulés entre le 07/08/23 et le 22/09/23.

Par ailleurs, des frais ont dû être engagés dans le cadre de l'expertise pour confirmer la provenance du coulis ayant obturé le collecteur, la SNCF réfutant sa responsabilité. L'analyse des échantillons prélevés a démontré que le coulis présent dans le collecteur était comparable à celui des pieux.



Inondation de la crèche par remontée des effluents depuis le branchement



Mise en place d'un système de pompage pour dérivation des effluents



Inspection télévisée du collecteur obturé par le coulis de béton – Marquage des réseaux avant travaux



Travaux de dévoiement/repose du réseau unitaire



Travaux profonds en sécurité



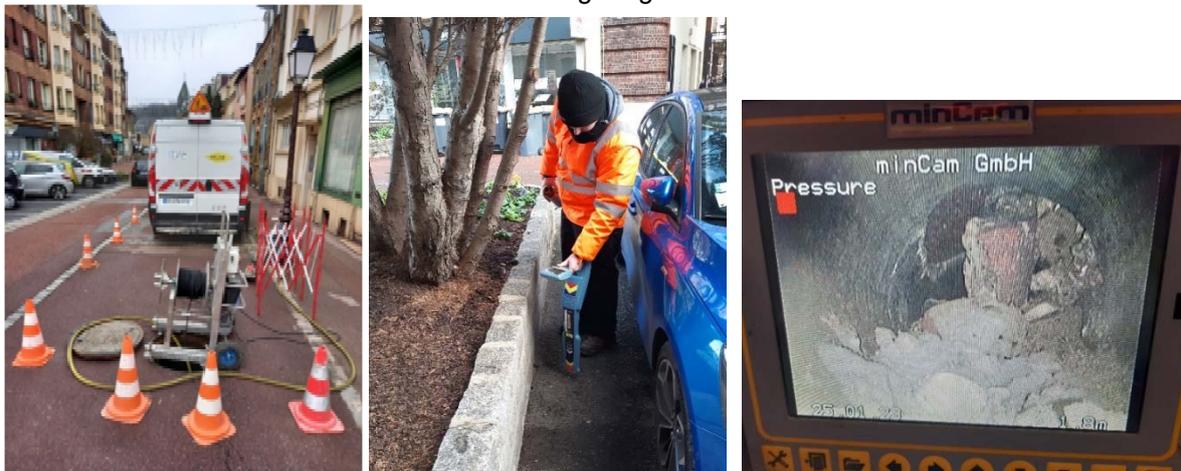
## VIROFLAY QUARTIER DU VILLAGE PLACE DE LA FETE

Les travaux se sont déroulés entre le 09/01/2023 au 30/06/23 dans les rues Rieussec, Molière, Gaston Boissier et James Linard et la place du Général De Gaulle.

- Le linéaire total réhabilité de réseaux d'eaux unitaire de diamètre 200 à 400 mm en béton est de 543 ml dont 259 ml l'ont été par chemisage et 284 ml par remplacement.
- 58 branchements ont été réhabilités jusqu'en limite de propriété par chemisage.
- 78 boîtes de branchement en limite de propriété ont été créés ou réhabilités.



Communication et affichage réglementaire de chantier



Inspection préalable des branchements avec géolocalisation



Travaux de raccordement de branchement



Travaux de création de boîte de branchement



Travaux dans l'encombrement des réseaux concessionnaire



## VERSAILLES – RUE DU PARC DE CLAGNY (TRAVAUX EN REGIE)

La régie a réalisé la pose de 60 ml de cunettes dans le collecteur de la rue du Parc de Clagny. Les travaux se sont déroulés courant mai 2023.



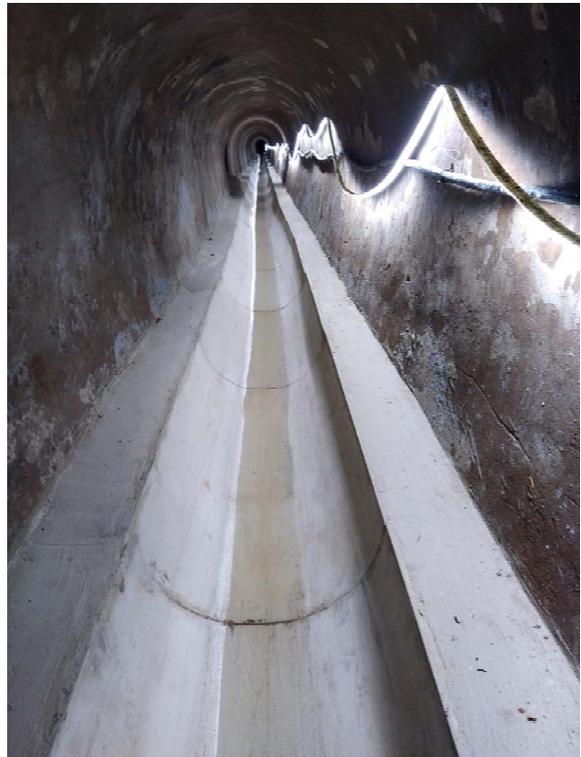
Collecteur avant travaux



Calage des cunettes



Etayage des cunettes avant coulis



Vue sur les cunettes et banquette finies



## 7.11 TAUX DE RÉNOVATION, D'AMÉLIORATION ET DE REMPLACEMENT 2023

Le service a réalisé sur l'exercice 2023, un programme de rénovation, d'amélioration ou de remplacement de **6 159 mètres de canalisations**, principalement sur Bois d'Arcy, Châteaufort, les Loges en Josas, Viroflay et Versailles.

La durée **comptable** d'amortissement d'un ouvrage d'assainissement est à Versailles Grand Parc de 50 ans.

Ci-dessous est présentée l'évolution du taux global de rénovation ou de remplacement du linéaire du réseau d'assainissement de Versailles Grand Parc :

<b>TOTAL VGP</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
linéaire renouvelé (m)	1801	3434	1691	3583	6159
cumul 5 ans renouvelé	8042	6765	9056	10774	16667
linéaire total (mètres)	652 100	652 100	652 100	652 100	652 100
<b>P253.2 =</b>	<b>1,23%</b>	<b>1,04%</b>	<b>1,39%</b>	<b>1,65%</b>	<b>2,56%</b>

Définition du taux de rénovation : **linéaire renouvelé sur les 5 dernières années / linéaire total** (hors linéaires branchements) = indicateur de performance P253.2

La bonne exécution des travaux réalisés est systématiquement réalisée sous Charte Qualité de l'Agence de l'Eau et contrôlée par des entreprises extérieures selon la technique employée (essais d'étanchéité, essais de compactage, inspections télévisées, tests joint par joint). La bonne réussite de ces contrôles après travaux conditionne l'obtention de subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental des Yvelines.



# VI. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

## 1 PRÉSENTATION ET CARACTÉRISTIQUE DU SPANC ET SES MODES DE GESTION

Toutes les communes hormis Vélizy-Villacoublay comptent des installations d'assainissement non collectif. La commune de Renne-moulin a fait le choix d'être uniquement en assainissement non collectif

En 2023, le SPANC exerce toujours sa compétence en régie avec prestation de service dans le cadre d'un marché de prestation de services pour l'ensemble des contrôles, sur les communes de Versailles, Toussus le Noble, Viroflay, Buc, Vélizy, Bois d'Arcy, Bièvres, La Celle Saint Cloud, Jouy-en-Josas et Noisy le Roi.

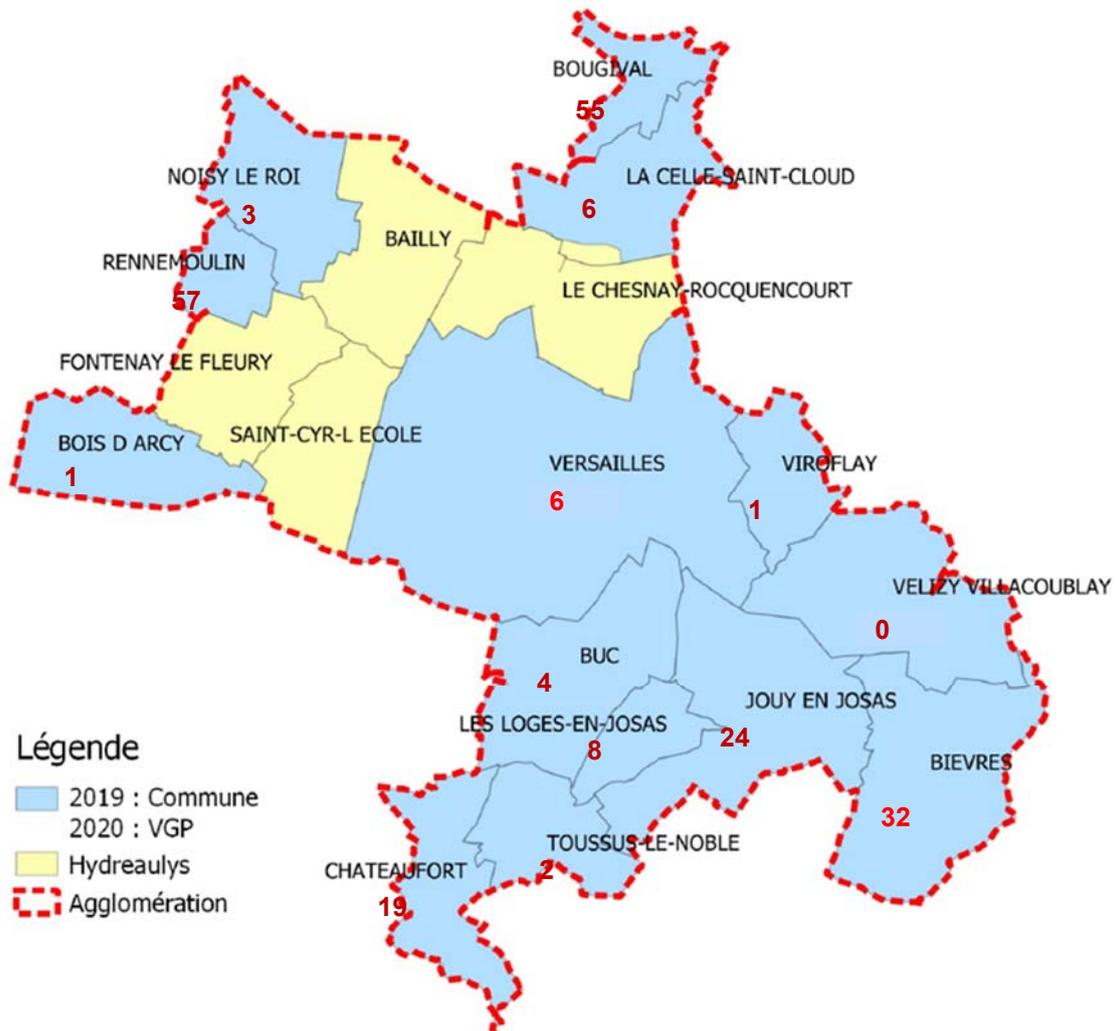
La compétence est gérée en délégation de service public uniquement sur la commune des Loges-en-Josas.

Le SPANC de Châteaufort est géré par le SIAHVY, tandis qu'Hydreaulys s'occupe du service pour les 4 communes cartographiées en jaune sur la carte.

L'inventaire des installations d'assainissement non collectif sur le territoire a démarré en 2021 mais est toujours en cours en 2023.

Ce tableau résume le nombre d'ANC par commune et par km<sup>2</sup>, connu à ce jour :

Commune	Nb d'ANC	population communes	ANC/km <sup>2</sup>
Bièvres	32	4 744	3,3
Buc	4	5 980	0,5
Jouy en Josas	24	8 424	2,4
Les Loges en Josas	8	1 625	3,2
Toussus Le Noble	2	1 202	0,5
Bougival	55	8 472	19,9
Celle St Cloud	6	19 956	1,0
Bois d'Arcy	1	14 845	0,2
Noisy Le Roi	3	7 474	0,6
Vélizy	0	22 389	0,0
Viroflay	1	16 436	0,3
Versailles	6	87 900	0,2
Châteaufort	19	1 419	3,9
Renne-moulin	57	112	25,7
<b>VGP</b>	<b>218</b>	<b>200 978</b>	<b>2,19</b>



Le SPANC est doté de la seule compétence obligatoire prévue par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 complétée par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, à savoir le contrôle de la conformité et du bon fonctionnement des installations en service sur le territoire.

L'ensemble des installations devait avoir été contrôlé au moins une fois au 31 décembre 2012 selon une périodicité qui ne devait pas excéder 8 ans. Les contrôles n'ayant pas été réalisés avant la prise de compétence par l'Agglomération de Versailles Grand Parc en 2020, les contrôles sont encore en cours.

## 2 SPANC EN EXERCICE DIRECT DE COMPETENCE

### 2.1 MISE A JOUR DES ZONAGES DE BIEVRES, BOIS D'ARCY ET VELIZY-VILLACOUBLAY

Cf. synthèse des études au paragraphe Etudes et Travaux.

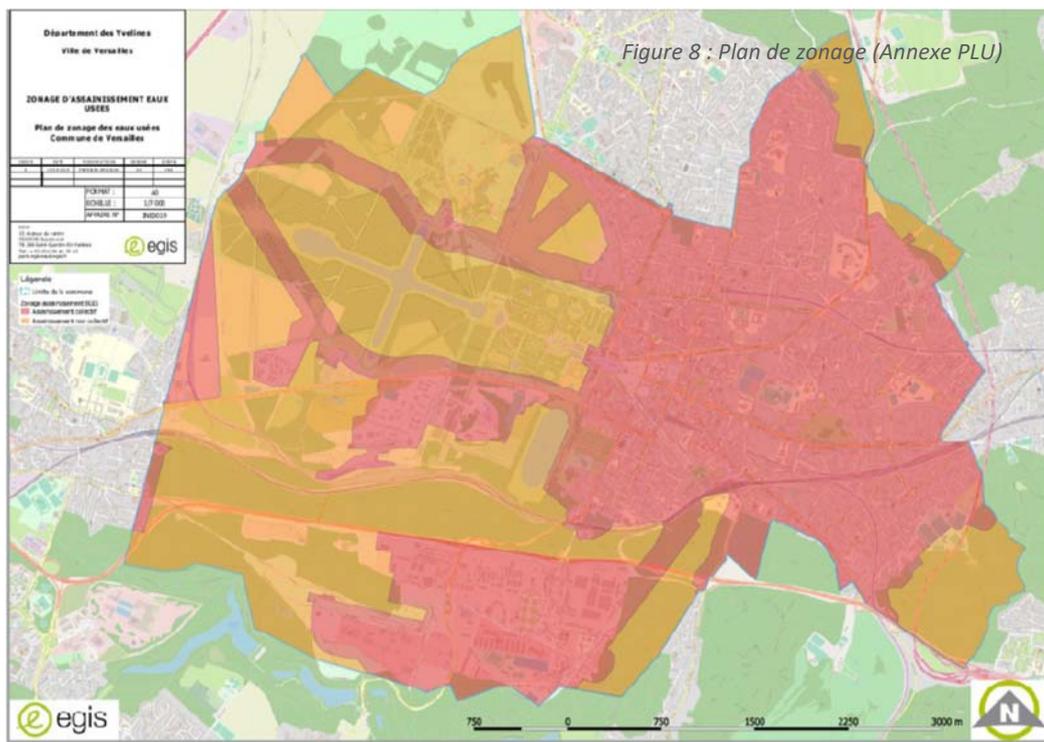
Le 6 juillet 2023, le Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a pris un arrêté fixant les modalités administratives de l'enquête publique de zonage de l'assainissement collectif, non collectif et pluvial notamment des communes de Bièvres, Bois d'Arcy et Vélizy-Villacoublay.

Ladite enquête publique s'est déroulée du 16 octobre au 13 novembre 2023.

Les délibérations du Conseil communautaire approuvant les zonages sont passées le 7 février 2024.

### 2.1 VERSAILLES

Un plan de zonage distinguant les secteurs desservis par un assainissement collectif de ceux fonctionnant en assainissement autonome, avait déjà été approuvé après enquête publique par le conseil municipal, le 12 décembre 2019. Il est annexé au plan local d'urbanisme.



Environ 6 propriétés habitées sont concernées, soit environ 12 habitants (à rapprocher des 7200 immeubles versaillais). Il s'agit principalement de résidences isolées (les bâtiments SNCF et la fourrière de l'allée des Matelots, les maisons ONF, des dépendances du Château de Versailles...).

### 2.2 BOUGIVAL

Bougival comporte un grand nombre d'installations non collectives en raison de la présence des îles sur la Seine, de discontinuités dans la desserte assainissement des berges de Seine, et de propriétés situées sur le coteau boisé.



## 2.3 RENNEMOULIN

Toutes les maisons de Rennemoulin sont assainies en assainissement non-collectif. La moitié a été réhabilitée dans le cadre d'une opération groupée initiée par la commune et terminée par Versailles Grand Parc.

## 2.4 AUTRES COMMUNES

Les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas et Châteaufort comptent entre 20 et 30 installations d'assainissement non collectif. Ces communes sont assez étendues et comptent des maisons isolées, soit en raison de l'éloignement important au réseau public d'assainissement, soit en raison de la topographie marquée.

# 3 SPANC DANS LES SERVICES DELEGUES

Seul le contrat de DSP de la commune des Loges-en-Josas intègre les missions relatives à l'assainissement non collectif.

Les missions du délégataire sont les suivantes :

Commune	Prestations du délégataire
Les Loges-en-Josas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un logiciel de gestion des installations ANC en vue de faire un bilan des installations (données, caractéristiques techniques ...)</li> <li>• Réalisation dans un délai de 8 mois, à compter de la notification du contrat d'un inventaire exhaustif des installations existantes avec les caractéristiques techniques. Mise à jour annuelle de l'inventaire.</li> <li>• Etablissement du fichier des usagers. Ce fichier est la propriété de la Collectivité.</li> <li>• Tenu d'un compte des usagers (sommes facturés, solde de l'exercice)</li> <li>• Prestations de contrôles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certificat d'urbanisme : transmission des informations dans un délai de 15 j.</li> <li>▪ Instruction des permis de construire</li> <li>▪ Contrôle de la réalisation des installations neuves</li> <li>▪ Diagnostic des installations existantes</li> <li>▪ Contrôle de bon fonctionnement des installations</li> <li>▪ Contrôle des travaux de réhabilitation des installations.</li> </ul> </li> </ul>

# 4 TARIFICATION ET RECETTES

Les dépenses engagées par le SPANC pour le contrôle des installations sont équilibrées par une redevance forfaitaire révisable annuellement, facturée après prestation pour service rendu au propriétaire ou à l'occupant, selon les cas.

Ces tarifs sont fixés pour les différentes opérations de contrôles obligatoires :

- La vérification de conception et d'implantation d'une installation ;
- La vérification de la bonne exécution des travaux ;
- La première vérification d'installations existantes (réalisée si l'ouvrage n'a pas fait l'objet des deux premiers contrôles) ;
- La vérification de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation.

Une nouvelle délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés a été votée par le Conseil Communautaire de l'Agglomération le 28 novembre 2023.



Les tarifs applicables depuis cette date sur les communes dont la compétence est exercée en régie sont les suivants :

Numéro	Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire TTC
<b>1</b>	<b>Contrôles des installations existantes</b>		
1,1	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Unité	231,00 €
1,2	Contrôle de fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	Unité	231,00 €
1,3	Contre-visite à la demande de l'utilisateur	Unité	165,00 €
<b>2</b>	<b>Contrôles des installations neuves ou réhabilitées</b>		
2,1	Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	Unité	181,50 €
2,2	Contrôle d'exécution des travaux sur le terrain	Unité	423,50 €
2,3	Contre-visite à la suite des travaux de mise en conformité	Unité	165,00 €

Afin de ne pas créer un budget spécifique à ce service public compte tenu du faible nombre d'utilisateurs, les prestations correspondantes sont directement gérées sur le budget annexe du service assainissement.

L'état de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif sera établi et joint aux documents comptables conformément à la réglementation en vigueur.

## 5 LES ETUDES ET TRAVAUX DU SPANC EN 2023

En 2023, aucune étude générale relative à l'assainissement non collectif n'a été réalisée.

Les considérations sur le devenir des territoires non desservis par l'assainissement collectif sont menées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et à l'occasion de l'adoption des zonages d'assainissement. A ce titre, les zonages d'assainissement de Bièvres, Bois d'Arcy et Vélizy-Villacoublay ont été approuvés à la fin de l'année 2023.

Le recensement exhaustif des installations d'assainissement non collectif a démarré dans le cadre du suivi des délégations de service public et via le schéma directeur d'assainissement communautaire. Il s'est poursuivi en 2023. Les contrôles périodiques ont été mis en œuvre sur ces bases.

Un marché de prestations de contrôles « SPANC » a été confié au bureau d'études SNE Quantitec depuis juin 2022. Il s'est poursuivi en 2023.

Sur demande de la Police de l'Eau, une campagne de contrôles SPANC a notamment été lancée en 2022 sur les installations d'assainissement non collectif situées en bord de Seine et sur l'île de la Loge et l'île de la Chaussée à Bougival, afin de répondre aux enjeux environnementaux identifiés en particulier sur ce bras de la Seine en amont des écluses de Bougival.

En 2023, les contrôles périodiques ont été réalisés sur les communes de Bougival (suite des contrôles initiés en 2022), Versailles, Bois d'Arcy, Toussus le Noble, Noisy le Roi et Buc.



## 6 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

### 6.1 LES COMMUNES EN RÉGIE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Indicateur D302.0 de mise en œuvre de l'ANC pour les services en régie												
Section	Descriptif	Versailles	Rennemoulin	Viroflay	Bois d'Arcy	Bougival	Buc	Toussus	Noisy le Roi	Bièvres	Jouy-en-Josas	La Celle Saint Cloud
<b>A</b>												
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	0	20	0	20	20	0	20	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30	30	30	30	30	30	0	0	0
<b>B</b>												
Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100												
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>120</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

A noter que la donnée n'est pas disponible sur la commune de Chateaufort, sur laquelle la compétence est exercée par la SIAHVY.



## 6.2 LES COMMUNES EN DSP

		Indicateur D302.0 de mise en œuvre de l'ANC pour les services en DSP
Section	Descriptif	Les Loges en Josas
<b>A</b>		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30
<b>B</b>	Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100	
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>



## 7 INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE DU SERVICE ANC

### 7.1 INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE POUR LES SERVICES EN REGIE

Indicateurs descriptifs et de performance pour l'ANC des services en régie											
Descriptif	Versailles	Rennemoulin	Viroflay	Bois d'Arcy	Bougival	Noisy le Roi	Buc	Toussus-le-Noble	Bièvres	Jouy-en-Josas	La Celle Saint Cloud
D301.1 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	18	171	3	0	165	9	12	6	96	72	18
D 302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	120	80	100	80	100	100	80	70	50	50
P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	50%	78%	100%	0%	28%	0%	0%	0%	nc	nc	nc

**Indicateur D301.1** : Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est estimé sur la base de 3 habitants par installation d'assainissement non collectif. Pour la commune de Bois d'Arcy, l'installation d'assainissement non collectif correspond à une station-service.

#### Indicateur P-301.3 :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

En 2023, le SPANC a réalisé, en régie avec prestation de service :

- 2 contrôles vente,
- 2 contrôles de conception,
- 3 contrôles d'exécution,
- 36 contrôles périodiques de fonctionnement.



## 7.1 INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE DES SERVICES EN DSP

	Indicateurs descriptifs et de performance pour l'ANC des services en DSP
Descriptif	Les Loges en Josas
D301.1 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	24
D 302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100
P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	17%

En 2023, le SPANC via le délégataire Véolia, a réalisé :

- 0 contrôle.

Il reste 2 contrôles périodiques à réaliser sur la commune des Loges-en-Josas.



## VII. ANNEXES



## **ANNEXE 1 : COMPTES FINANCIERS UNIQUES**

## Présentation synthétique du compte financier unique 2023

### Budget principal de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

#### VUE GENERALE :

Le compte administratif 2023 génère un excédent de fonctionnement de 16,8 M€ et un besoin de financement des investissements de 10,2 M€. Le résultat net de 6,6 M€ est repris lors du vote du BP 2024.

La dette est de 10,7 M€ au 31/12/2023. Mais celle-ci est placée sur des comptes à terme en raison de décalage dans le paiement des travaux.

	Total budgété 2023	Montant CFU 2023	Reste à réaliser	Crédits annulés
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	200 080 951,26 €	202 706 490,28 €		-2 625 539,02 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	210 197 179,00 €	196 005 600,45 €		14 191 578,55 €
Solde de l'exercice	-10 116 227,74 €	6 700 889,83 €		-16 817 117,57 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	10 116 227,74 €	10 116 227,74 €		0,00 €
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 817 117,57 €</b>		-16 817 117,57 €
Recettes d'Investissement de l'exercice	39 169 718,00 €	20 674 545,48 €	2 383 982,61 €	16 111 189,91 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	29 996 820,93 €	22 247 416,09 €	1 823 547,52 €	5 925 857,32 €
Solde de l'exercice	9 172 897,07 €	-1 572 870,61 €	560 435,09 €	10 185 332,59 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-9 172 897,07 €	-9 172 897,07 €		0,00 €
<b>Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-10 745 767,68 €</b>	<b>560 435,09 €</b>	10 185 332,59 €
<b>Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)</b>		<b>-10 185 332,59 €</b>		
<b>Résultat repris au BP 2024 en recettes de fonctionnement</b>		<b>6 631 784,98 €</b>		

#### DETTE

	CFU 2023
<b>Dettes au 31 décembre</b>	<b>10 705 357 €</b>
Garanties d'emprunts au 31/12 aux bailleurs sociaux	176 890 692 €
<i>En % des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>88%</i>
Garanties d'emprunts au 31/12 à la SEM PATRIMONIALE SATORY MOBILITE	2 226 582 €
<b>Total des garanties d'emprunts</b>	<b>179 117 273 €</b>

#### FISCALITE

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2010.

	Taux 2023
Cotisation Foncière des Entreprises	18,86%
Taxe d'enlèvement des ordures	5,39%

## Présentation synthétique du compte financier unique 2023

### Budget principal de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

#### VUE GENERALE :

Le compte administratif 2023 génère un excédent de fonctionnement de 16,8 M€ et un besoin de financement des investissements de 10,2 M€. Le résultat net de 6,6 M€ est repris lors du vote du BP 2024.

La dette est de 10,7 M€ au 31/12/2023. Mais celle-ci est placée sur des comptes à terme en raison de décalage dans le paiement des travaux.

	Total budgété 2023	Montant CFU 2023	Reste à réaliser	Crédits annulés
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	200 080 951,26 €	202 706 490,28 €		-2 625 539,02 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	210 197 179,00 €	196 005 600,45 €		14 191 578,55 €
Solde de l'exercice	-10 116 227,74 €	6 700 889,83 €		-16 817 117,57 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	10 116 227,74 €	10 116 227,74 €		0,00 €
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 817 117,57 €</b>		-16 817 117,57 €
Recettes d'Investissement de l'exercice	39 169 718,00 €	20 674 545,48 €	2 383 982,61 €	16 111 189,91 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	29 996 820,93 €	22 247 416,09 €	1 823 547,52 €	5 925 857,32 €
Solde de l'exercice	9 172 897,07 €	-1 572 870,61 €	560 435,09 €	10 185 332,59 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-9 172 897,07 €	-9 172 897,07 €		0,00 €
<b>Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-10 745 767,68 €</b>	<b>560 435,09 €</b>	10 185 332,59 €
<b>Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)</b>		<b>-10 185 332,59 €</b>		
<b>Résultat repris au BP 2024 en recettes de fonctionnement</b>		<b>6 631 784,98 €</b>		

#### DETTE

	CFU 2023
<b>Dettes au 31 décembre</b>	<b>10 705 357 €</b>
Garanties d'emprunts au 31/12 aux bailleurs sociaux	176 890 692 €
<i>En % des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>88%</i>
Garanties d'emprunts au 31/12 à la SEM PATRIMONIALE SATORY MOBILITE	2 226 582 €
<b>Total des garanties d'emprunts</b>	<b>179 117 273 €</b>

#### FISCALITE

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2010.

	Taux 2023
Cotisation Foncière des Entreprises	18,86%
Taxe d'enlèvement des ordures	5,39%



## ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DES OUVRAGES POUR LA GESTION DE TEMPS DE PLUIE

### 7.1.1 CHAMBRES À SABLE

Communes	Nombre de chambres à sables			
	UN	EU	EP	Total communes
Bièvres			Rue de la Gare	1
Bois d'Arcy			Chambre à sable Av Fritz Lang	1
Bougival			Route de Louveciennes angle Henri Barbusse	1
Bougival (transport)			Chambre à sable de la Jonchère	1
Buc			Chambre à sable de la Geneste	1
Châteaufort			Dessableur Rue du chemin vert	1
Jouy-en-Josas			- Dessableur Chemin de la Garenne des Loges - Dessableur de la Butte aux Crèches	2
Vélizy	-Bassin rectangle du Trou aux Gants -Bassin circulaire du Trou aux Gants -Bassin du Jumelage		- Petit bassin du Val de Grace - Bassin ZAC Louvois	5
Versailles	Sous les 6 ponts		Aire de dépôt des Gonards	2
<b>TOTAUX VGP</b>	<b>4 UN</b>	<b>0</b>	<b>11 EP</b>	<b>15</b>



## 7.1.2 BASSINS DE RÉTENTION, DE RÉGULATION OU D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES :

Communes	Nom	Type d'effluent	Type (*)	Capacité (m <sup>3</sup> )
Bois d'Arcy	Rigole des Clayes Noue paysagère 2 bassins	EP	Ouverts	Nc
Bougival	Près du moulin	EP	Enterré	40
Buc	Vallon Guérinière ZAC du près clos	EP	Ouverts	8 000 350 10 000
Noisy le Roi	3 bassins d'infiltration	EP	Ouverts	nc
Vélizy Bassins UN	Bassin du Jumelage	UN	enterré	1600
Vélizy Bassins EP	Bassin rectangulaire du Trou aux Gants	EP	Ouvert	nc
	Bassin circulaire du Trou aux Gants		Ouvert	nc
	Petit bassin du Val de Grâce		Ouvert	nc
	Etang du Trou aux Gants		Ouvert	nc
	Etang des Ecrevisses		Ouvert	nc
	Etang de l'Ursine		Ouvert	nc
	ZAC Louvois		Enterré	2300
Versailles bassins EP	Place d'Armes (H)	EP	Enterré	135
	PEM Chantiers (S)		Enterré	285
	Bâche de relèvement J. Mermoz (S)		Enterré	100
	Camping Berthelot (S)			35
Versailles bassins UN	Pièce d'Eau des Suisses (H)	UN	Enterré	1200
	Carrés Saint Louis : carré à la Terre (H), carré au Puits (H)			250
	Rue Général Leclerc (H)			250
	(+ 10 collecteurs de stockage)			250
				1769
Viroflay	Rue de Kolokani	UN	Enterré	60
	Rue Robert Cahen		Enterré	100
<b>TOTAUX VGP</b>	<b>30</b>			<b>&gt;26 724</b>



### 7.1.3 OUVRAGES DE REJET (DÉVERSOIRS D'ORAGE ET TROP-PLEIN) :

Communes	Déversoir d'orage (O/N)	Nom	Charge DBO5 *
Bougival	O	Claude Monet	< 120 kg de DBO5
Bougival (transport)	DO	TP PR Bougival	≥ 600 kg de DBO5
Bougival (transport)	DO	CAS Jonchère	> 120 < 600 kg de DBO5
La Celle Saint Cloud (transport)	TP	Jean Moulin amont	> 120 < 600 kg de DBO5
La Celle Saint Cloud (transport)	TP	Jean Moulin aval	> 120 < 600 kg de DBO5
<b>TOTAL VGP</b>	<b>5</b>		

(\*) ≥ 600 kg DBO5/j ou entre 120 et 600 kg DBO5/j ou < 120 kg DBO5/j

### 7.1.4 OUVRAGES DE REPRISE DE TEMPS SEC EN AVAL DES RÉSEAUX PLUVIAUX :

Communes	Nom
Bièvres	2 ouvrages
Vélizy	Trou aux Gants 1
Vélizy	Trou aux Gants 2
<b>TOTAL VGP</b>	<b>4</b>



### 7.1.5 AUTRES :

Commune	Séparateur à Hydrocarbures	Débourbeurs	Chambre à vannes	Siphon
Bièvres	Place Edouard Chenevière Lotissement Hommeries			Rue de Vauboyen
Bois d'Arcy		Avenue Arletty Croix Bonnet		
Buc	ZAC du village Grand Pont ZAC du village Bièvre ZAC du prés Clos amont			
Châteaufort	Chemin des Sources		3	
Jouy-en-Josas	Rue Oberkampf Parking de la Gare			
Toussus le Noble		Lucien Coupet		
Vélizy	2 associés aux bassins en amont Trou aux gants Etang de l'Ursine Avenue de Savoie ZAC Louvois		2 à Étang du Trou aux Gants Bassin Val de Grâce	
Versailles	PEM Chantiers (S)			-Place des Francines (S) -Carré Notre Dame (H) -Contre allée Av de Sceaux (S)
Viroflay	Rue Robert Cahen Rue Kolokani			
<b>TOTAUX VGP</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

## ANNEXE 3 : CURAGE MANUEL, MECANIQUE ET D'HYDROCURAGE - BILAN QUANTITATIF DETAILLE POUR VERSAILLES

Les opérations de curage manuel, mécanique et d'hydrocurage

Bilan quantitatif détaillé

ANNEE : **2023**

### TRAVAUX SUR RESEAU PUBLIC

#### visite de collecteurs

	TOTAL	UNITES
Ml visités	42 763	ml
Nb moyen / équipe	4	agents
Nb d'heures d'activité	1160	h

#### curage manuel de collecteurs

	TOTAL	UNITES
Ml curés	1890	ml
volume de boues	34	m3
Nb moyen / équipe	3	agents
Nb d'heures d'activité	1212	h

#### hydrocurage de canalisations

	TOTAL	UNITES
km véhicule	3274	km
compteur horaire pompe HP	6	h
pleins d'eau	1100	m3
ML hydrocurés	68961	ml
Nb moyen / équipe	2	agents
Nb d'heures d'activité	2616	h

#### curage mécanique

	TOTAL	UNITES
km véhicule	4643	km
compteur horaire pompe à vide	8	h
pleins d'eau	54	m3
Nb de BE curées	3136	BE
volume de boues	176	m3
Nb moyen / équipe	2	agents
Nb d'heures d'activité	3000	h

#### Travaux sur canalisations / collecteurs / branchements

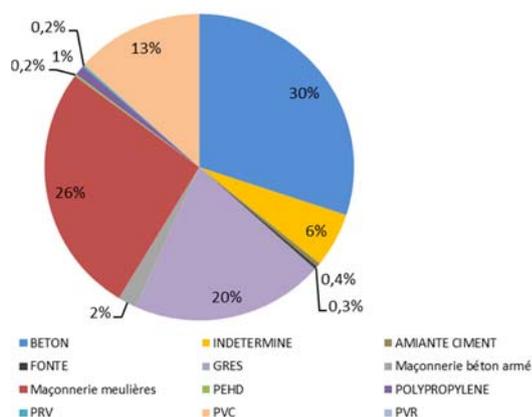
	TOTAL	UNITES
Nbre d'heures d'activité	267	h
Linéaire remplacé ou réhabilité	0,0	km

## ANNEXE 4 : CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

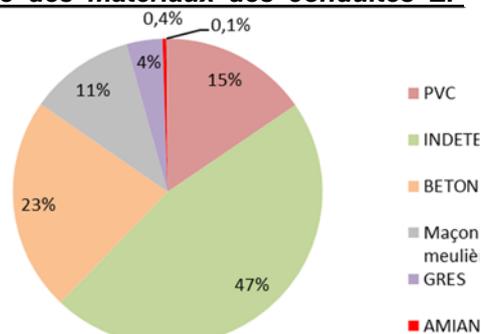
### Service de Versailles

Les graphiques suivants ont été effectués à l'aide des données de SIG du service d'assainissement. Ils représentent les quotas par matériaux, diamètre, date de pose, pour les canalisations du réseau de la commune. On constate que le réseau est plutôt bien connu.

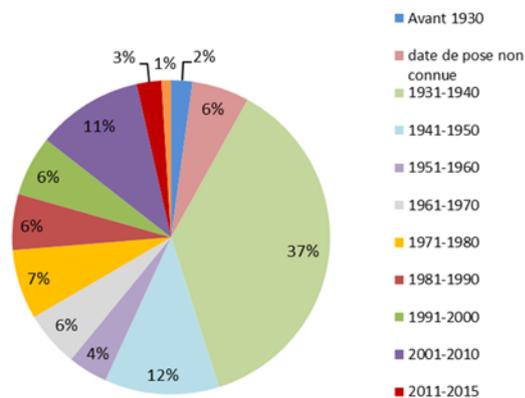
#### Matériaux des conduites unitaires & eaux usées



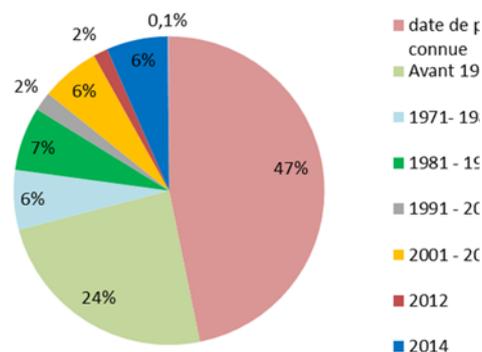
#### Nature des matériaux des conduites EP



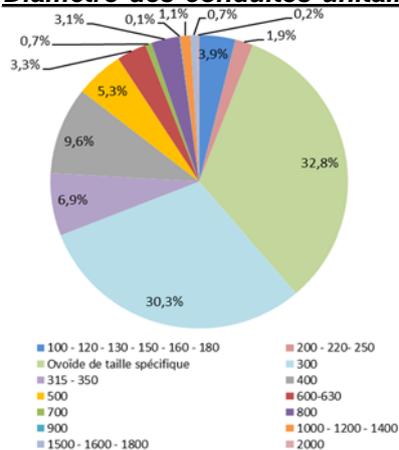
#### Classe d'âge des conduites unitaires & eaux usées



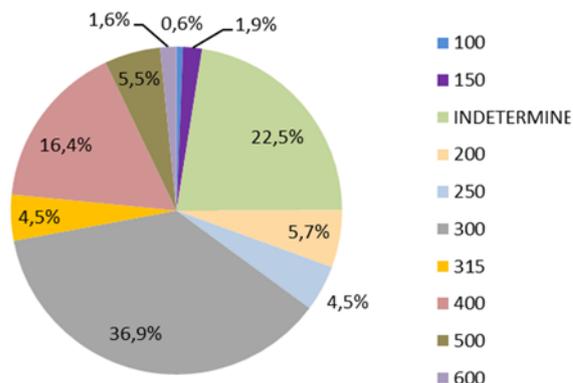
#### Classe d'âge des conduites eaux pluviales



#### Diamètre des conduites unitaires & eaux usées

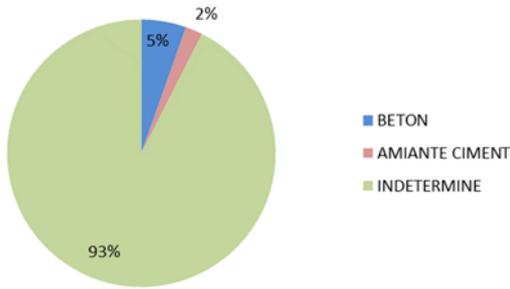


#### Diamètre des conduites eaux pluviales

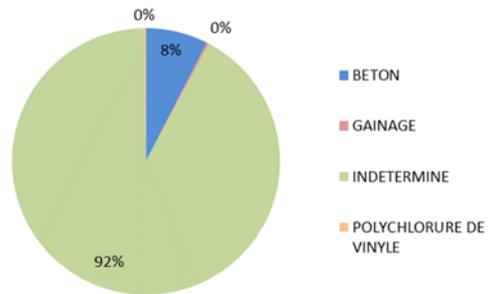




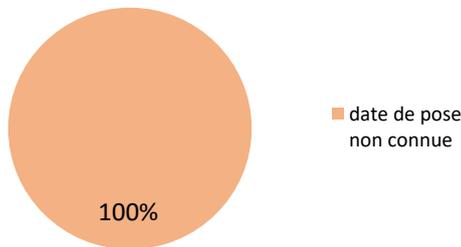
**Nature des matériaux des conduites unitaires & eaux usées**



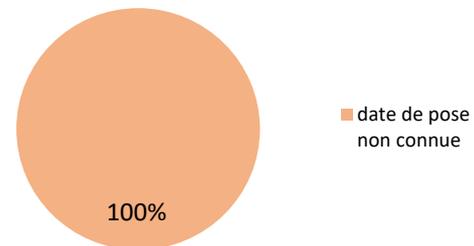
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



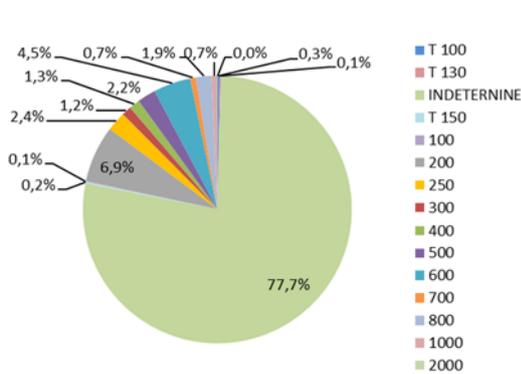
**Classe d'âge des conduites unitaires & eaux usées**



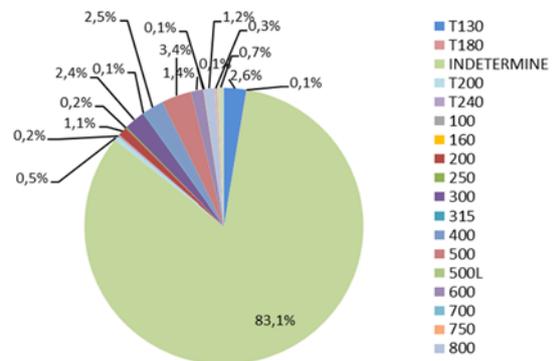
**Classe d'âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites unitaires & eaux usées**



**Diamètre des conduites eaux pluviales**



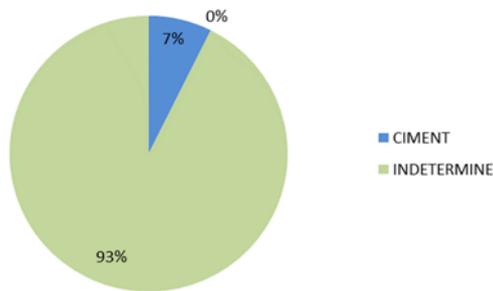
Les données sont issues des SIG en cours de mise à niveau (pas d'évolution par rapport à 2021). Le niveau de connaissance patrimoniale reste faible.

Les diamètres des réseaux sont peu répertoriés sur plan. La nature des conduites n'est reportée qu'à 7 % pour le réseau EU et à 8 % pour le réseau EP. La classe d'âge (année de pose des conduites) n'est pas connue.

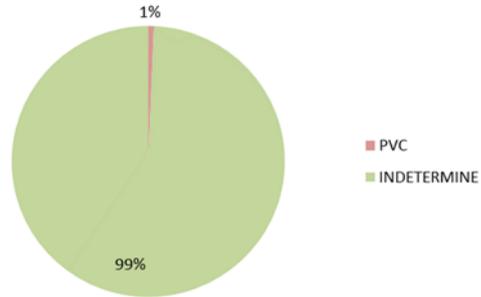


## Service de Buc

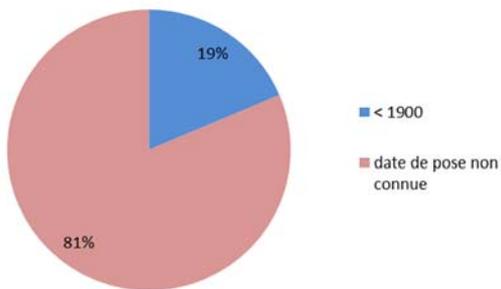
### Nature des matériaux des conduites eaux usées



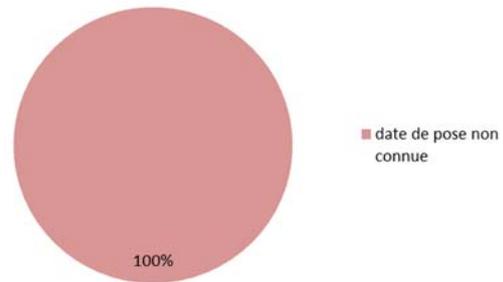
### Nature des matériaux des conduites eaux pluviales



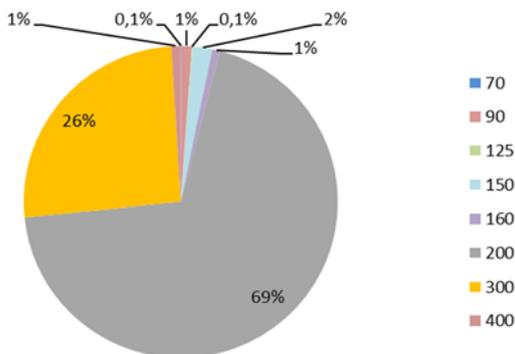
### Classe d'âge des conduites eaux usées



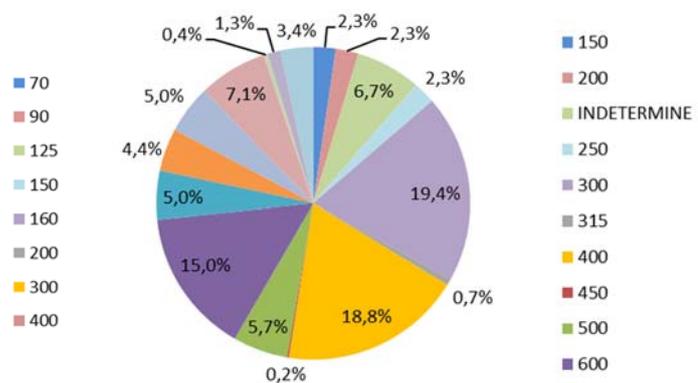
### Classe d'âge des conduites eaux pluviales



### Diamètre des conduites eaux usées



### Diamètre des conduites eaux pluviales



#### **Commentaires :**

Les données sont issues des SIG en cours de mise à niveau. Le niveau de connaissance patrimoniale est faible.

Les diamètres des réseaux sont bien connus. La nature des conduites n'est répertoriée qu'à 7 % pour le réseau EU et à 1 % pour le réseau EP. La classe d'âge (année de pose des conduites) est en grande majorité inconnue.

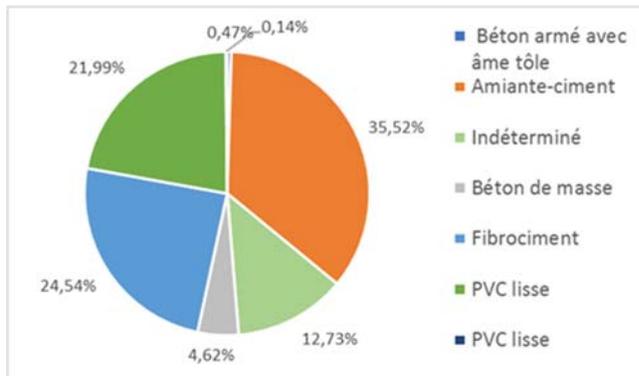
## Autres communes en régie

Pour les autres communes en régie avec prestations de service (Viroflay, Toussus-Le-Noble, Bougival), les données ne sont pas encore disponibles.

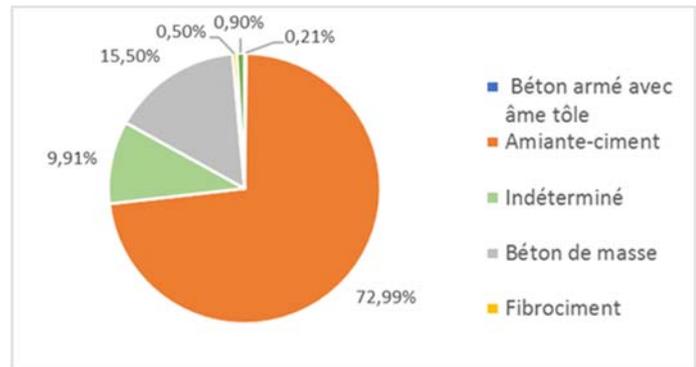


Pour 2023, le SIG a été actualisé avec de faibles pourcentages de linéaires dont l’âge demeure inconnu.

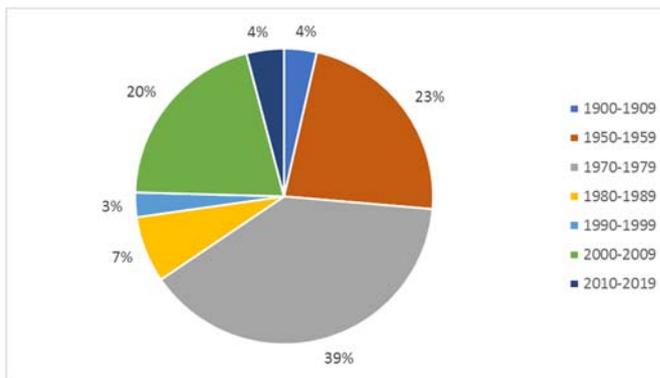
**Nature des matériaux des conduites eaux usées**



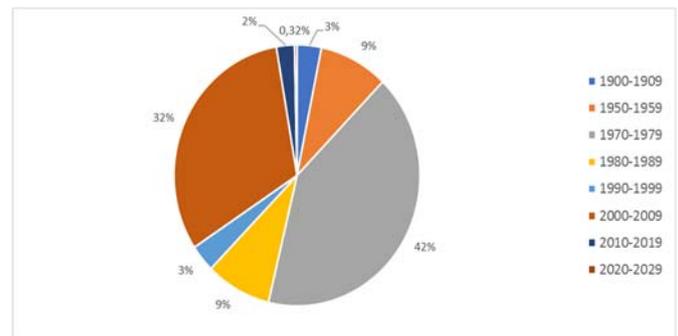
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



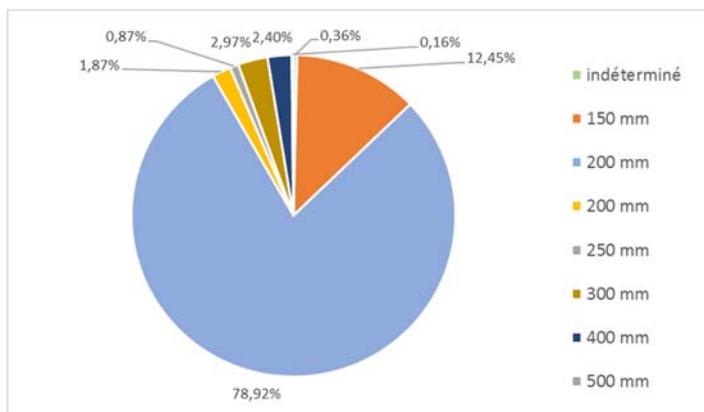
**Classe d’âge des conduites eaux usées**



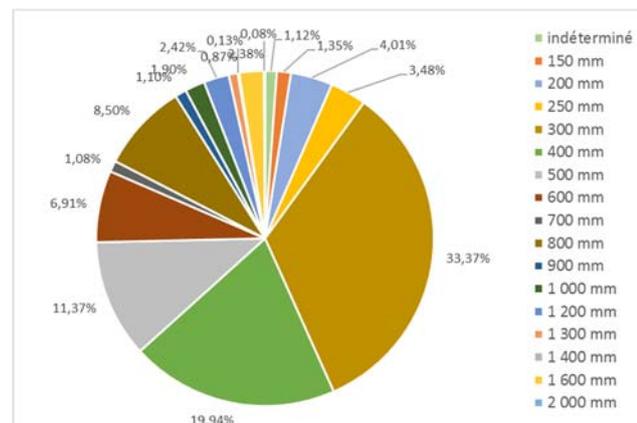
**Classe d’âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites eaux usées**



**Diamètre des conduites eaux pluviales**





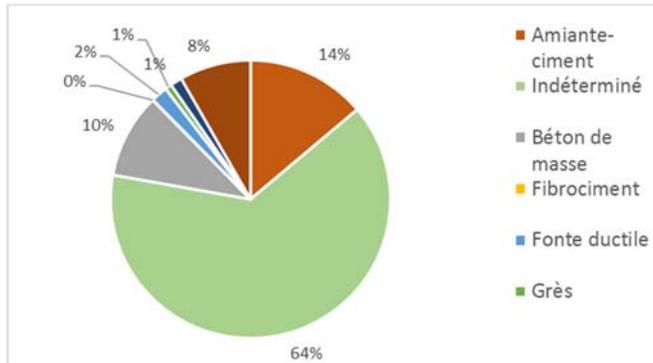
Les données sont issues des SIG à jour en 2023 transmis par le délégataire. Le niveau de connaissance patrimoniale reste faible malgré des améliorations.

Les points restant à améliorer demeurent l'âge et la nature des matériaux des canalisations.

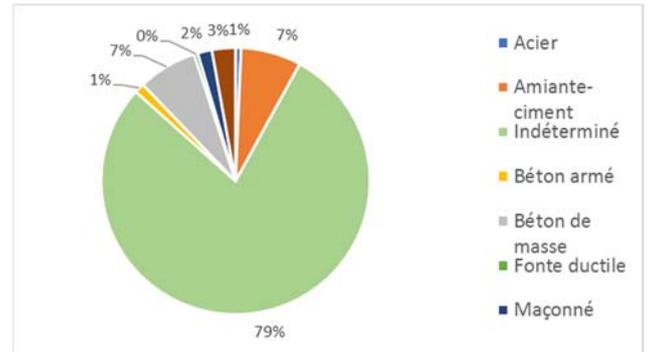
La nature des matériaux demeure inconnue à 64 % pour le réseau EU et 79 % pour le réseau EP.

L'âge des canalisations reste inconnu à 84 % pour le réseau EU et à 78 % pour le réseau EP.

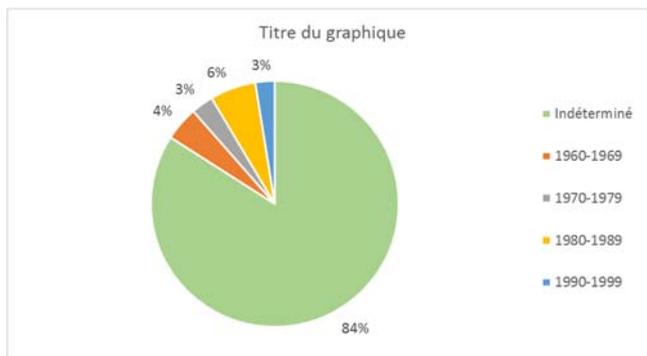
**Nature des matériaux des conduites eaux usées**



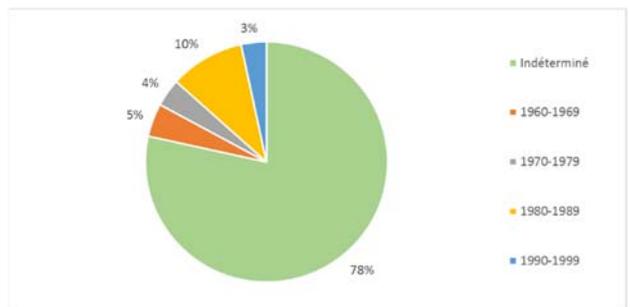
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



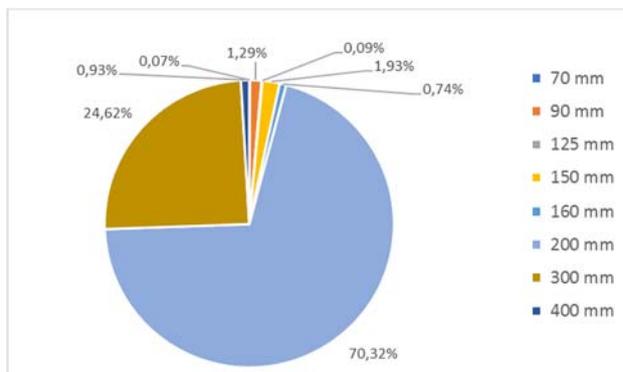
**Classe d'âge des conduites eaux usées**



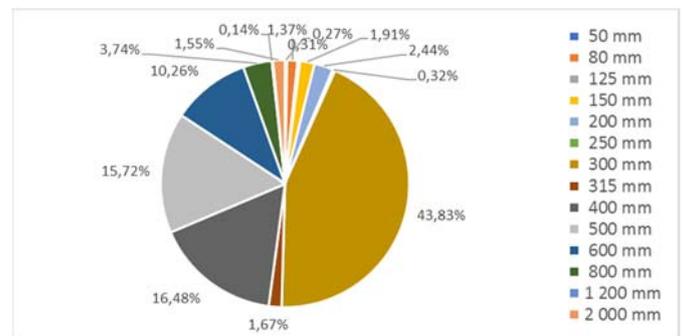
**Classe d'âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites eaux usées**



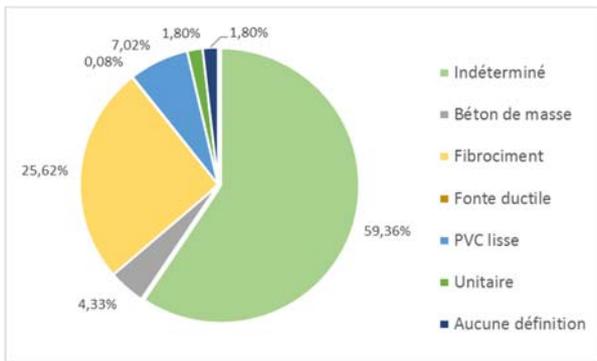
**Diamètre des conduites eaux pluviales**



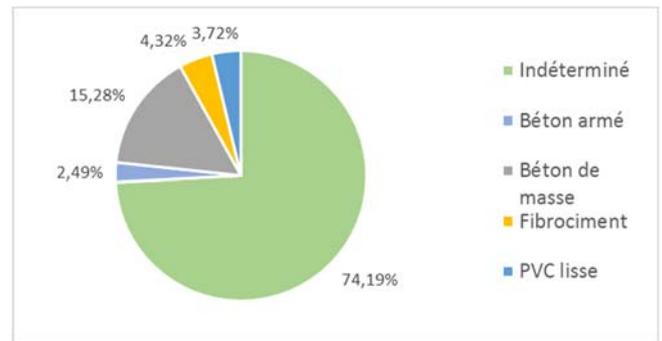


Le niveau de connaissance patrimoniale est faible. Les diamètres des réseaux sont les seules données complètes. La nature des conduites n'est connue qu'à 40 % pour le réseau EU et à 26 % pour le réseau EP. La classe d'âge (année de pose des conduites) est inconnue à 84 % pour le réseau EU et connue qu'à 18 % pour le réseau EP.

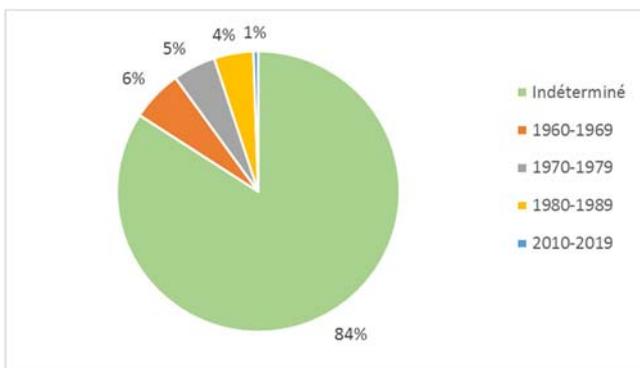
**Nature des matériaux des conduites eaux usées**



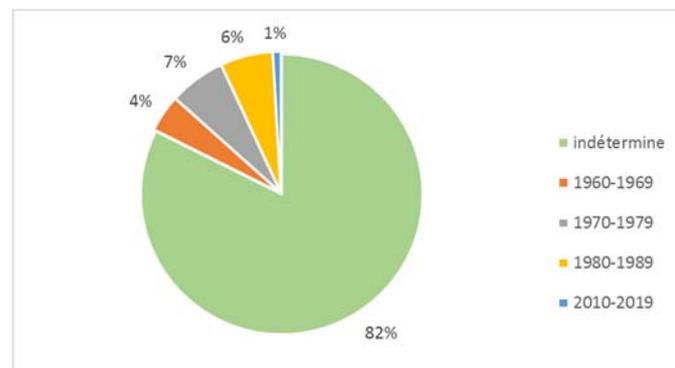
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



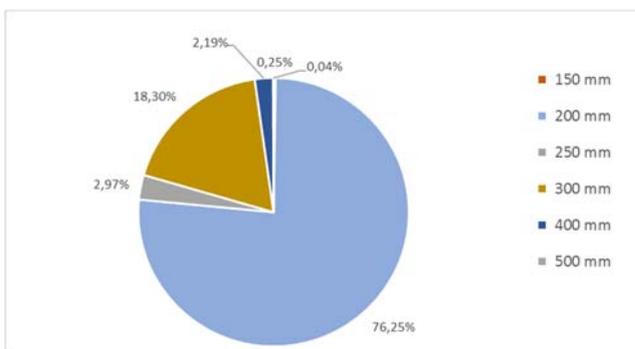
**Classe d'âge des conduites eaux usées**



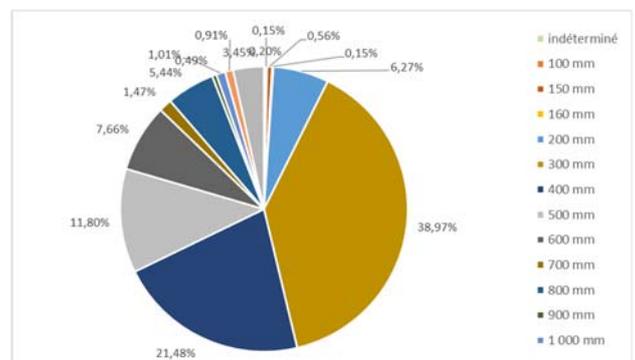
**Classe d'âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites eaux usées**



**Diamètre des conduites eaux pluviales**



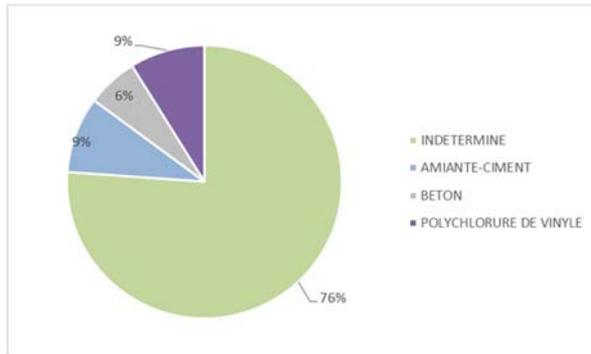
Le niveau de connaissance patrimoniale reste à améliorer.

Les points restant à améliorer demeurent l'âge et la nature des matériaux des canalisations.

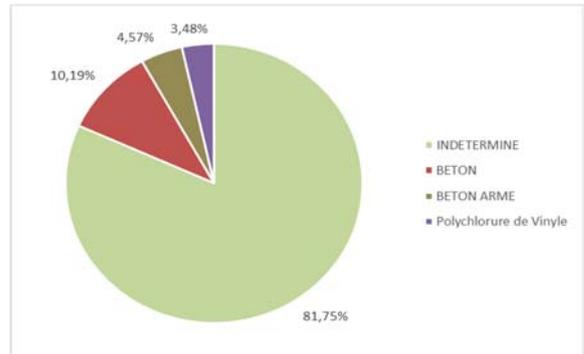
L'âge des canalisations demeure inconnu à 38 % pour le réseau EU et à 34 % pour le réseau EP.

La nature des matériaux demeure inconnue à 76 % pour le réseau EU et à 82 % pour le réseau EP.

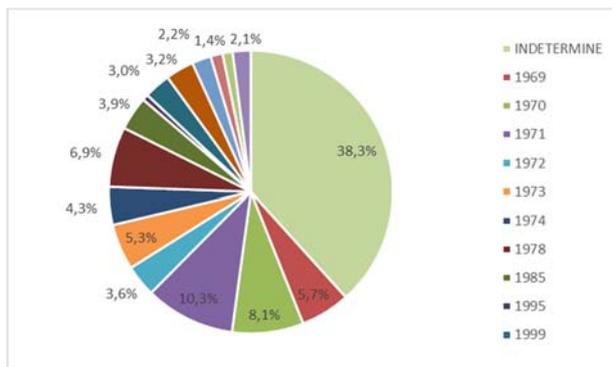
**Nature des matériaux des conduites eaux usées**



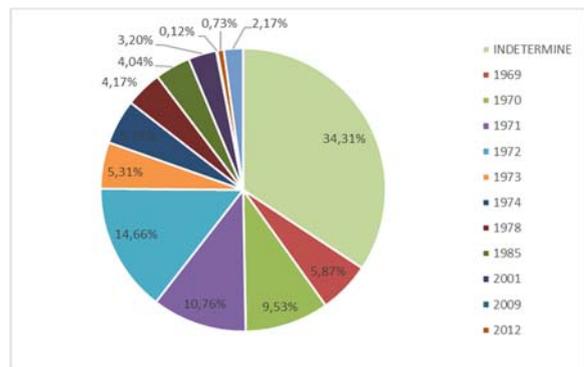
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



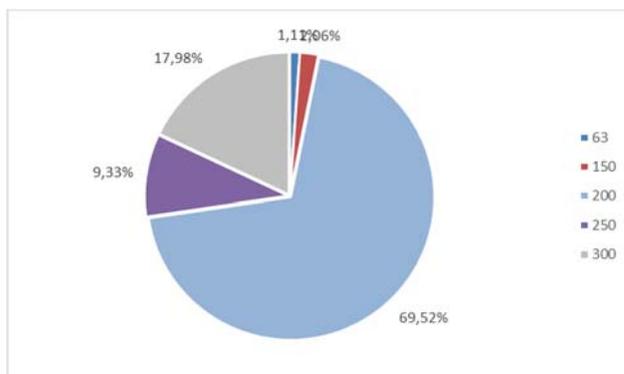
**Classe d'âge des conduites eaux usées**



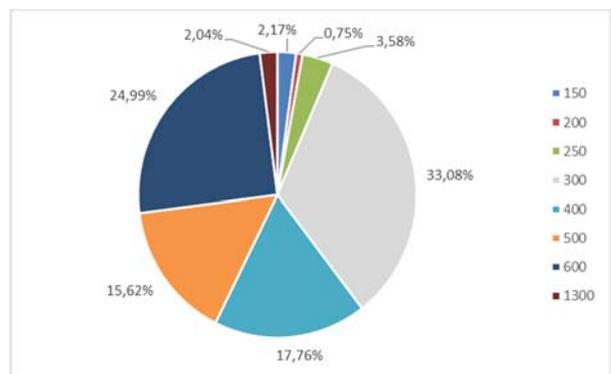
**Classe d'âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites eaux usées**



**Diamètre des conduites eaux pluviales**



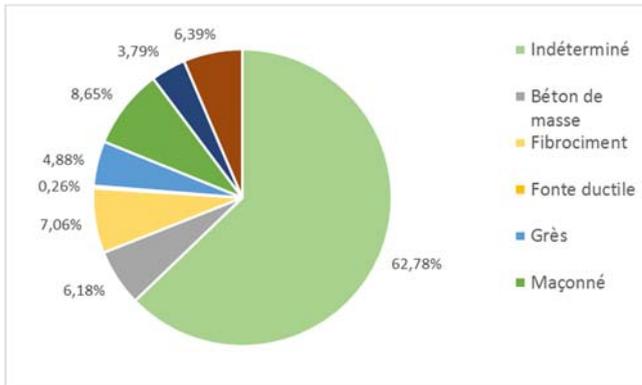


Malgré des améliorations par rapport à 2022, le niveau de connaissance demeure faible sur l'âge et la nature des matériaux des canalisations.

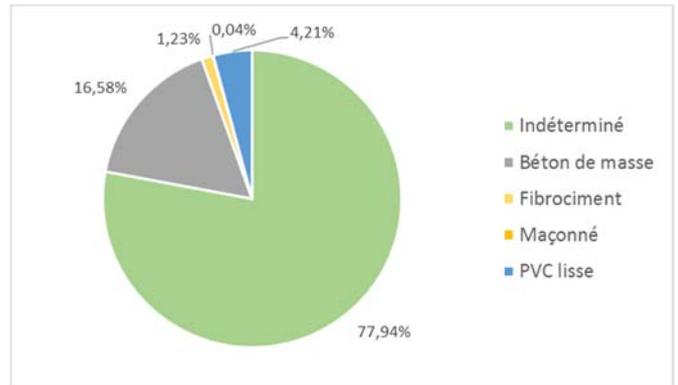
La nature des matériaux demeure inconnue à 63 % pour le réseau EU et à 78 % pour le réseau EP.

L'âge des canalisations reste inconnu à 91 % pour le réseau EU et à 94 % pour le réseau EP.

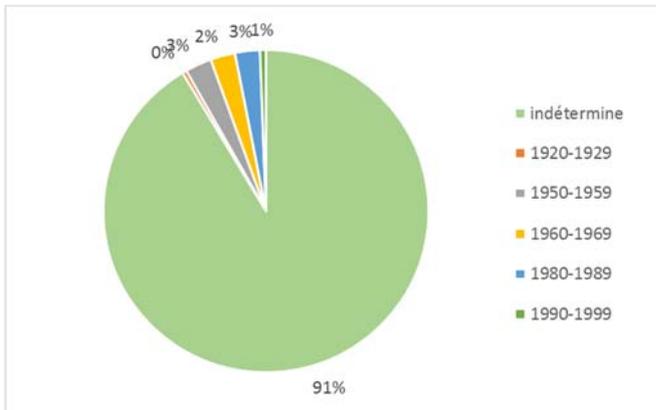
**Nature des matériaux des conduites eaux usées**



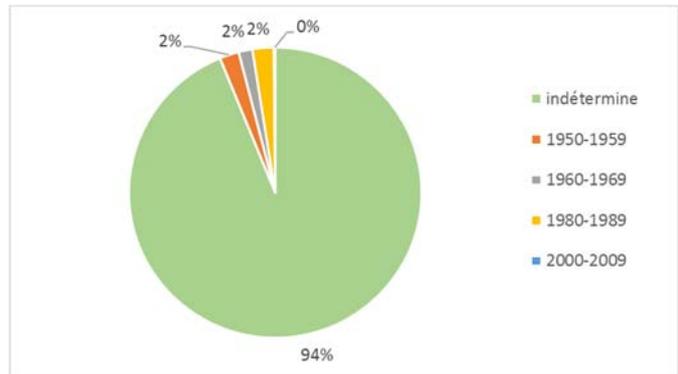
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



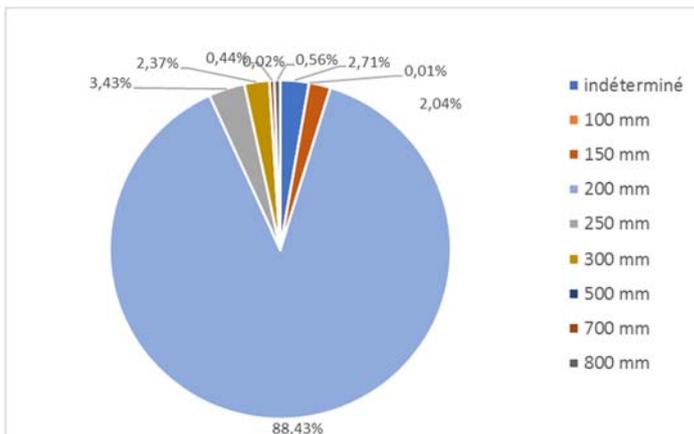
**Classe d'âge des conduites eaux usées**



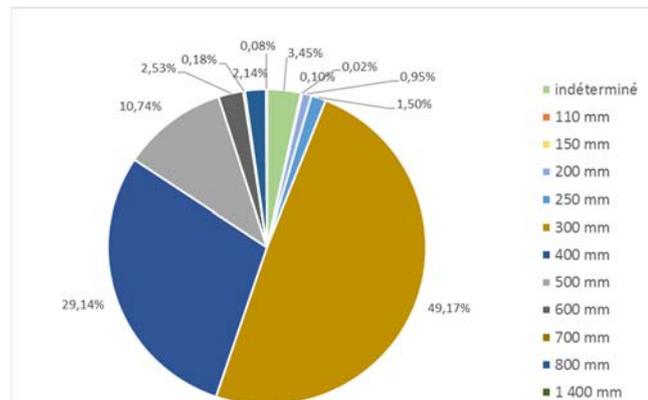
**Classe d'âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites eaux usées**



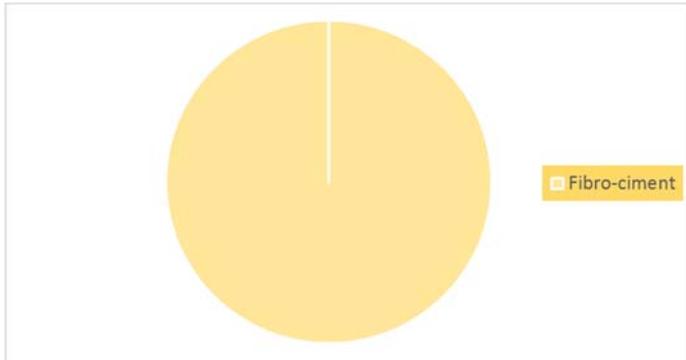
**Diamètre des conduites eaux pluviales**



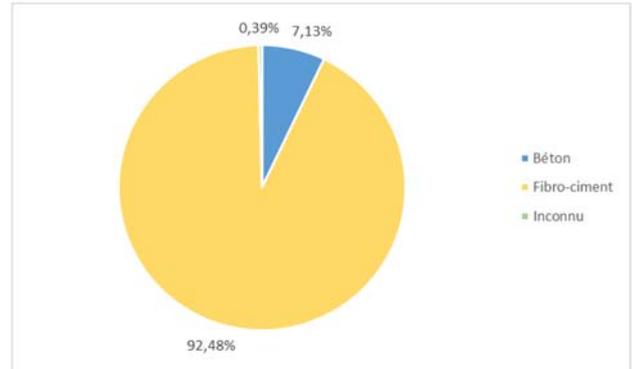


Pour 2023, le SIG a été actualisé. Bien qu'en recul, le pourcentage de linéaire dont l'âge demeure inconnu reste important (supérieur à 46% du linéaire total). Ainsi l'âge des canalisations reste indéterminé à 47 % pour le réseau EU et à 52 % pour le réseau EP.

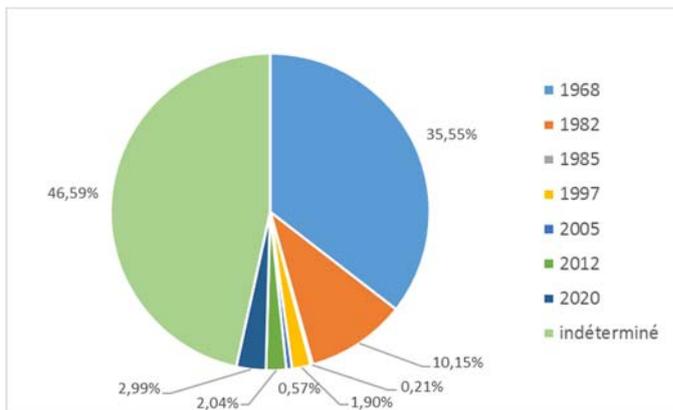
***Nature des matériaux des conduites eaux usées***



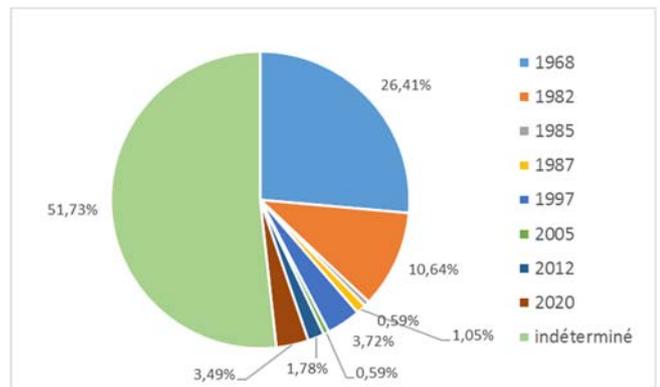
***Nature des matériaux des conduites eaux pluviales***



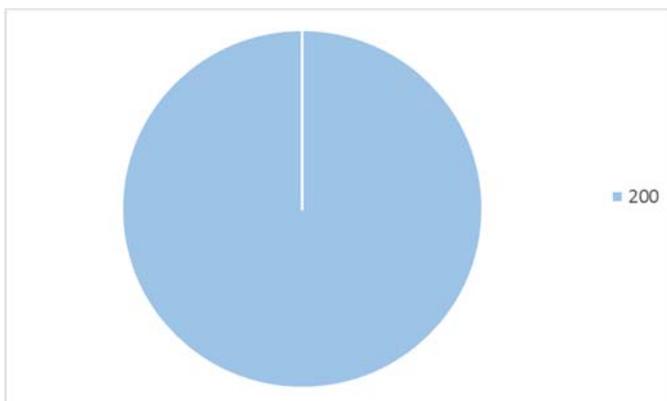
***Classe d'âge des conduites eaux usées***



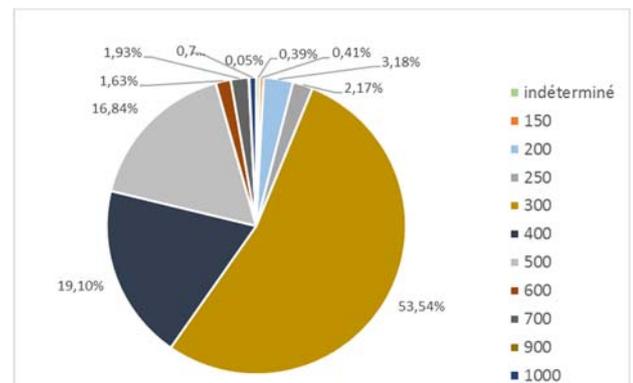
***Classe d'âge des conduites eaux pluviales***



***Diamètre des conduites eaux usées***



***Diamètre des conduites eaux pluviales***



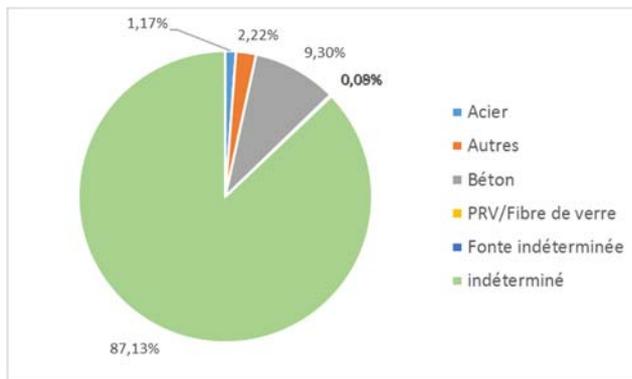


Le niveau de connaissance patrimoniale demeure faible.

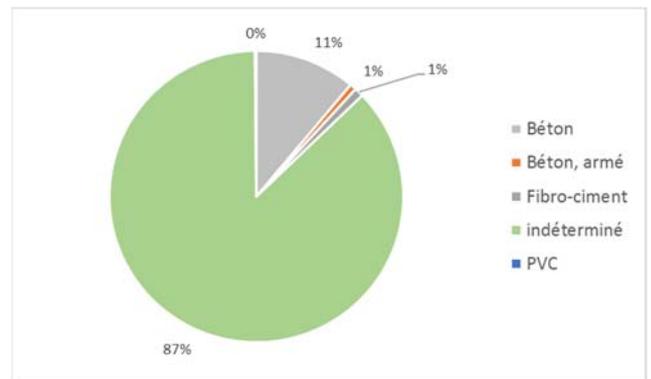
Seules les diamètres des réseaux sont intégralement connus.

La classe d'âge (période de pose des conduites) comporte une très forte proportion de linéaire dont l'année de pose est 2000. (Plus de 89 % du linéaire tant pour les eaux usées que les eaux pluviales). Il y a de fortes probabilités que cette date de pose corresponde à l'année de saisie dans le SIG. Il en résulterait que pour près de 90 % linéaire, l'âge des canalisations demeure inconnu.

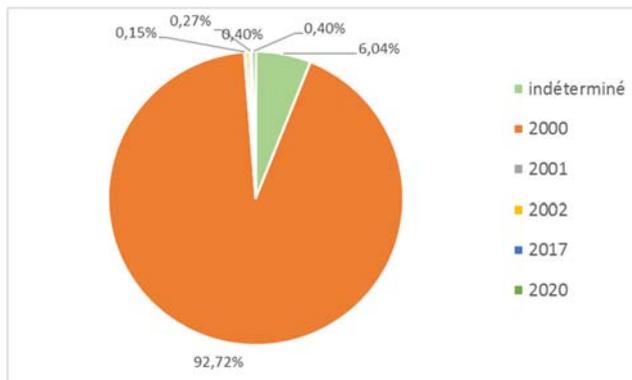
**Nature des matériaux des conduites eaux usées**



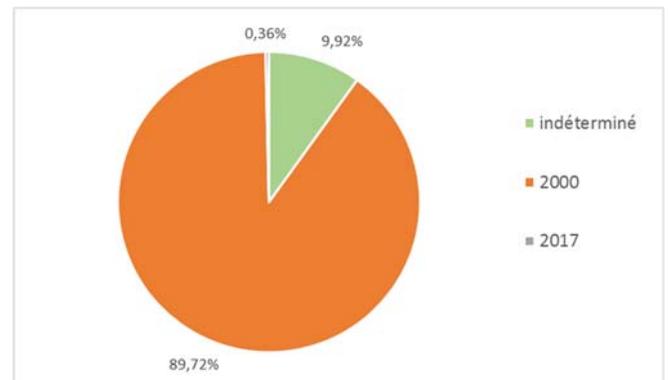
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



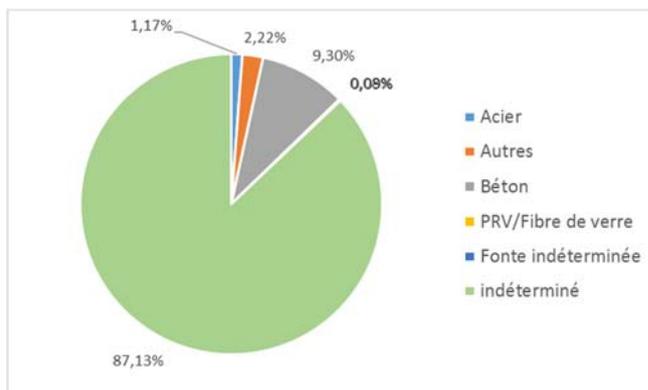
**Classe d'âge des conduites eaux usées**



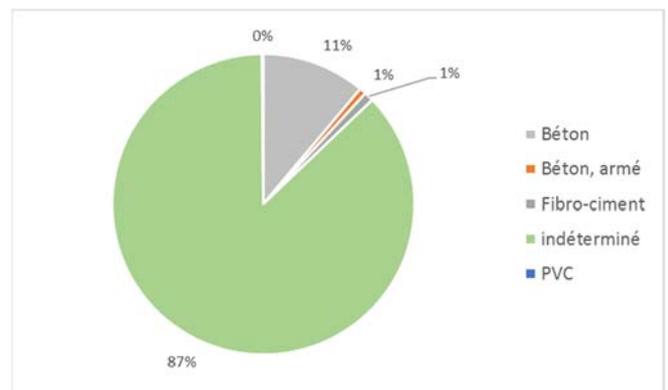
**Classe d'âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites eaux usées**



**Diamètre des conduites eaux pluviales**

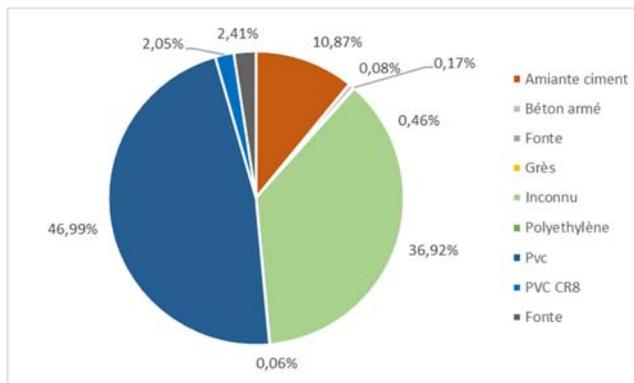




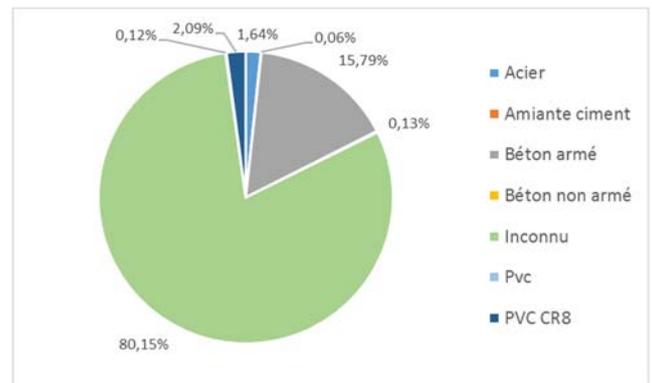
La classe d'âge (période de pose des conduites) est bien connue.  
 Le diamètre des canalisations demeure indéterminé à 37 % pour le réseau EU et à 80 % pour le réseau EP.

La nature des matériaux demeure inconnue à 37 % pour le réseau EU et à 80 % pour le réseau EP.

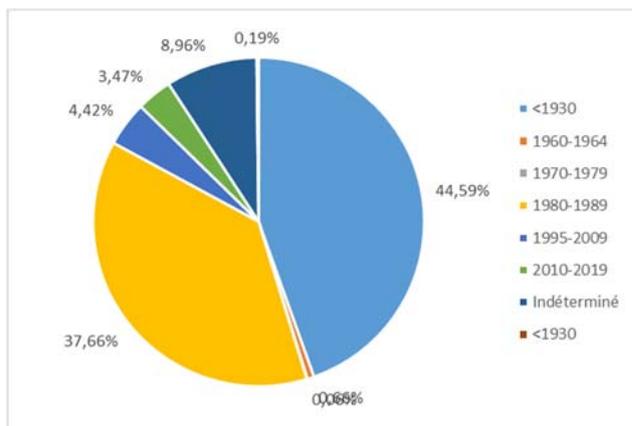
**Nature des matériaux des conduites eaux usées**



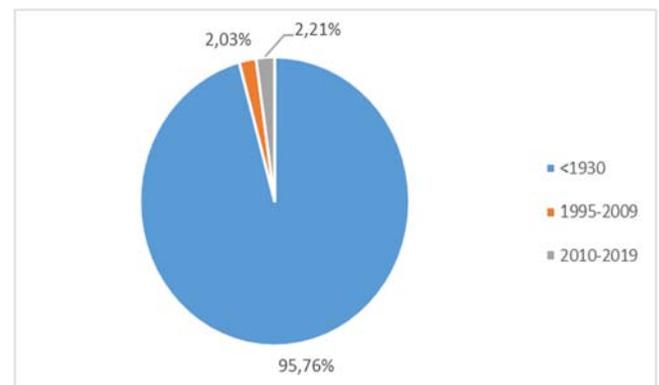
**Nature des matériaux des conduites eaux pluviales**



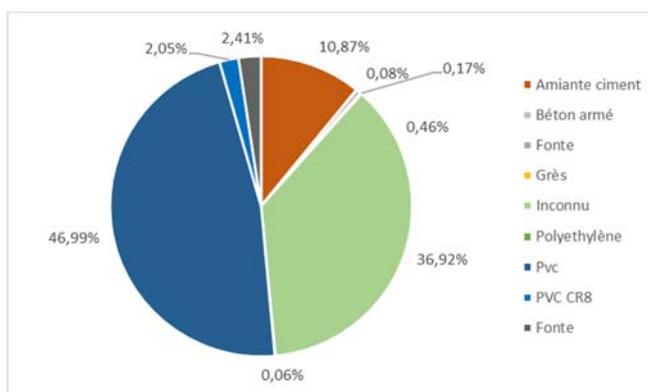
**Classe d'âge des conduites eaux usées**



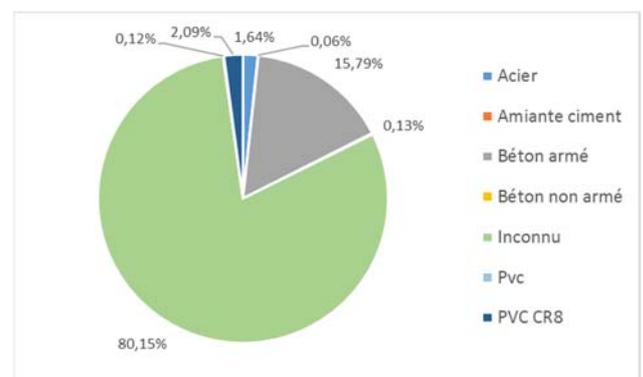
**Classe d'âge des conduites eaux pluviales**



**Diamètre des conduites eaux usées**



**Diamètre des conduites eaux pluviales**





## ANNEXE 5 : LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### L'INDICE DE CONNAISSANCE DES RÉSEAUX ET DE GESTION PATRIMONIALE

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement, a imposé une nouvelle définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).

Les finalités de cet indicateur de performance sont :

- L'évaluation du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement,
- De s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution,

Un indice de 0 à 120 est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Les informations visées sont relatives à :

- L'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points),
- L'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points),
- D'autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Attention des règles de notation ont été mise en œuvre, à savoir :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

**Les matériaux et les dates de pose des canalisations sont peu connus, hormis sur la commune de Versailles. Versailles Grand Parc travaille sur le sujet depuis la fin de l'année 2021, en collaboration avec les services techniques des communes, les élus et les délégataires.**

### LES SERVICES EN RÉGIE

Calculé sur un barème de 120 points, la valeur de cet indice pour l'année 2023 pour chacun des services en régie avec prestation de service est présentée dans le tableau suivant :



			Bougival	Buc	Toussus-le-Noble	Vélizy	Versailles	Viroflay
Code VP		Barème						
<b>PARTIE A : Plan des réseaux (15 points)</b>								
VP 250	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
VP 251	Mise à jour annuelle du plan	5	5	5	5	5	5	5
<b>PARTIE B : inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>								
VP 252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui/non	non	non	non	non	oui	non
VP 253	Pourcentage du linéaire réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%	0%	0%	0%	0%	95%	0%
VP 254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux, diamètres	oui/non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Combinaison des variables VP 252, VP 253, et VP 254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	0	0	0	0	15	0
VP 255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0	0	0	0	15	0
<b>SOUS-TOTAL PARTIES A+B</b>		<b>45</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>45</b>	<b>15</b>
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si total A+B ≥ 40)</b>								
VP 256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	15	15	15	15	15	15	15
VP 257	Localisation et description des ouvrages annexes	10	10	10	10	10	10	10
VP 258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10	10	10	10	10	10
VP 259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans des réseaux	10	0	0	0	0	0	0
VP 260	Localisation des autres interventions	10	10	10	10	10	10	10
VP 261	Définition mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10	10	10	10	10	10
VP 262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10	10	10	10	10	10
<b>TOTAL GLOBAL PARTIES A+B+C</b>		<b>120</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>110</b>	<b>15</b>



## LES SERVICES EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Code VP	Barème	BOIS D'ARCY		BIEVRES		JOUY-EN-JOSAS		LA CELLE SAINT CLOUD		LES LOGES EN JOSAS		CHATEAUFORT		TRANSPORT EU + EP LA CELLE ST CLOUD + BOUGIVAL		NOISY LE ROI		
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>																		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
<b>Partie B : Inventaire des réseaux : (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>																		
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		90%	94%	30%	68%	30%	70%	nc	67%	20%	86%	nc	nc	50%	50%	NC	NC
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	10	13	0	11	0	12	0	11	0	13	10	10	10	10	0	11
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15	15	0	0	0	0	0	0	0	12	10	10	0	0	15	15
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>41</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>																		
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15		10								0	0	0				0
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10		10								10	10	10				10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10		10								10	10	10				10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10		0								10	10	10				0
VP260	Localisation des autres interventions	10		10								0	10	10				10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10		10								0	10	10				10
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10		0								0	0	0				0
<b>Total globale parties A+B+C</b>		<b>120</b>	<b>104</b>	<b>108</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>70</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>81</b>



## LES INDICATEURS DE DESCRIPTION

### LES INDICATEURS DE DESCRIPTION POUR LES SERVICES EN RÉGIE

Indicateurs de description 2023 pour les services en régie							
Indicateur	Descriptif	Versailles	Viroflay	Vélizy	Bougival	Buc	Toussus
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	85407	17565	22 914	9 163	6 043	1 195
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.	28	1	1	0	1	0
D204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu ( <b>collecte, transport, dépollution</b> ) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.	3.6358 € (ru de Gally) 2.0551 (ru de Marivel) 2.3350 (Satory - Zone Est) 2.6490 (Satory - Zone Ouest) 1.5809 € (Satory Vallée Bièvre)	2.2958 € (côté Aquavesc) 2.2773 (côté Sedif)	1,9673 € (côté Ru de Marivel) 1.8071 (vallée Bièvre)	1,9707 €	2.1809 €	2,3809 €



LES INDICATEURS DE DESCRIPTION POUR LES SERVICES EN DSP

Indicateurs de description pour les services en DSP								
Indicateur	Descriptif	Bois d'Arcy	Bièvres	Jouy en Josas	Les Loges en Josas	La Celle saint Cloud	Château fort	Noisy le Roi
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservies par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	15 582	4 818	8168	1 712	20 878	1 555	7 913
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.	0	3	1	2	0	1	0
D204.0 : Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.	3.7982 €	2.2872 €	2.1944 € (ru de Marivel) 2.0342 € (Vallée Bièvre)	2.2671 €	2.0808 € (VGP) 3,9005 € (Ru Gally)	3,6037 €	2.0772 €



## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LES SERVICES EN REGIE

Indicateurs de performance 2023 pour les services en régie							
Indicateur	Descriptif	Versailles	Viroflay	Vélizy	Bougival	Buc	Toussus
P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	99,80%	100%	100%	100%	100%	100%
P202.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.	110	15	15	15	15	15
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	Oui	Oui	Oui	Manq. Adm	Oui	Oui
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0 € versé à un fond de solidarité.	nc	nc	nc	nc	nc
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présenté par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre de milliers d'habitants desservis.	0	0.05	0	0	0	0



<b>P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.</b>	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	12 (16 points sensibles)	0	2	2	3	0
<b>P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées *</b>	Quotient du linéaire du réseau de collecte hors branchement renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	4.67%	10.15%	0.19%	2.68%	1.46%	0%
<b>P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	120	120	20	20	120	120

\*Le taux moyen de renouvellement des réseaux est erroné puisqu'il ne prend en compte que les données depuis la prise de compétence par VERSAILLES GRAND PARC (2020) ; excepté pour Versailles où cet indicateur était suivi.

### Indicateurs de performance 2023 pour les services en régie

<b>P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	Encours de la dette= 1 512 741 Autofinancement = 803 029 €	Encours de la dette= 1 336 542 € Autofinancement = 521 860 €	Encours de la dette = 0 € Autofinancement = 140 660	Encours de la dette= 797 569 € Autofinancement = 230 194 €	Encours de la dette= 212 997 € Autofinancement = 199 089 €	Encours de la dette= 197 526 € Autofinancement = 31 857 €
<b>(encours de la dette/ autofinancement)</b>		<b>1.9 ans</b>	<b>2,6 ans</b>	<b>0 an</b>	<b>3,5 ans</b>	<b>1,1 an</b>	<b>6.2 ans</b>



Indicateurs de performance 2023 pour les services en régie							
Indicateur	Descriptif	Versailles	Viroflay	Vélizy	Bougival	Buc	Toussus
<b>P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	Cf rapport d'Aquavesc et du Sedif					
<b>P.258.1 : Taux de réclamations  (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000)</b>	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.	0,39	1,02	0,43	2,75	0	0



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LES SERVICES EN DSP

Indicateurs de performance 2023 pour les services en DSP									
Indicateur	Descriptif	Bois d'Arcy	Bièvres	Jouy-en-Josas	La Celle-Saint-Cloud	Les Loges en Josas	Châteaufort	Noisy le Roi	Transport Bougival La Celle Saint-Cloud
P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	100%	100%	100%	100%	100%	98,61%	100%	96%
P202.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.	25	25	25	25	15	90	15	81



<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</b>	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0	0	253,15	0	0	0	0
<b>P251.1 :Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</b>	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présenté par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre de milliers d'habitants desservis.	0	0	0	0	0	0	0	0



<b>P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.</b>	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	7,94	0	0	0	0	0	11	4
<b>P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées *</b>	Quotient du linéaire du réseau de collecte hors branchement renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	1,08%	1,78%	6,55%	0,74%	4,97%	7,32%	0,02%	0%
<b>P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	60	30	30	30	30	100	120	0

\*Le taux moyen de renouvellement des réseaux est erroné puisqu'il ne prend en compte que les données depuis la prise de compétence par VERSAILLES GRAND PARC (2020).



<b>P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	1,18%	1,18%	1,18%	1,18%	1,93%	0%	0,69%	nc
<b>P.258.1 : Taux de réclamations  (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000)</b>	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.	1,20	0,77	1,29	0	0	0	6,73	0



Indicateurs de performance 2023 pour les services en DSP

Indicateur	Descriptif	Bois d'Arcy	Bièvres	Jouy en Josas	Les Loges en Josas	La Celle saint Cloud	Château fort	Noisy le Roi
P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	Encours dette= 0 €	Encours dette= 0 €	Encours dette= 0 €	Encours dette= 0 €	Encours dette= 412 145 €	Encours dette= 0 €	Encours dette= 483 553 €
		Autofinancement 31 025	Autofinancement = 261 960€	Autofinancement = 44 607 €	Autofinancement = 36 279 €	Autofinancement = 421 590 €	Autofinancement = 62 570€	Autofinancement = 165 448 €
(encours de la dette/ autofinancement)		0	0	0	0	1.0	0	2,9 ans



Versailles**GrandParc**  
communauté d'agglomération

Direction du cycle de l'eau  
6 avenue de Paris - CS10922  
78009 Versailles Cedex